

Université Paris I
Panthéon-Sorbonne

Bulletin
de
l'Institut
Pierre Renouvin

numéro 28
Automne 2008

BULLETIN DE L'INSTITUT PIERRE RENOUVIN

1, rue Victor Cousin

75005 Paris

Tél. : 01 40 46 27 90

Télécopie : 01 40 51 79 34

Courriel de l'IPR : ipr@univ-paris1.fr

Courriel du Bulletin: bulletin_ipr@yahoo.fr

Site Internet : <http://ipr.univ-paris1.fr>

REDACTION :

Robert Frank, Rédacteur en chef

Jérémie Tamiatto, Secrétaire de rédaction

Farid Ameur, Félix Chartreux, Anaïs Fléchet, Annick Foucrier, Jean-Michel Guieu, Denis Guthleben, Hélène Harter, Véronique Hébrard, Catherine Horel, Audrey Kichelewski, Marie-Françoise Lévy, Bernard Ludwig, Antoine Marès, Jean-Philippe Namont, Jenny Raflik, Hugues Tertrais, Géraldine Vaughan.

© Institut Pierre Renouvin, 2008

ISSN 1276-8944

Imprimeur : ISI Print – www.isiprint.net

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Antoine Marès

p. 11

HOMMAGE

Annick Foucrier

- Claude Fohlen, 11 mai 1922-13 juin 2008

p. 17

CHANTIERS

MINORITES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Ségolène Plyer

- Historiographie sudète et mémoire collective. Le cas du *Heimatbuch* de Braunau, 1971

p. 21

Balázs Ablonczy

- Régionalisme, minorités : défis ou ennemis ? Dilemmes de la politique française en Europe centrale entre les deux guerres

p. 41

Audrey Kichelewski

- « Aider nos frères de Pologne » : l'American Jewish Joint Distribution Committee au secours des Juifs en Pologne communiste, 1957-1967

p. 55

Géraldine Vaughan

- Une « minorité nationale » ? Le cas des Irlandais en Écosse avant la création de la République d'Irlande indépendante, 1801-1921

p. 71

Farid Ameur

- « Au nom de la France, restons unis ! »
Les milices françaises de la Nouvelle-Orléans pendant la guerre de Sécession

p. 81

COMPTES RENDUS DE THÈSES

Géraldine Vaughan

- Les immigrants irlandais dans l'Ouest écossais (Airdrie, Coatbridge et Greenock), 1851-1918 – politique, religion et identités

p. 107

Lorraine de Meaux

- L'Orient russe. Représentations de l'Orient et identité russe du début du XIX^e siècle à 1917

p. 113

Denis Guthleben

- « Sont-ils fous, ces Américains ? »
L'image des États-Unis dans les informations télévisées françaises

p. 119

Pierre Journoud

- Les relations franco-américaines à l'épreuve du Vietnam entre 1954 et 1975. De la défiance dans la guerre à la coopération pour la paix

p. 123

COMPTE RENDU D'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Laurence Badel

- L'état français et la conquête des marchés extérieurs au XX^e siècle

p. 133

LIEUX DE RECHERCHE

Jean-Philippe Namont

- Les étrangers en France à travers les archives du ministère de l'Intérieur

p. 141

COMPTE RENDU DE COLLOQUE

Jenny Raflik

- Autour du « Congrès de l'Europe » à La Haye (1948-2008). Colloque international, Paris, 15-17 mai 2008

p. 147

VIE DES CENTRES

Toutes les informations concernant les centres sont disponibles sur le site <http://ipr.univ-paris1.fr>

Centre d'histoire nord-américaine
Directeur : Annick FOUCRIER

Centre de recherches d'histoire de l'Amérique latine et du monde ibérique
Directeur : Annick LEMPÉRIÈRE

Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe centrale contemporaine
Directeur : Antoine MARÈS

Centre de recherches sur l'histoire des Slaves
Directeur : Marie-Pierre REY

Centre d'histoire de l'Asie contemporaine
Directeur : Hugues TERTRAIS

Centre d'histoire des relations internationales contemporaines
Directeur : Robert FRANK

Éditorial

ANTOINE MARES

Au moment de boucler ce 28^e Bulletin, nous apprenons le décès de Claude Fohlen, qui fut à l'origine des études nord-américaines à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne et auquel Annick Foucier rend un juste hommage. Est-ce un hasard ? Lui aussi s'est intéressé aux minorités – en Amérique du Nord elles étaient indiennes et noires – qui sont au centre de ce volume.

Sur un tel sujet, on ne sera pas étonné que l'Europe centrale soit au premier rang, avec ses minorités allemandes et hongroises. À elles deux, elles ont été au cœur des drames qui ont secoué cette région ultrasensible, sismographe de l'Europe au XX^e siècle. Les minorités sont, sur le plan international, au centre des revendications, des tensions internationales, des révisionnismes, des remises en cause des *statu quo*. Et à la fin du XX^e siècle, voire au début du XXI^e siècle, on mesure que les incendies qui ont été allumés depuis la fameuse question d'Orient (avec la lente agonie de l'Empire ottoman) et l'insoluble mélange des nationalités de l'Europe médiane continuent de laisser des traces.

Ségolène Plyer aborde le sujet de l'intérieur : elle montre comment les Allemands de Tchécoslovaquie (des Sudètes ou des Carpates), après le drame de leur expulsion aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, ont conservé, du moins en RFA, une mémoire de leurs origines ; plus

• Directeur de l'Institut Pierre Renouvin, à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

exactement, elle suit la reconstruction de cette mémoire en analysant les fameux livres de la patrie (*Heimatbuch*, ici celui de la région de Braunau/Broumov, au nord de la Bohême). Elle souligne les permanences des modes de pensée et la prégnance de la génération des années 1930 et 1940 dans ce travail de mémoire. Archaïsme ? Soupçon de retour de vieux démons ? Les choses ne sont pas claires, même si elles restent inquiétantes. Demeure la question de l'impact sur les jeunes générations dans un contexte de réouverture des frontières et d'élargissement de l'Union européenne.

Balázs Ablonczy étudie la face internationale du problème à partir du regard porté par la diplomatie française sur la question minoritaire pendant l'entre-deux-guerres. Incompréhension et cécité sont ses deux caractéristiques : les diplomates français ne veulent rien entendre de ce qui affaiblit le système d'alliances orientales de Paris. L'auteur note avec justesse que les militaires, plus au contact des réalités, sont de meilleurs informateurs en la matière que les diplomates. Les Hongrois de Transylvanie, comme ceux de Slovaquie, tout comme les autonomistes slovaques vis-à-vis de Prague, n'ont ainsi aucune chance d'être entendus.

Pour compléter ce paysage des minorités centre-européennes, Audrey Kichelewski nous parle des Juifs de Pologne sous un biais inattendu. Le mois de mars 2008 a été l'occasion de rappeler le quarantenaire de la vague d'antisémitisme qui a frappé la Pologne et qui s'est traduit par un exil forcé de milliers de Polonais d'origine juive. Ces tristes événements ont été précédés par un épisode mal connu : en 1957, l'American Jewish Joint Distribution Committee s'était implanté en Pologne dans la foulée de la détente gomulkienne, jouant désormais un rôle important pour aider les restes de la communauté juive de Pologne, non sans tensions avec les organisations juives locales et le pouvoir. C'est la guerre des Six Jours de 1967 qui a mis fin à ce retour. Et la rupture d'alors a constitué les prémises des débordements de l'année 1968.

Mais les minorités nationales sont loin de constituer une spécificité des Européens du Centre et de l'Est que certains auraient trop facilement

tendance à rejeter dans un « univers tribal ». Lors de la Conférence de la Paix de 1919, outrés par les pressions des Occidentaux, et notamment des Britanniques, les délégués roumains avaient mis en avant l'attitude anglaise face aux Irlandais. Géraldine Vaughan nous rappelle comment s'est composée la minorité irlandaise en Écosse autour des images de pauvreté, de catholicité et d'immatunité. Mais le poids croissant de cette communauté et son activisme (allant jusqu'au terrorisme) en ont fait un des supports de la conquête de l'indépendance irlandaise, sur le sol même de l'empire britannique. L'Europe a compté depuis le XIX^e siècle nombre d'exemples où des minorités nationales installées dans des États voisins ont joué un rôle déterminant dans la construction d'un État national.

Autre cas de figure : le statut et le rôle de minorités nationales non encore intégrées ou assimilées en cas de guerre. On connaît le sort des ressortissants des Puissances centrales en France pendant la Première Guerre mondiale ou celui des Japonais aux États-Unis pendant la Seconde. Farid Aneur nous présente le cas des Français de La Nouvelle-Orléans pendant la guerre de Sécession. À travers une passionnante chronique détaillée, il nous rappelle le rôle tout à fait original joué dans ce conflit par les Français du second Empire, les « Jambes rouges », et comment leur mobilisation et leur action ont empêché la destruction de la ville. Cette affaire pourrait en évoquer d'autres plus tardives : le rôle des diplomates neutres à Budapest dans le sauvetage des Juifs de Budapest ou encore celui des troupes du général Vlasov pour aider les résistants tchèques de Prague en mai 1945.

Ces cinq articles brillants et originaux nous offrent donc une large palette de l'intérêt que peut représenter l'étude des minorités nationales dans les relations internationales.

Deux textes complètent d'une certaine façon ce dossier : le compte rendu de thèse de Géraldine Vaughan sur les Irlandais d'Écosse entre 1851 et 1918 relève de l'histoire de l'immigration et des processus d'intégration et d'assimilation. Ce travail est marqué par la micro-histoire locale et le croisement entre deux histoires : celle du groupe immigré et celle de la

société d'accueil, qui a été également modelée par ces arrivées. De son côté, Jean-Philippe Namont, qui est sur le point d'achever une thèse sur les Tchécoslovaques de France au cours du premier XX^e siècle, nous propose un dossier sur « les étrangers en France à travers les archives du ministère de l'Intérieur ». Il dresse un bilan fort utile, en particulier après le retour à Paris des archives qui étaient détenues par Moscou depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Par ailleurs, cette livraison nous offre un intéressant panorama des jeunes recherches, qu'il s'agisse des présentations de thèses, d'habilitation ou de colloques récents. Si Lorraine de Meaux (Marie-Pierre Rey était sa directrice de thèse) s'interroge avec subtilité sur la dimension orientale de l'identité russe avant la Première Guerre mondiale, Denis Guthleben (André Kaspi, directeur de thèse) se penche sur le regard que portent les médias télévisés français – véritablement fascinés, du moins quantitativement – sur les Américains, qui constituent à des titres divers un modèle et un repoussoir. Mais c'est aussi un moyen de s'interroger sur la construction d'une image, sur son influence et sur ce qu'elle révèle de celui qui la crée. Les États-Unis ont encore la part belle avec la thèse de Pierre Journoud (Robert Frank, directeur de thèse), lauréat du prix de thèse Jean-Baptiste Duroselle en 2008 : au-delà d'une histoire classique mais novatrice des relations franco-américaines autour de la guerre du Vietnam, il montre le poids des solidarités internationales dans le sens de la paix et met en exergue le rôle des médiateurs français, tout en montrant les limites.

À l'heure où la morosité européenne et les échecs l'emportent sur le souffle des fondateurs et les réussites, il n'était pas inutile de se pencher sur les racines de la construction européenne : c'est à propos d'un important colloque consacré au Congrès de La Haye de 1948 que Jenny Raflik nous rappelle l'intérêt qu'a suscité cette réunion, qui fut un tournant de l'après-guerre et qui pourrait être un point d'ancrage possible pour une

Europe à la recherche d'un nouveau contact avec les citoyens après son essoufflement bureaucratique.

Enfin, dans le prolongement de son habilitation, Laurence Badel aborde un sujet peu couru en relations internationales : la conquête des marchés extérieurs. Elle dresse le panorama d'un siècle de politique française, soulignant le rôle primordial de l'État en la matière, jusqu'aux plus récentes réformes de 2007.

Une fois encore, ce numéro témoigne de la vigueur de la recherche en histoire des relations internationales et des mondes étrangers à l'Institut Pierre Renouvin.

Claude Fohlen, 11 mai 1922-13 juin 2008

ANNICK FOUCHIER

Né à Mulhouse dans une famille alsacienne, Claude Fohlen est d'abord un étudiant brillant, reçu premier à l'agrégation d'histoire en 1946.

Assistant à l'Université de Lille (1949-1955), il rédige une thèse en histoire économique sous la prestigieuse direction d'Ernest Labrousse, thèse soutenue en 1954 et publiée en 1956 (*L'industrie textile en France sous le Second Empire*). De 1955 à 1967 il est professeur à l'Université de Besançon, où il impulse des recherches et des publications qui font encore autorité.

Les années 1960 sont le théâtre de changements importants dans le monde. À la Sorbonne, Jean-Baptiste Duroselle, successeur de Pierre Renouvin à la chaire des relations internationales et assesseur du doyen, pousse à la création de postes d'histoire des pays extra-européens, et obtient en 1967 la création de deux enseignements nouveaux, sur la Chine, et sur les États-Unis – attitude courageuse témoignant d'une vision à long terme en un temps d'anti-américanisme virulent à gauche comme à droite.

Claude Fohlen est élu sur le poste d'histoire de l'Amérique du Nord où, de 1967 à sa retraite en 1988, il fait œuvre de pionnier. Alors que les spécialistes des États-Unis sont encore rares, il en a une connaissance à la fois universitaire et personnelle : il a participé à un séminaire d'histoire

-
- Directrice du Centre de recherches d'histoire nord-américaine, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

américaine à Salzburg en 1951, a enseigné l'histoire de France pendant un an à l'Université de Yale en 1957-1958, et a publié en 1965 aux PUF dans la collection « Nouvelle Clio » une mise au point sur les débats historiographiques concernant les États-Unis et le Canada, une approche alors très novatrice (*L'Amérique anglo-saxonne de 1815 à nos jours*).

L'enseignement de l'histoire américaine à la Sorbonne ne commence cependant réellement qu'à la rentrée de 1968, du fait de divers problèmes administratifs et des mouvements estudiantins du printemps. En 1970, alors que l'institution éclate, Claude Fohlen choisit Paris I et le Centre de recherches d'histoire nord-américaine – complément de la chaire, et dont il est directeur –, s'installe dans l'aile sud, à côté des locaux du Centre Pierre Renouvin. Claude Fohlen y monte une bibliothèque unique en son genre, avec l'aide des services culturels des ambassades américaine et canadienne. Le Centre bénéficie de la présence de deux maîtres-assistants, André Kaspi et Jean Heffer, puis Jacques Portes et Hélène Trocmé, et d'une ingénieure de recherches au CNRS, Nicole Fouché.

Désireux de couvrir tous les domaines de l'histoire de l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada), de l'ère coloniale à l'époque contemporaine, et d'élargir les connaissances de ses étudiants, Claude Fohlen change les thèmes de ses cours tous les ans. Il en tire la substance de nombreuses publications, sur les Indiens, les Noirs, l'Amérique de Washington à Roosevelt pour reprendre quelques titres, et de biographies de Thomas Jefferson et de Benjamin Franklin. Toujours pour varier les perspectives, son séminaire de doctorat accueille d'éminents historiens américains.

Soucieux du rayonnement de l'histoire de l'Amérique du Nord en France et à l'étranger, Claude Fohlen entretient des relations d'amitié avec de nombreux chercheurs et noue des relations avec les associations de spécialistes, comme l'Association française d'études américaines dont il a été l'un des fondateurs, et l'Association française d'études canadiennes dont il fut président. Il est aussi membre, depuis 1969, de la commission Fulbright dont le président est alors Jean-Baptiste Duroselle.

Chercheur confirmé et pédagogue talentueux, Claude Fohlen a dirigé de très nombreuses maîtrises et une vingtaine de thèses, dont celles de spécialistes reconnus des États-Unis et du Canada, et, parmi eux, Elise Marienstras, Jean Heffer, Olivier Zunz, Jacques Portes. Il a ainsi joué un rôle majeur dans la diffusion de connaissances donnant beaucoup d'informations sur la première puissance mondiale.

Historiographie sudète et mémoire collective

Le cas du Heimatbuch de Braunau, 1971

SEGOLENE PLYER

« Dans ces livres, il est écrit avec beaucoup de précision pourquoi nous dans les confins, nous voulions être et rester allemands »¹.

Cette citation est extraite d'une interview menée en 2001 pour une thèse de doctorat sur l'intégration des Allemands des Sudètes à l'Allemagne après leur expulsion de Tchécoslovaquie, entre 1945 et 1946. Plus particulièrement centré sur l'exemple d'une ville de Bohême orientale, Braunau (Broumov en tchèque) et des villages qui l'entouraient, ce travail s'est interrogé, entre autres, sur la formation d'une mémoire collective propre aux anciens habitants germanophones de Braunau, regroupés au sein d'une Association des anciens habitants de Braunau ou *Heimatkreis*.

Lors de leur interview, les témoins gardaient souvent à portée de main la principale publication de l'Association : un « livre de la patrie » ou *Heimatbuch*, publié en 1971 par souscription, comme base – au moins

* Titulaire d'une thèse de doctorat « Les Allemands des Sudètes et l'Allemagne, mutations des identités de groupe. L'exemple de Braunau en Bohême », soutenue en 2007 à Paris I, sous la direction de Robert Frank et d'Étienne François.

¹ Interview de décembre 2001 avec Anna Mettke (pseudonyme), née en 1925 à Schönau/Šonov près de Braunau, couturière puis femme au foyer, habitant en Basse-Saxe. En tout, soixante-et-un récits de vie ont été recueillis auprès de Sudètes installés à l'ouest comme à l'est de l'Allemagne.

partielle – de leur récit². De même que le *Heimatkreis* se voulait être un lieu de rassemblement au-dessus des partis, le *Heimatbuch* a été considéré par ses auteurs comme la somme des connaissances disponibles sur le « pays de Braunau », – du moins à l'époque de sa rédaction. Or, l'ouvrage est marqué par des présupposés théoriques précis qui peuvent échapper à l'observateur superficiel. Déconstruire cette source est une démarche rendue possible par les avancées récentes de la recherche sur l'historiographie sudète, démarche que nous allons entreprendre pour mieux comprendre sur quelles bases a pu se construire une mémoire collective d'Allemands des Sudètes.

Le projet de *Heimatbuch* et le *Heimatkreis* de Braunau

Rappelons brièvement le contexte qui a mené à la publication du *Heimatbuch*. Les Allemands de Tchécoslovaquie, qui ont pris le nom d'« Allemands des Sudètes » après 1918, ont été annexés au Troisième Reich en 1938 avec les accords de Munich. Peu connus pour leur résistance au nazisme, mis à part quelques actes isolés, ils ont été collectivement expulsés par la Tchécoslovaquie après la Seconde Guerre mondiale, avec l'aval des grandes puissances (accords de Potsdam d'août 1945) : on comptait alors environ deux millions et demi de germanophones présents sur le sol tchécoslovaque. La plupart des expulsés ont été envoyés en zone américaine, notamment en Bavière ; un petit tiers s'est retrouvé en zone d'occupation soviétique, où toute expression ou revendication particulière leur a été interdite. En revanche, les anciens Allemands des Sudètes ont pu former des associations en RFA.

² Heimatkreis Braunau/Sudetenland [Association de Braunau, Pays sudète], *Das Braunauer Land. Ein Heimatbuch des Braunauer Ländchens, des Adersbach-Wekelsdorfer und Starkstädter Gebietes* [Le pays de Braunau. Un livre de la patrie pour les territoires de Braunau, Adersbach-Wekelsdorf et Starkstadt], Forchheim, 1971.

Les plus en vue et celles qui regroupent le plus de monde à leurs rassemblements sont les *Landsmannschaften* ou « associations de compatriotes ». Auto-proclamées représentantes des nouveaux venus, elles n'ont cessé de jouer un rôle public depuis les années cinquante, d'abord pour appuyer les mesures économiques en faveur des expulsés, puis pour intervenir dans les relations internationales allemandes avec les anciens pays expulseurs. Aujourd'hui, l'« Association des compatriotes allemands des Sudètes » ou *Sudetendeutsche Landsmannschaft* (SL) est toujours une organisation active, très liée à l'Union chrétienne-sociale (CSU) qui régit la Bavière depuis plus de cinquante ans³.

Les *Landsmannschaften* ont aussi un rôle de conseil et celui d'association à but culturel. De conseil car, depuis 1952, la RFA a pris plusieurs mesures de grande ampleur pour aider les nouveaux venus à s'installer, après être arrivés les mains vides. D'association culturelle aussi, car on tenait à sauver le plus possible les traits propres aux « Allemands de l'Est » (de la ligne Oder-Neiße et, par extension, du reste de l'Europe centrale et balkanique) pour éviter leur dissolution à l'intérieur de la société ouest-allemande et, craignait-on à l'époque, le nivellement de cette dernière.

Or, une telle préservation culturelle est possible au niveau de la communauté et sans doute seulement à ce niveau, tant qu'elle continue à « habiter » le migrant, c'est-à-dire tant qu'il appartient à des regroupements en exil qui continuent de refléter sa communauté d'origine⁴. Les *Landsmannschaften* ont donc encouragé une autre forme d'association, actuellement sans doute la plus populaire parmi les anciens expulsés car plus consensuelle que les rassemblements politiques : le *Heimatkreis* ou

³ À ses débuts, la direction de la SL comptait un social-démocrate d'envergure, Wenzel Jaksch ; mais après sa mort accidentelle en 1966, il n'a pas été remplacé et l'ouverture politique des débuts, même symbolique, n'a pas été poursuivie.

⁴ Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 187.

« cercle de la petite patrie », terme que nous traduisons aussi par « association d'anciens habitants ».

Le *Heimatkreis* de Braunau, puisque c'est l'exemple qui nous intéresse, doit sa première ébauche à l'abbé bénédictin de la ville, le Père Prokop. Jusqu'en 1848, les bénédictins avaient été seigneurs de la ville de Braunau. Par la suite, ils avaient continué à jouer un rôle important, comme grands propriétaires terriens, curés des paroisses environnantes et enseignants du lycée municipal (fermé en 1939 par les nazis). L'un des soucis prioritaires de l'abbé, après l'expulsion, fut de garder contact avec le plus grand nombre possible d'anciens habitants de Braunau. Dès le 15 août 1946, un pèlerinage, seul type de rencontre d'expulsés autorisé par les autorités d'occupation⁵, fut organisé par l'abbé à Altötting pour environ deux cents anciens habitants de Braunau. La même année, l'abbé Prokop ronéotypa les premières « lettres circulaires de Braunau » (*Braunauer Rundbriefe*) bimensuelles qui – leur nom l'indiquent – étaient destinées à passer de main en main à cause de la pénurie de papier, afin de donner un point d'ancrage et des renseignements utiles aux anciens habitants de la ville⁶. Le tirage maximum fut atteint en 1950 avec 3 400 exemplaires ; environ 600 furent envoyés régulièrement en zone d'occupation soviétique les premières années, avant d'être interdites⁷. Rapidement, l'abbé ouvrit son bulletin à l'Association des anciens habitants de Braunau qui venait d'être fondée.

⁵ Les Alliés craignaient les revendications des expulsés et leur interdirent toute réunion dans l'immédiat après-guerre. À l'Ouest, des associations de réfugiés sudètes purent toutefois se constituer de façon semi-informelle dès 1946-1947, grâce à la protection des Églises, seules institutions à jouir d'une liberté relative.

⁶ L'ensemble des *Braunauer Rundbriefe* (par la suite BR) se trouve dans les archives de l'Association dans son musée (*Heimatmuseum*) à Forchheim (Bavière), archives que nous désignerons dans les notes suivantes par l'abréviation HM.

⁷ BR 1986/3, p. 3.

En 1952 en effet, sous l'impulsion de la *Landsmannschaft* qui poussait les Sudètes à se regrouper⁸, un comité réuni à Stuttgart fut à l'origine du *Heimatkreis* de Braunau, fondé sous le nom d'Association de Braunau/Pays sudète (*Heimatkreis Braunau/Sudetenland*) pour chapeauter de nombreuses initiatives locales dans la zone d'occupation américaine. Le rôle du *Heimatkreis* fut d'abord d'aider les anciens compatriotes à réunir les preuves de leurs pertes matérielles pour obtenir leur part des indemnités prévues par une loi de péréquation des charges. Cette dernière, votée en 1952, permettait une compensation limitée des pertes subies après l'expulsion, avant tout sous forme de pension de retraite, de bourse d'étude ou de prêt pour une activité économique.

Les anciens possédants étaient avantagés par ce système, ce qui explique que ce sont « les gros paysans qui sont entrés au *Heimatkreis* [...] », d'après l'un de nos interlocuteurs qui témoigne de la situation en Bavière ; « ça a changé ensuite », car la participation s'est diversifiée selon les origines sociales. D'après Bernhard Parisius qui a étudié les organisations d'expulsés dans la région d'Osnabrück, c'est surtout au début des années soixante que la participation aux *Heimatkreise* est devenue importante⁹. Leur essor a lieu corrélativement à l'intégration économique et politique des nouveaux venus, qui délaissèrent progressivement les partis protestataires auxquels beaucoup avaient

⁸ « Chronik Heimatkreis Braunau », tapuscrit d'Arnold Raab, version de décembre 2000. Je remercie M. Raab de m'avoir confié un exemplaire (non définitif) de sa chronique. Voir aussi *Braunauer Rundbrief* 2007/3, p. 320, la lettre du lecteur Gerhard Gürsch à propos de Josef Spitzer (« So kannten wir Dipl.-Kfm. Josef Spitzer » [C'est ainsi que nous connaissions Josef Spitzer]). G. Gürsch se présente comme l'un des fondateurs du *Heimatkreis*.

⁹ Bernhard Parisius, « *Flüchtlinge und Vertriebene in Osnabrück und im Osnabrücker Land* » [Réfugiés et expulsés à Osnabrück et dans les environs], in Klaus J. Bade, Hans-Bernd Meier, Bernhard Parisius (dir.), *Zeitzeugen im Interview. Flüchtlinge und Vertriebene im Raum Osnabrück nach 1945* [Témoins interviewés. Réfugiés et expulsés à Osnabrück et aux alentours après 1945], Osnabrück, Universitätsverlag Rasch, 1997, p. 13-91. Ici p. 84-85.

donné leurs suffrages jusqu'alors¹⁰ ; l'entrée corrélatrice dans un *Heimatkreis* qui proposait des activités culturelles et une sociabilité entre anciens compatriotes, montre que, progressivement, une forme de souvenir collectif s'est mise en place.

Actuellement, le *Heimatkreis* de Braunau se compose de trente-quatre groupes locaux (*Heimatgruppen*) implantés sur tout le territoire fédéral (chiffre de 1999). La diminution d'effectif due au vieillissement et au désintérêt se fait moins sentir qu'on ne pourrait le croire : sur environ 22 000 expulsés de Braunau après la guerre¹¹, 4 000 à 5 000 se retrouvent dans les rassemblements bisannuels de l'Association pendant les années soixante ; ils sont 2 200 en 1999 et environ 1 600 en 2001. Le nombre de membres cotisants est de 2 727 personnes en 1963¹², il est de 2 477 en 2006¹³, dont 705 âgés de vingt-neuf à soixante-neuf ans et 1 772 de soixante-dix ans et plus.

En tout, il existe 81 *Heimatkreise* sudètes qui représentent près de deux mille communes de Bohême, Moravie et Slovaquie. Ils font bel et bien

¹⁰ Le plus important était le BHE (Bloc des Déracinés et des Citoyens dépourvus de leurs droits) qui avait rassemblé 58% des expulsés bavarois aux élections parlementaires régionales de 1950 (ce qui représentait 12,3% de l'électorat) ; dans certaines régions comme la Souabe bavaroise, la Bavière inférieure et la Franconie supérieure, les expulsés étaient encore 45% à voter pour lui en 1958. D'après Peter Zeitler, « 'Politik von Flüchtlingen – für Flüchtlinge'. Leben und Wirken zweier Oberfränkischer Nachkriegspolitiker » [‘La politique des réfugiés, pour les réfugiés’. Vie et action de deux personnalités politiques de Franconie supérieure], in Rudolf Endres (ed.), *Bayerns vierter Stamm. Die Integration der Flüchtlinge und Heimatvertriebenen nach 1945* [La quatrième tribu bavaroise. L'intégration des réfugiés et des expulsés après 1945], Cologne, Böhlau, 1998, p. 95-117. Ici p. 98.

¹¹ Chiffre donné par Lenka Tvrčková (réd.) dans *Vom Kreuz zur Versöhnung* [De la croix à la réconciliation], Teplice 2002, p. 16 (ouvrage édité par la ville de Teplice nad Metují, les associations INEX et « Tuž se, Broumovsko » [Bouge-toi, pays de Braunau !]).

¹² Carton « Braunauer Heimattage » [Rassemblements bisannuels de Braunau] (1963), HM.

¹³ *Jahresbericht 2006* [Compte rendu annuel 2006], p. 9. La cotisation est de six euros par an.

partie de la SL, mais tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés n'en étaient pas conscients ; certains ont pu dire qu'ils n'avaient rien à voir avec la SL, organisation politique, mais qu'ils appartenait à un *Heimatkreis*, institution apolitique destinée à conserver le souvenir du pays d'origine. Le mot de *Heimat* convient bien à cette intention : répandu en Allemagne depuis la construction de l'État-nation en 1870, apanage de la société des notables des petites villes et des agglomérations allemandes, sa signification a pu varier au gré des contextes politiques, mais au sortir de la Seconde Guerre mondiale, il est revenu à des connotations proches de ses origines : l'amour de la « petite patrie » ou lieu d'origine, enraciné dans des souvenirs d'enfance, un attachement aux paysages, aux coutumes, des liens de famille et de sociabilité ; cet amour est le moteur d'une façon spécifique d'envisager les relations sociales, où les antagonismes sont transcendés par le dévouement au bien commun de la *Heimat*. La force du mot « *Heimat* » réside donc dans le fait de symboliser une unité au-delà des oppositions d'intérêt et d'opinion, d'évoquer certaines « émotions, formes de loyautés et valeurs » qui déclenchent une adhésion automatique chez les participants à la vie publique¹⁴.

Le *Heimatkreis* s'est efforcé de conserver ces liens d'appartenance et de les exprimer dans le *Heimatbuch*. Cet ouvrage collectif paraît en 1971, ce qui est relativement tardif : le processus d'intégration économique est désormais presque achevé, le Rideau de fer s'ouvre pour l'Ouest et le *Heimatkreis* commence à y organiser des voyages en bus. Peut-être le *Heimatbuch* doit-il servir de guide dans un paysage désormais bien changé par la collectivisation des fermes et l'absence de signes rappelant la présence allemande. Autre facteur possible, la génération arrivée à l'âge adulte, encore formée au pays dans les années trente et quarante, prend sa retraite ; elle dispose donc de temps pour ce lourd projet. Mais laissons de côté ces suppositions pour entrer dans l'analyse.

¹⁴ Celia Applegate, *A nation of provincials. The German idea of homeland in the Rhenish Pfalz 1870-1955*, Université de Stanford, fac-similé de thèse, 1992, p. 12, p. 17 et p. 354.

Le *Heimatbuch* est à la fois un projet classique et exceptionnel. Classique, car il répond à l'une des tâches assignées au *Heimatkreis*, celle de conserver la culture des expulsés, objectif prévu dans la Loi des expulsés de 1953 et en partie financé par des fonds publics. Exceptionnel aussi : comparé aux autres publications des associations locales sudètes, le *Heimatkreis* de Braunau est allé le plus loin. L'ouvrage qu'il a fait paraître en 1971 est ambitieux, il suit une « démarche scientifique » (d'après les termes du vice-président actuel) et entend faire le point sur les connaissances disponibles à propos de Braunau avant 1945. Ce projet a-t-il réussi à tenir son pari de scientificité, c'est-à-dire d'exhaustivité et d'objectivité ? Quel regard ses auteurs construisent-ils sur le pays de Braunau ?

Les auteurs du *Heimatbuch* : un milieu majoritairement de droite

En tout, trente personnes ont participé à la rédaction du *Heimatbuch* ; les textes de quelques-unes, écrivains ou érudits locaux, ont été publiés *post mortem*¹⁵. Une première caractéristique s'impose : le mélange entre diplômés de l'université (sur lesquels nous reviendrons par la suite), de spécialistes d'un domaine technique, et d'acteurs politiques de l'entre-deux-guerres. Commençons par ces deux derniers groupes.

Le choix des rédacteurs des sujets techniques est certainement guidé par leur compétence, mais il convient de remarquer que le pays de Braunau, du fait de son lycée scientifique, a formé de nombreux diplômés qui ne se retrouvent pas dans le *Heimatbuch*. Comment s'est opéré le choix ? Une indication : cinq rédacteurs du *Heimatbuch* sont des personnalités du *Heimatkreis* et des membres de la corporation d'étudiants « de vacances »

¹⁵ Sources des biographies : annexe du *Heimatbuch*, p. 756-757, et archives du *Heimatkreis*, carton 16/6, « auteurs du HB ».

Libertas (*Ferialverbindung Libertas*¹⁶) de Braunau, comme le chimiste Friedrich Berndt, l'ingénieur Richard Knittel, le chirurgien Ernst Nowotny¹⁷. Cette « corporation de vacances » qui regroupait les étudiants originaires de Braunau lorsqu'ils rentraient chez eux pour des rencontres amicales et, aussi, pour effectuer un « travail culturel allemand » auprès des masses, fut fondée en 1881 à Braunau. Beaucoup d'associations fleurirent à cette époque de « combat nationaliste » intense entre Tchèques et germanophones. Entre les deux guerres, ses membres s'engagèrent dans les « associations de défense » culturelles allemandes, notamment dans le *Bund der Deutschen* (BdD ou Alliance des Allemands) ; ils fournirent organisateurs, orateurs et metteurs en scène aux manifestations du BdD, de l'Association de gymnastique ou de la Fédération culturelle (*Kulturverband*), enfin plusieurs cadres au Parti sudète. Ce dernier, fondé en 1935 par Konrad Henlein, fut le cheval de Troie nazi en Tchécoslovaquie après que son chef, Konrad Henlein, eut prêté serment à Hitler en novembre 1937. Après l'expulsion, la corporation se reforma en 1955 à l'initiative d'anciens participants – quarante en 1976. Que plusieurs

¹⁶ Sources : Hugo Herrmann, « Akad.-Techn. Heimatverbindung 'Libertas' Braunau », rapport de 1976, HM 12a/24 ; « Geschichte der Akad.-Techn. Heimatverbindung 'Libertas' Braunau » [Histoire de l'association étudiante universitaire et technique *Libertas* de Braunau] (chronique), HM 12a/32, pas de nom d'auteur.

¹⁷ Le Dr. Ernst Nowotny (1899-1979) a rédigé la rubrique de botanique du « livre de la patrie ». Fils de l'industriel Josef Nowotny, c'était un chirurgien réputé qui, malgré son opposition au nazisme, put rester *Primarius* de l'hôpital de Braunau (qu'il avait étendu) pendant la guerre ; en décembre 1945, il devint médecin du camp de Halbstadt. Sa femme et ses enfants furent évacués par un transport anti-fasciste, tandis qu'il pouvait prouver son innocence dans deux procès qui lui furent intentés avant son expulsion devant le Tribunal populaire. Il continua ensuite son activité en Allemagne, avec le même succès. Il nourrissait une passion pour la botanique et, à côté d'un herbier de valeur qu'il réussit à emmener de Tchécoslovaquie avec lui, il publia en 1963 une *Promenade botanique à travers le Pays de Braunau*. D'après Richard Knittel, « Primarius Dr. Ernst Nowotny in memoriam », in BR (sans date : 1979 ou 1980), p. 314, HM carton « concitoyens juifs » ; Karl Gerberich, « Der Chirurg aus Braunau in Böhmen » [Le chirurgien de Braunau en Bohême], *Sudetendeutsches Jahrbuch* 1973, p. 124-125.

d'entre eux aient accepté d'écrire dans le *Heimatbuch* reste dans le droit-fil de leur engagement pour leur « petite patrie », un engagement aussi marqué à droite.

De même, les signatures « politiques » du *Heimatbuch* sont caractérisées par la dominance du milieu nationaliste de l'entre-deux-guerres. Le plus prolifique d'entre eux, qui relate les épisodes-clefs de l'entre-deux-guerres et de l'expulsion, est le responsable du *Heimatkreis*, Josef Spitzer (1907-1999). Grand organisateur, il est au cœur du milieu de droite de Braunau, et ce depuis les années trente. Son père, Josef Spitzer l'ancien, avait été maire d'un gros village du pays de Braunau ; il était aussi propriétaire d'une imprimerie, les Presses de Bohême orientale, où les journaux locaux du parti agrarien allemand, la *Scholle*, et du parti nazi, le *Deutscher Bote*, étaient édités ; rappelons que le parti national-socialiste est d'abord une fondation germanophone de Bohême, supplantée après la Première Guerre mondiale par son homologue allemand sur lequel il aligna sa rhétorique avant son interdiction par Prague en 1933. Spitzer fut d'abord l'assistant du rédacteur de cet organe d'extrême droite, puis devint maire pour le parti sudète en 1938 et responsable nazi cantonal (*Kreisleiter*) entre 1938 et 1944, date à laquelle il fut enrôlé dans la Wehrmacht (*Großdorfer Buch*). Après la guerre, il fut fondé de pouvoir à Kirchheim (RFA). Après un temps de lustration, Josef Spitzer reprit la tête du *Heimatkreis*¹⁸.

Le parcours de Spitzer est emblématique pour ce milieu de droite ayant évolué de plus en plus vers une extrême droite fascinée par l'Allemagne nazie, dominant parmi les rédacteurs politiques du *Heimatbuch*. Ainsi d'Otto Weisser, l'un des fondateurs du *Heimatkreis*, à qui échet le difficile honneur de décrire l'entre-deux-guerres. Il fut l'un des fondateurs de l'Association de gymnastique à Wiesen (Konrad Henlein commença sa carrière publique comme président de cette association à tendance très

¹⁸ BR 2007/3, p. 320 et archives régionales d'État de Litoměřice (République tchèque), fonds : župní vedení NSDAP (direction territoriale du parti national-socialiste), kartón 2, NSDAP Broumov/Braunau.

nationaliste). Weisser était très engagé dans le mouvement de défense culturelle allemand : il collaborait au *Bund der Deutschen*, au *Kulturverband* et à « diverses organisations de la vie publique et politique ». Décoré pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut ensuite président local (*Ortsobmann*) de l'Association sudète dès 1950, puis président cantonal, régional (Württemberg du sud) et enfin membre du Bureau fédéral de la SL¹⁹. Autre auteur du *Heimatsbuch*, Richard Rosenberg, une personnalité du monde paysan de Braunau, l'un des fondateurs de la section du parti agrarien allemand, très engagé dans la défense de la culture germanique et l'Association de gymnastique ; il fut nommé chef de la paysannerie cantonale par les nazis.

Ce survol rapide ne tient pas compte des nuances qui faisaient que les hommes mentionnés ci-dessus n'étaient pas forcément en faveur du Troisième Reich, mais bien plutôt, comme Spitzer, pour une autonomie des territoires sudètes confinant à l'indépendance. Quoi qu'il en soit, dans les années trente, tous étaient de droite et d'extrême-droite, c'est-à-dire opposés, à des degrés divers, à la République tchécoslovaque et surtout aux partis de gauche. Mais, pour fonder le *Heimatkreis* d'après 1945, l'objectif était d'aboutir à une représentativité acceptable des anciens habitants de Braunau : il fallait donc « oublier les discordes du passé, étoffer l'organisation du *Heimatkreis*, appuyer les compatriotes [de Braunau] dans leurs démarches pratiques »²⁰. C'est la raison pour laquelle

¹⁹ Otto Weisser, né en 1909 à Hermsdorf (pays de Braunau), était journaliste et rédacteur. Il parlait tchèque (il traduisit des publications se rapportant à l'année 1938) et fit paraître les écrits de Hubert H. Birke en dialecte, dans un petit livre intitulé *A Stuckla Haimt*. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut chargé de conserver « des biens culturels russes » avec rang de capitaine. Après la guerre, il devint rédacteur à Reutlingen ; il rédigea le supplément du *Heimatkreis* dans le *Braunauer Rundblatt* à partir de 1967. D'après Josef Spitzer, « Otto Weisser – 70 Jahre » [Pour les 70 ans d'O. Weisser], in BR 1979 ou 1980, p. 315, extrait non daté conservé (sans doute par erreur) au *Heimatismuseum* dans le carton « concitoyens juifs » ; BR 2004/4, p. 107 ; BR 1986/3, p. 2, « Vierzig Jahre Braunauer Rundbrief [40 ans de BR] ».

²⁰ « Chronik Heimatkreis Braunau » d'A. Raab, p. 2.

le social-démocrate Karl Gerberich fut sollicité pour participer à la direction de l'association et rallier « des compatriotes ayant d'autres idées » politiques²¹. Gerberich avait été le secrétaire cantonal du parti social-démocrate allemand et, à ce titre, le plus haut responsable de la gauche locale, le parti communiste n'ayant joué qu'un rôle très mineur à Braunau, comme dans la plupart des régions germanophones. Contraint à l'exil par l'arrivée des nazis puis revenu pour occuper des fonctions dans l'administration d'accueil des déplacés (Hesse) et au SPD, Gerberich aurait eu toutes les raisons pour refuser la collaboration avec ses anciens adversaires politiques, mais le contexte avait changé.

Tout d'abord, « construire un pont entre les partis bourgeois et social-démocrate [était désormais] possible grâce au ralliement de tous à la démocratie parlementaire »²². Ensuite, Gerberich partageait un certain nombre de vues avec la droite, notamment sur le droit au retour des expulsés dans leur pays d'origine. Principale revendication de la RFA dans les débuts de la Guerre froide envers ses voisins de l'Est, le droit au retour (*Heimatrecht*) avait été adopté par tous les partis politiques. Dans les archives qu'il a laissées à Bonn (fonds Seliger de la social-démocratie allemande), Gerberich se montre partisan fervent du *Heimatrecht* et du droit à l'autonomie des Sudètes, assuré par les accords de Munich²³. Or,

²¹ *Ibid.* Le social-démocrate Josef Märkel a également fait partie des fondateurs du *Heimatkreis*. Karl Gerberich (1898-1991), secrétaire du parti social-démocrate allemand, le DSAP, dans le pays de Braunau avant 1938, avait émigré au Royaume-Uni pendant la guerre. Il revint en Allemagne de l'Ouest après 1945 où il fut secrétaire aux expulsés du parti social-démocrate (SPD) du Bade-Wurtemberg, puis fonctionnaire au ministère de l'Intérieur hessois (BR 1991/3, p. 14).

²² D'après la réponse du Dr. Walter Becher le 12 février 1968 au social-démocrate Ernst Paul qui le félicitait de son élection comme porte-parole de la SL au nom de l'organisation sudète social-démocrate, la *Seliger-Gemeinde* (communauté Seliger), archives de la social-démocratie allemande (AsDSA), fonds Seliger-Gemeinde, carton M 890.

²³ D'autres têtes sociales-démocrates de Braunau ont défendu cette politique, comme le directeur de la coopérative ouvrière Ernst Rambauske (voir Detlef Brandes, *Der Weg zur Vertreibung 1938-1945. Pläne und Entscheidungen zum*

entre les années soixante et la décennie suivante, le parti social-démocrate prit progressivement ses distances avec cette revendication irréaliste ; l'*Ostpolitik* de Brandt aboutit à la nier entièrement, en reconnaissant tacitement le *statu quo* des frontières est-européennes. Cette évolution déclencha une crise au sein des sociaux-démocrates sudètes. En 1971, Gerberich affirme dans une lettre à un Sudète émigré au Canada, Ludwig Lowit, que « si le gouvernement fédéral a l'extrême complaisance de déclarer les 'accords de Munich' 'nuls et nonavenus' depuis le début, comme l'exigent les communistes tchécoslovaques, je répliquerai en rendant ma carte du SPD »²⁴.

Fervent défenseur du droit au retour, Gerberich partageait donc la même conception du « petit pays » que ses anciens adversaires de droite. Leur collaboration au sein du *Heimatbuch* n'a donc guère posé de problème. Outre qu'ils étaient menés par le vœu de représenter l'ensemble des tendances politiques des anciens habitants de Braunau, les auteurs du *Heimatbuch* voulaient faire un ouvrage valable sur le plan scientifique. Qu'entendaient-ils par là ? Qu'est-ce qui faisait, à leurs yeux, le caractère scientifique de l'ouvrage et la cohérence de leur démarche ?

Le projet de recherche du *Heimatbuch*

De fait, lorsqu'on ouvre le *Heimatbuch* pour la première fois, on est frappé par l'approche plutôt descriptive, qui paraît faire le tour des différents traits du pays de Braunau : une *Heimatkunde* (histoire et géographie locales) approfondie, mais qui ne semble pas suivre de théorie

„Transfer“ der Deutschen aus der Tschechoslowakei und aus Polen [Vers l'expulsion 1938-1945. Plans et décisions du 'transfert' des Allemands de Tchécoslovaquie et de Pologne], Munich, Oldenbourg, 2001, p. 74).

²⁴ AsDSA, fonds Seliger-Gemeinde, carton M 890, correspondance de K. Gerberich avec le Canada.

particulière. La table des matières, divisée en neuf chapitres, donne un panorama complet du pays de Braunau des origines à nos jours. Comptes rendus du paysage, des arts, de l'économie, de l'histoire, également de l'expulsion et du « nouveau départ » après 1945 : rien qui, *a priori*, traduise un projet dépassant un souci d'exhaustivité limité par l'accès aux archives tchécoslovaques (impossible en 1971) et des silences alors assez habituels (l'ensemble est peu approfondi sur la Seconde Guerre mondiale). Un trait se dégage : l'importance donnée d'une part à l'histoire du pays de Braunau, d'autre part à l'ethnologie. Le lien entre les deux est constant, approfondissons-le.

Observons tout d'abord que cette démarche n'est pas nouvelle. La base de l'histoire locale est la monographie des « associations d'instituteurs de Braunau » parue en 1894, qui mêle étroitement histoire et folklore²⁵. L'une de ses auteures est l'association d'enseignants dite *Deutscher Schulverein* (Association scolaire allemande) fondée en 1880²⁶ pour renforcer la présence allemande dans les confins de peuplement mixte et contre la diffusion de l'enseignement technologique (*Realschule*) tchèque. Elle trouva un large écho dans la bourgeoisie cultivée²⁷ ; on peut penser que le manuel de 1894 n'était pas indemne de ces débats qui visaient à préserver

²⁵ Associations des professeurs et instituteurs du district scolaire de Braunau, *Braunauer Heimatkunde* [Histoire, géographie et coutumes locales], Braunau en Bohême, Johannes Swirak, 1894, 245 pages.

²⁶ Dans l'empire comme à Braunau. Chronique du Père Vinzenz Maiwald, *Das Buch der Heimat* [Le livre de la patrie], tapuscrit sans date (avant 1938), p. 342 ; conservée aux archives cantonales de Náchod.

²⁷ Gerhard Weidenfeller, *VDA Verein für das Deutschtum im Ausland. Allgemeiner Deutscher Schulverein (1881-1918). Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Nationalismus und Imperialismus im Kaiserreich* [L'Association pour la germanitude à l'étranger. L'Association scolaire allemande générale (1881-1918). Contribution à l'histoire du nationalisme et de l'impérialisme allemand sous l'empire], Berne, Herbert Lang, et Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 1976. Ici p. 375 ; Werner Drobesch, « Der Deutsche Schulverein 1880-1914 unter besonderer Berücksichtigung Sloweniens » [L'Association allemande scolaire 1880-1914 ; l'exemple slovène], *Geschichte und Gegenwart* (Graz), 12/1993/4, p. 195-212. Ici p. 196.

la prééminence traditionnelle allemande. En effet, depuis les lois constitutionnelles de 1867, les autres peuples avaient la possibilité de se développer et la part des Allemands régressait²⁸. En 1897, des combats de rue eurent lieu entre germanophones et tchécoslophones lorsque le gouvernement Badeni décida d'obliger tous les fonctionnaires de Bohême à maîtriser le tchèque comme l'allemand à partir de 1901, alors qu'auparavant, l'allemand était la seule langue administrative ; les ordonnances Badeni furent finalement abrogées deux ans plus tard. En 1904, le docteur Eduard Langer, érudit et collectionneur, gendre du plus grand industriel de Braunau et fondateur d'une « association culturelle de Bohême orientale », écrivait :

« Nous devons songer en premier à l'assaut tchèque sur la Bohême orientale allemande qui a pris, ces derniers temps, des formes de plus en plus sensibles et menaçantes, dont la cause est la soif de conquête planifiée, calculée de notre adversaire national et de ses associations de tchéquisation dans nos régions, particulièrement la *národní jednota severočeská* [...]. Son œuvre a pour but de détruire l'unité linguistique allemande de notre territoire »²⁹.

Revenons au manuel de Braunau. Dans leur préface, ses auteurs sont peu disert sur leur entreprise. Cet ouvrage est destiné « au cours de *Heimatkunde* », c'est-à-dire celui de la connaissance du pays de Braunau, avec deux longues parties historique et folklorique, les sciences naturelles et la géographie se partageant quelques pages. Peut-être remplissent-ils un programme d'enseignement qui leur est imposé ; peut-être aussi sont-ils mus par des sentiments comparables à ceux du recteur de l'Université

²⁸ En 1913, les écoles primaires, les établissements d'enseignement secondaire et la proportion des étudiants germanophones de la double-monarchie ne représentent plus qu'environ 40% de l'ensemble de la double-monarchie. Jean-Paul Bled, « Les Allemands d'Autriche et la question nationale (1850-1918) », *Revue d'Allemagne*, 28/1996/1, note 34.

²⁹ Dr. Eduard Langer, « Braunau », *Volkskunde*, 1904, 4^e volume, cité par Friedrich Pausewang in « Schulverein – Kulturverband », souvenirs rédigés pour le *Heimatkreis*. Archives du *Heimatkreis*, carton 11a/6, p. 2. F. Pausewang est un directeur d'école du pays de Braunau qui a contribué à monter un réseau d'éducation populaire dans les années 1920.

allemande de Prague pour qui, en 1907, la *Volkskunde* (études folkloriques ou ethnologiques) est indispensable : on ne peut se passer de la connaissance des paysages, des provinces et des régions pour connaître le caractère d'un peuple, puisque somme toute, l'homme est le « produit du sol » sur lequel il vit ; la *Volkskunde* a pour but de trouver « la formule scientifique de l'âme du peuple »³⁰.

Dans l'entre-deux-guerres, la *Volkskunde* revêt une importance de premier plan dans l'ensemble du paysage universitaire germanophone, particulièrement pour les Allemands des Sudètes. Enseignée aux futurs instituteurs et professeurs germanophones grâce aux excellentes relations que les ethnologues-folkloristes entretiennent avec le département des études allemandes de Prague, elle a pour but d'étudier ce qui est devenu l'objet principal des recherches de langue allemande après le traité de Versailles : non plus l'État qui a failli, mais le peuple. Le peuple allemand, entité considérée d'un bloc, notamment celui qui vit hors des frontières de l'Allemagne, où son combat pour s'affirmer doit servir de modèle à l'Allemagne battue et humiliée et dont la culture, moins altérée par l'industrialisation, permettra de régénérer l'ensemble de la nation³¹. Le peuple qui, pour les Sudètes ayant perdu leur point de repère viennois en 1918, doit leur livrer l'orientation intérieure dont ils ont besoin dans un État

³⁰ August Sauer, discours d'inauguration de l'année universitaire 1907-1908, cité par Walter Dehnert, « *Volkskunde an der deutschen Universität Prag 1918-1945* » [Études ethnologiques à l'Université allemande de Prague entre 1918 et 1945], in Kurt Dröge, *Alltagskulturen zwischen Erinnerung und Geschichte: Beiträge zur Volkskunde der Deutschen im und aus dem östlichen Europa* [Cultures quotidiennes entre souvenir et histoire : contribution à l'ethnologie des Allemands de et en Europe de l'Est], Munich, Oldenbourg, 1995, p. 197-212. Ici p. 198.

³¹ Willi Oberkrome, *Volksgeschichte : methodische Innovation und völkische Ideologisierung in der deutschen Geschichtswissenschaft 1918-1945* [L'histoire du peuple : innovations méthodologiques, idéologie nationaliste et racisme dans l'historiographie allemande de 1918 à 1945], Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1993, p. 22-23.

tchécoslovaque ressenti comme imposé, auquel beaucoup ne font pas confiance.

Pour cet objet inédit, la recherche fait appel à de nouvelles méthodes : « Qui veut comprendre l'individualité du peuple allemand doit connaître son histoire ; qui veut comprendre son histoire doit s'instruire sur son devenir, sur l'espace où il a évolué »³² et sur ses réalisations : constructions, costumes, chansons et coutumes. L'alliance de l'histoire et du folklore n'est donc pas fortuite : elle est indispensable pour recueillir des phénomènes culturels qui mettent en évidence l'essence même du peuple allemand³³.

L'apparente dispersion du *Heimatbuch* n'est donc pas le fruit du hasard si l'on remonte aux traits propres à l'historiographie sudète dans l'entre-deux-guerres. Toutes les contributions qui ne font pas appel à des connaissances techniques (comme celles sur la biologie ou la géologie du petit pays), relèvent de ce projet qui allie histoire et études à tendance ethnologique sur les dialectes parlés dans les différents villages, les noms de famille et de lieu, l'architecture paysanne, les costumes folkloriques.

Pourquoi avoir poursuivi ces projets qui, en 1971, sont déjà anciens ? Anciens, mais non dépassés : les promoteurs de cette histoire ethnologique ont pu poursuivre leur carrière sans anicroche pendant et après le Troisième Reich ; ce qui fait que le point de vue du *Heimatbuch* n'est guère surprenant. Cherchons tout de même les points communs des hommes qui ont rédigé ces contributions : Siegmund Rosezin sur les « noms de lieu », Ernst Führlich sur ceux des familles, Richard Knittel et Gustav Kilian Ringel sur les dialectes, Cölestin Junger sur le costume paysan, Richard Rosenberg sur la maison paysanne du pays de Braunau.

³² Propos de l'historien et archiviste Erich Keyser de Dantzig, cité par W. Oberkrome, *ibid.*, p. 61.

³³ Martin Zückert, « Die Volkskunde als Nachbardisziplin der 'sudetendeutschen' Geschichtsschreibung [L'ethnologie, une discipline proche de l'historiographie 'sudète'] », in Stefan Albrecht *et al.*, *Die 'Sudetendeutsche Geschichtsschreibung' 1918-1960*, Munich, Oldenbourg, 2008, p. 183-199. Ici p. 199.

À cela s'ajoutent les articles historiques d'Hugo Herrmann et du Père Beda Menzel. Une première ressemblance semble se dégager : certains de ces auteurs (Fürlich, Herrmann, Menzel, Rosezin et Ringel) ont obtenu leur titre de docteur à l'Université allemande de Prague (les premiers dans les sciences humaines, le dernier en architecture). Mais c'était à des dates très différentes (de 1924 à 1940)³⁴. Or, l'université n'était pas un bastion monolithique et nationaliste avant sa mise au pas par les nazis, qui a duré de 1938 à 1942 ; sans indication supplémentaire sur le cursus de nos auteurs, il n'est pas possible de conclure sur l'orientation plus ou moins nationaliste de leur formation. De plus, comme les autres n'ont pas fait d'études, l'hypothèse d'un projet commun tombe.

La clef que nous cherchons se trouve bien plutôt en la personne du docteur Hugo Herrmann, archiviste de l'Association de Braunau et inspirateur du *Heimatbuch*. En 1971, Herrmann est professeur de lycée à la retraite. Mais avant l'expulsion, il a travaillé entre 1940 et 1945 comme fonctionnaire détaché à l'Institution pour la recherche nationale de Reichenberg (*Reichenberger Anstalt für Volksforschung*). Or, il s'agissait d'un établissement à caractère très politique puisqu'il a été fondé en 1940 pour épauler l'administration nazie du *Gau* sudète (division administrative du Troisième Reich, présidée par Henlein). Il avait pour mission de donner priorité aux recherches d'intérêt politique ou économique qui serviraient directement les buts nazis. Après la création en 1942 de la fondation S. S. Heydrich, les deux institutions dominent la recherche en Bohême-Moravie : l'Université allemande de Prague (la tchèque a été fermée) est en pleine aryanisation et quasiment paralysée jusqu'au milieu de la guerre³⁵. À Reichenberg, Herrmann occupe une place rare, car l'institution

³⁴ L'ingénieur Richard Knittel a rédigé le chapitre sur le dialecte de Braunau, mais il s'agit sans doute d'un hobby, puisqu'en fait c'est un spécialiste des chemins de fer.

³⁵ Alena Misková, « Die deutsche Universität Prag im Vergleich mit anderen deutschen Universitäten in der Kriegszeit », [L'Université allemande de Prague comparée à d'autres universités allemandes pendant la guerre], in Hans Lemberg (dir.), *Universitäten in nationaler Konkurrenz. Zur Geschichte der*

qui, sinon, mobilise plus de trois cents chercheurs issus d'autres établissements, n'emploie que quatre fonctionnaires à plein-temps en plus de quelques employés ; il travaille à la section tchèque dont les résultats servent à germaniser le Protectorat (le reste de la Bohême-Moravie), c'est-à-dire à évaluer le degré de pénétration de l'influence allemande dans les formes culturelles et les familles tchèques, pour sélectionner celles qui seront dignes de survivre dans le Grand Reich.

Il ne semble pas qu'Hugo Herrmann se soit élevé à une renommée particulière ; dans les rapports d'activité, il est cité comme simple collaborateur et se contente d'être le secrétaire de rédaction de publications collectives³⁶. Ceci n'empêche pas que son curriculum permette de mieux comprendre le projet historiographique du *Heimatbuch* de 1971. Ainsi cet ouvrage ne fait-il aucune place à d'autres apports culturels que ceux considérés comme purement allemands. Ce n'est qu'en 1998 qu'une recherche est lancée par le *Heimatkreis* pour retrouver la trace des « anciens concitoyens juifs » ; ce n'est qu'en 2007 que le bulletin de l'association publie, pour la première fois, un article du directeur actuel du musée de Braunau/Broumov³⁷.

En somme, l'ambitieux projet du *Heimatkreis* a atteint, avec la publication du *Heimatbuch* en 1971, à la fois son achèvement et ses limites. Achèvement, car il donne un aperçu fidèle et assez complet des points de vue et des démarches interdisciplinaires qui ont modelé la perception

Prager Universitäten im 19. und 20. Jahrhundert [Universités en concurrence nationale. Sur l'histoire des universités à Prague aux XIX^e et XX^e siècles], Munich, Oldenbourg, 2003, p. 167-176. Ici p. 171 sq.

³⁶ Cf., par exemple, le rapport de 1942 (*Sudetendeutsches Landes und Volksforschungsanstalt, Aufgabe und Leistung*, Reichenberg 1942, p. 10).

³⁷ Un tel retard peut s'expliquer aussi pour des raisons de personnes, le directeur actuel étant plus à l'aise pour communiquer en allemand et avec des Allemands.

locale du pays de Braunau au XX^e siècle. Limites, car ce projet s'inscrit encore dans les cadres mentaux des années quarante. Il s'interdit toute histoire culturelle croisée, un présupposé qui ne s'explique pas seulement par l'accès difficile des sources pendant la Guerre froide, mais aussi par la formation des auteurs principaux à une histoire et une ethnologie visant à établir la prédominance de la culture allemande en Europe centrale.

Régionalisme, minorités : défis ou ennemis ?

Dilemmes de la politique française en Europe centrale entre les deux guerres

BALAZS ABLONCZY

Le titre de notre exposé exige tout de suite une rectification : nous serions tentés de considérer que la France n'avait pas *une seule* politique dans la région, mais plusieurs. Les politiques financières, militaires, économiques ou culturelles de la France étaient présentes à la fois dans les pays de la région (nous nous concentrerons avant tout sur le cas de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et en partie de la Yougoslavie), mais pas nécessairement dans une parfaite harmonie. L'incident à la frontière hongro-roumaine de janvier 1923 est à cet égard très instructif. Des fusillades ont éclaté le long de la frontière dans le *comitat* [département] de Békés, les gardes hongrois et roumains ayant provoqué une échauffourée entraînant des morts et des blessés. Bucarest a tout de suite alerté les capitales occidentales en prétextant une attaque hongroise imminente. Comme l'attaché militaire français à Bucarest, le lieutenant-colonel Thierry, l'a très justement remarqué, tout cela ne servait qu'à fortifier les positions du grand état-major roumain (fortement épaulé par l'état-major français) dans la querelle qui l'avait opposé au ministère des Finances roumain, lequel, sous la direction de Vintila Brațianu, avait préparé un plan de restriction à l'aide d'experts économiques français afin d'assainir le budget roumain¹. Cet exemple démontre l'existence de divergences au sein de la

· Historien, chercheur de l'Institut historique de l'Académie des sciences hongroise (bablonczy@tti.hu).

¹ Ministère des Affaires étrangères – Archives diplomatiques (dorénavant MAE AD), Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 53, ff. 2-109, *passim* et plus

politique française, phénomène assez peu fréquent, mais qui existait néanmoins. Le poids était mis sur différents champs d'influence selon les époques : la présence de la doctrine militaire française était peut-être la plus constante et la plus palpable, subissant tout de même certaines fluctuations, tandis que – par exemple – la présence culturelle française dans la région (en tant que moyen de la politique étrangère) subit un certain nombre de revers : l'offensive de la première partie des années 1920 a cédé la place à une relative lassitude jusqu'au gouvernement du Front Populaire, moment où elle connut un regain d'attention de la part du gouvernement².

Pour revenir à notre sujet, il est utile de faire quelques remarques préalables.

Tout d'abord, la France avait l'expérience d'une certaine présence culturelle et économique dans les pays de la Monarchie austro-hongroise avant la guerre, mais le maniement politique des contentieux et une connaissance du terrain approfondie lui faisait souvent défaut. Ne nous méprenons pas : la France disposait d'experts qui avaient une maîtrise suffisante des questions de la région (pour ne citer qu'Emmanuel de Martonne, Louis Eisenmann, la plupart des « slavisants » français), mais la gestion quotidienne des conflits (souvent inextricables, il est vrai) par les diplomates et par les militaires s'est révélé une tâche trop lourde.

Ensuite, dans les années 1920 et 1930, la politique française en Europe centrale (notamment pour les pays de l'ancienne monarchie des Habsbourg) était avant tout la conséquence de la politique poursuivie à l'égard de l'Allemagne, ainsi que de sa politique de sécurité et de sa

spécialement ff. 34-36, le rapport du lieutenant-colonel Thierry, Bucarest, le 17/1/1923.

² Cette attitude est assez bien percevable dans la thèse d'Annie Guénard-Maguet, *La présence culturelle française en Europe centrale et orientale avant et après la guerre*, Paris, Université Paris I-Sorbonne, 1994. Cf. encore Antoine Marès, « Puissance et présence culturelle de la France : l'exemple du Service des œuvres françaises à l'étranger dans les années trente », *Relations Internationales*, n° 33, 1983, p. 65-80.

politique vis-à-vis de l'Union soviétique. Le jugement porté sur les agissements des hommes politiques de la région ou les minorités était le plus souvent étroitement lié au besoin de sécurité de la France.

Enfin, malgré ces restrictions, on peut néanmoins affirmer avec certitude : la France jouait un rôle prépondérant dans la région entre les deux guerres, qu'elle ne jouait pas avant la Grande Guerre, et qu'elle ne jouera plus après la Seconde Guerre mondiale. Les hommes politiques français (de Louis Loucheur en passant par Anatole Monzie à Louis Barthou) ont sillonné la région en cherchant affaires et alliances, des militaires français ont entraîné et souvent commandé les armées des nouveaux États (tels les généraux Weygand, Mittelhauser, Petin, Meunier ; songeons au culte d'Henri Berthelot en Roumanie), les universitaires français ont été présents dans chacune des grandes capitales centre-européennes (sauf Budapest) pour mettre sur pied des nouvelles institutions, les hommes d'affaires ont repris des sociétés aux capitaux allemands, négociaient des accords commerciaux, achetaient des mines de charbon en Silésie et des puits de pétrole en Roumanie. Pour sous-tendre cette percée, toute une chaîne de « médias » français a vu le jour dans ces pays, de la *Messagère d'Athènes* à *l'Indépendance Roumaine*, l'éphémère *Écho du Danube* à Budapest, la très officielle *Europe Centrale* à Prague ou la *Gazette de Varsovie*.

C'est dans ce cadre que nous apporterons quelques éléments pour mieux mesurer l'impact de la politique française sur un terrain jusque-là très peu exploré, celui des minorités ethniques et des politiques autonomistes/régionalistes. Nous nous concentrerons avant tout sur les problèmes des minorités allemandes et hongroises de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie et sur les partis de Hlinka et de Maniu dans ces deux pays, afin de mettre en relief les motivations françaises dans la région.

Infrastructures, perceptions

Pour accomplir cette implantation locale, la France s'est dotée des outils nécessaires : ouverture d'un consulat à Cluj/Kolozsvár (1920) et de ses antennes (agence consulaire à Timișoara/Temesvár en 1921 et agence commerciale à Cluj en 1922), ouverture d'un consulat à Bratislava/Presbourg (début des années 1920). Il est à remarquer que par exemple l'ouverture du consulat de Cluj/Kolozsvár s'est faite d'une manière précipitée à l'été 1920, pour devancer une hypothétique concurrence britannique. Ainsi dans les neuf premiers mois de fonctionnement, ce n'était pas un diplomate, mais un officier de l'infanterie coloniale, travaillant pour les services de renseignement, le capitaine Marc Cervoni qui faisait fonctions de consul français à Cluj/Kolozsvár, détaché à cet effet de l'armée du Danube. Ces antennes ont fait un travail utile – tout au moins du point de vue des historiens : implantées dans des régions à forte population minoritaire elles offraient un poste d'observation privilégié, et contribuèrent grandement à la production de documents qui nous sont restés pour reconstituer un morceau de ce passé.

En même temps, il est intéressant de noter la difficulté première des diplomates français à établir et à fixer certaines notions de la région et de ses habitants. Prenons l'exemple de l'unité géographique « Transylvanie ». Une grande hésitation peut être constatée concernant l'utilisation des noms de villes, fleuves, montagnes (fallait-il employer des noms allemands, hongrois ou roumains ?) et la définition exacte de la Transylvanie même. Une solution fut trouvée : la Transylvanie était égale à toutes les nouvelles provinces conquises à l'ouest du pays, donc à l'Ardeal (Transylvanie historique), au Banat/Bánság, aux Maramureș/Máramaros et au Crișana/Partium. Une même incertitude peut être constatée quant à l'appartenance ethnique des habitants de la province. Les Roumains étaient souvent appelés « des Transylvains », et la perception des Hongrois de Transylvanie suscitait un certain nombre de questions.

Certains diplomates les ont considérés comme mi-roumains, mi-hongrois. Pour ajouter à la confusion on a continué à faire une distinction nette entre « Hongrois » et « Magyar », ce dernier terme étant le synonyme des Hongrois chauvins, nationalistes, irrédentistes, donc ayant des connotations assez négatives (pour constater les séquelles de cette confusion, il suffit de regarder les inventaires des Archives diplomatiques : deux tomes de la sous-série Roumanie, traitant une région contestée par la Yougoslavie et la Roumanie, portent même aujourd'hui le titre « Banat de Temeswar ». Alors que la ville s'appelle Timișoara en roumain, Temesvár en hongrois et Temeschwar... en allemand.)

En regardant la masse des fonds d'archives françaises, on se rend compte que plus une minorité mettait en danger (ou semblait mettre en danger) le système de Versailles (donc directement la sécurité de la France), plus la quantité de la documentation produite était considérable. Pour ne regarder que le cas roumain et les relations hungaro-roumaines : dans la sous-série Europe 1918-1940 des Archives diplomatiques, environ 20 cartons traitent exclusivement des relations entre les deux pays, la situation en Transylvanie et l'affaire des optants dans la sous-série Roumanie. Cette quantité dépasse de loin celle des documents consacrés aux relations de la Roumanie avec n'importe quel autre pays, y compris l'URSS, l'Allemagne, la Grande-Bretagne sauf peut-être la France. Et ne parlons pas des autres fonds déposés au Centre des Archives diplomatiques ou au Service historique de la Défense. La minorité hongroise en Tchécoslovaquie ne méritait que des rapports éparpillés dans 5-6 cartons. Tandis que la minorité hongroise de Yougoslavie (environ 500 000 personnes) n'est mentionnée que furtivement, étant donné que leur poids et leurs problèmes n'avaient aucune chance de dépasser le volume des différends croato-serbes dans un État de 14 millions d'habitants.

Malgré cette présence, une méfiance certaine et une opposition assez nette se détachent de ces rapports. Sous cet angle, les minorités hongroises de Transylvanie et de Slovaquie sont conduites par des

« magnats » féodaux (des comtes, barons), financées par des « Juifs » et irréductibles dans leur irrédentisme³. Un exemple superficiel mais parlant : le consulat français de Cluj/Kolozsvár n'a jamais invité des hommes politiques hongrois et n'a jamais été non plus invité par eux dans les deux décennies de l'entre-deux-guerres⁴. Et cela dans une ville où (même selon les statistiques officielles) les Hongrois composaient la majorité absolue de la population.

Certaines initiatives minoritaires ont réussi à éviter cette catégorisation : les diplomates français montraient de la bienveillance dès qu'il s'agissait d'une dissidence politique : la fondation du Parti populaire hongrois en Transylvanie ou d'autres mouvements loyalistes recevaient un accueil favorable de leur part⁵. La plupart des Allemands dans ces pays étaient considérés par la diplomatie française comme un ennemi *a priori* de la France – et sur ce point elle n'avait pas complètement tort. Ces *Volksgruppen* ont toujours joui du soutien sans faille de l'Allemagne de Weimar et plus tard ils furent un des moyens principaux de la politique allemande national-socialiste. Dans ce contexte, la France tentait de limiter les dégâts : elle intervenait quand des films allemands maltraitaient la Révolution française (et faisaient interdire la projection à Arad ou à Timișoara) et soutenait chaque initiative culturelle ou économique qui laissait espérer la soustraction de la région à « l'emprise germanique » (qu'elle ait existé ou non).

³ Des rapports assez caractéristiques : MAE AD, Europe 1918-1940, Tchécoslovaquie, vol. 141, f. 47. Note de synthèse sur les minorités en Tchécoslovaquie, s.l., le 9/5/1932. Sur les émeutes antisémites de Oradea/Nagyvárad : MAE AD, Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 54, f. 182. le consul de Laigue à Aristide Briand, Cluj, le 4/1/1928. Sur la « hungarophilie des Juifs » : Centre des archives diplomatiques de Nantes (dorénavant : CADN), Cluj-Consulat, vol. 1., le consul Mouille au ministère, Cluj, le 9/5/1924.

⁴ CADN, Cluj-Consulat, vol. 3, *passim*.

⁵ MAE AD Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 41. ff. 232-233., Gaston Mouille à Aristide Briand, Cluj, le 29/6/1921. *Ibid.*, vol. 189, f. 12, Pierre Fauget au ministre des Affaires étrangères, Cluj, le 26/9/1931.

Stratégies : buts et échecs

Afin de jeter les bases d'une sphère d'influence française, la diplomatie française poursuivait différents buts économiques ou culturels dans la région. La Mission universitaire française envoyait des professeurs de français dans des toutes petites villes en Transylvanie par exemple (ils étaient 29 en 1924), fondait des « cercles de lecture » et organisait des cours de langue. En plus, la France de la III^e République, en partie fondée sur une idéologie laïque radicale rigoureusement séparée de l'Église, n'hésita pas à faire appel aux ecclésiastiques pour renforcer son influence en Europe centrale et orientale. C'est ainsi que les soeurs de Notre-Dame de Sion ont établi un lycée de jeunes filles à Oradea (Mare)/Nagyvárad, les Assomptionnistes étaient présents à Beiuş/Belényes et à Blaj/Balázsfalva en vue d'attirer la jeunesse croyante de la région et espérant la soustraire à l'influence d'une culture jugée germanique ou « magyarisée »⁶. Du côté roumain, le ministre de l'Instruction publique roumain de nombreux gouvernements, le professeur *Anghel*esco, avait envisagé le remplacement du haut clergé catholique romain de la Transylvanie (appartenant en grande partie à la minorité hongroise ou allemande), par des ecclésiastiques français. L'affaire n'a pas eu de suite, mais le sérieux avec lequel le ministre de France a traité l'affaire montre l'importance attachée à cette question⁷. Soucieuse de faire pencher la balance de leur côté, la France n'a ignoré aucune confession. On a déployé certains efforts pour inviter les Juifs de Transylvanie, en grande partie hungarophones et urbains (sauf dans la région de Maramureş/Máramaros), à abandonner leur attachement au nationalisme hongrois et s'attacher à une orientation francophile. À l'instigation de Gabriel Puaux, ministre de France, une délégation de l'Alliance israélite universelle a visité la région et a proposé

⁶ MAE AD Papiers d'agents – Archives privées, Papiers Louis Canet, vol. 57, ff. 59-66, Adrien Thierry à Georges Bonnet, Bucarest, le 17/4/1939.

⁷ MAE AD Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 42. f. 131, Henri Manneville à Raymond Poincaré, Bucarest, le 26/3/1923.

diverses mesures : création d'écoles françaises, bourses, etc.⁸ Cette percée culturelle était visiblement appréciée dans les milieux de la bourgeoisie hongroise, comme en témoigne la fréquentation des cours de français organisés dans différentes villes⁹.

Les diplomates français en poste dans la région ont parfois mal interprété la consistance des rapports entre Roumains et Hongrois. Cette « haine profonde de toujours » les a certainement marqués, c'est pourquoi ils étaient désarmés lorsque les événements faisaient dérailler leur logique, tel que lors de la visite à Budapest d'un groupe d'écrivains hongrois originaires de Transylvanie¹⁰. Les prises de contact semi-officielles entre les dignitaires des deux pays ont également suscité l'intérêt et souvent la méfiance de la diplomatie française : le retour au pays du roi Carol en 1930, la visite du prince Nicolæ (frère du roi) à une course d'automobile à Budapest, la chasse commune du roi de la Roumanie et du comte Bethlen étaient occasion d'incompréhension et de méfiance de la part de Paris¹¹. La nature des rapports entre les deux pays a parfois échappé aux représentants français. Ce ne fut pas le cas de Louis de Vienne, ministre français à Budapest entre 1927 et 1934, qui écrivait à ce propos : le Hongrois

« a pour le Roumain un dédain mitigé d'un certain attrait. Il le juge faible, versatile et déréglé. Mais on a des défauts communs : ceux

⁸ MAE AD Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 68, ff. 118-119. Gabriel Puaux à Aristide Briand, Bucarest, le 18/11/1929. Et Irina Livezeanu : *Cultural Politics in Greater Romania*. Ithaca-London, Cornell University Press, 1995, p. 151-153.

⁹ CADN Bucarest-Consulat, vol. 50. s.n., Rapport du secrétariat de la Mission universitaire française en Roumanie, Bucarest, le 6/4/1928.

¹⁰ MAE AD Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 42, f. 235, Jean Rivière à Aristide Briand, Budapest, le 28/10/1928. Le groupe était également accueilli par l'épouse du comte Bethlen, Premier ministre hongrois (transylvain d'ailleurs), et le chargé d'affaires roumain de Budapest.

¹¹ Service historique de la défense (dorénavant : SHD) 7N 2888/ 1930 I. dossier, s.n., le lieutenant-colonel Jouart au ministre de la Guerre, Budapest, le 13/6/1930. *Ibid.*, vol. 2889/Hongrie - attaché militaire - rapports/ 1931/I, s.n., le lieutenant-colonel Jouart au ministre de la Guerre, Budapest, le 5 et le 27/4/1931. Cf. encore MAE AD Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 191, ff. 8-17.

par exemple de bouillir comme le lait et de fuser comme la vapeur ; on a un cousinage de régime monarchique et de hiérarchie de classes. Enfin la Transylvanie est un si grand objet de querelle qu'il y a peut-être dans ce vaste champ matière à s'arranger »¹².

Le cas de la Tchécoslovaquie était encore plus net : à part quelques réserves (par exemple sur la démolition mal ciblée de la statue de l'impératrice Marie-Thérèse à Bratislava/Presbourg en 1921, car le consul français aurait vu d'un bon œil la destruction d'une autre statue aux connotations hongroises plus accentuées¹³), les diplomates français ont partout soutenu les efforts du nouvel État à la centralisation et à la mise à l'écart des exigences autonomistes ou jugées « séparatistes » des Slovaques, des Hongrois, des Allemands¹⁴. Leur vision correspondait parfaitement aux vellétés civilisatrices que le gouvernement de Prague se plaisait de donner de lui-même : il a bâti des grandes routes, émancipait des nationalités opprimées, et fondé un État moderne¹⁵. Toute demande venant des minorités quant à l'utilisation de leur langue dans l'administration par exemple était la preuve de leur intransigeance : ayant protesté un peu bruyamment à cause de la suppression de leurs droits linguistiques, leur séparatisme était relevé par les diplomates français¹⁶. Ce qui est étonnant, c'est leur aversion pour les masses juives du pays, surtout celles de la Ruthénie subcarpathique, orthodoxes et souvent mal intégrées : selon les rapports, les Juifs ont « monopolisé » le petit

¹² *Ibid.*, Hongrie, vol. 51, f. 101, Louis de Vienne à Aristide Briand, Budapest, le 8/5/1927.

¹³ *Ibid.*, Tchécoslovaquie, vol. 34, f. 244, le consul Rötig à son ministre, Bratislava, le 14/11/1921.

¹⁴ À cet égard, le rapport du ministre français de Prague est assez instructif. On y découvre que le ministre a pris la peine d'analyser et de disséquer les plaintes de la minorité hongroise, qui lui avaient été transmises par son collègue hongrois (sur 6 pages !) : MAE AD Europe 1918-1940, Tchécoslovaquie, vol. 141, ff. 130-133. Léon Noël à Louis Barthou, Prague, le 15/5/1934. Il faut rajouter que les plaintes hongroises ont souvent été caractérisées par des illusions et des idées désuètes, fondées sur une situation d'avant-guerre.

¹⁵ Sur la mission civilisatrice cf. MAE AD Europe 1918-1940, Tchécoslovaquie, vol. 134, ff. 2-4, le ministre français à Prague au ministère, Prague, le 21/10/1936.

¹⁶ *Ibid.*, vol. 130, f. 160, Léon Noël à Paul-Boncour, Prague, le 17/10/1933.

commerce, s'occupent de la « falsification de passeports » et sont des usuriers ; en somme, les Juifs de la région sont sortis tout droit « des romans des frères Tharaud »¹⁷.

Les régionalismes

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les partis roumains ou slovaques (et croates en Yougoslavie) ayant un programme suspect d'autonomie (« cheval de Troie » de l'irrédentisme hongrois – et ce fut parfois le cas), soient très mal perçus par Paris.

La prise de distance par rapport au parti national paysan, représentant de la classe politique transylvaine, est frappante¹⁸. Les dirigeants du parti, Iuliu Maniu ou Alexandru Vaida-Voevod se voient soupçonnés de « séparatisme »¹⁹. Les gouvernements conduits par le Parti national (puis, après 1923, par le Parti national paysan), en 1920 et en 1928, sont souvent considérés comme des expériences maladroites et sans issue. Il est fréquent de présenter les « Transylvains » (à comprendre : les nationaux) comme des individus « imprégnés de culture allemande ou hongroise ». À la veille des élections de 1928, ils sont accusés d'avoir bénéficié des subsides hongrois²⁰. Malgré le démocratisme du parti, sa relative honnêteté dans la gestion des affaires, ils représentent cette « quantité inconnue » que redoutait *l'establishment* national-libéral de l'ancienne

¹⁷ *Ibid.*, vol. 36, ff. 3-8, Jean Pozzi à Briand, Prague, le 6/1/1922. Et son opinion persiste, cf. *ibid.*, ff. 154-156, William Rötig au ministère, Bratislava, le 19/6/1926.

¹⁸ Cf. Catherine Durandin, « Rumania, the War and the Army 1914-1930 », *War and Society*, septembre 1985, p. 61.

¹⁹ MAE AD Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 42, f. 228, Gustave de Laigue à Aristide Briand, Cluj, le 26/4/1928.

²⁰ MAE AD Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 53, ff. 153-158, 172-175 et 200. Jacques Seydoux à René Massigli, Paris, le 24/10/1928 et Gabriel Puaux à Aristide Briand, Bucarest, le 14/12/1928.

Roumanie, celui des Braşianu, partenaires privilégiés de la France. Cette méfiance persiste jusqu'à la veille de la guerre, dans un pays où le modèle corporatiste mussolinien et l'antisémitisme étaient pourtant en train de gagner du terrain²¹.

Le parti autonomiste de l'abbé Hlinka en Tchécoslovaquie (*Slovenská ľudová strana* – Parti populaire slovaque, puis plus tard *Hlinková slovenská ľudová strana*) ne fut guère mieux reçu. Accusé d'être provincial, clérical, séparatiste, à la remorque des « comtes hongrois », le mouvement slovaque avait vraiment mauvaise presse. Son comportement « provocateur » au cours de la grande fête de Pribina²² à Nitra en 1933 a été relevé tout aussi bien que son « étroitesse catholique » et son « radicalisme »²³. Les accusations étaient du même type qu'en Roumanie : soupçonnés d'avoir accepté des subsides hongrois ou faisant jeu commun avec les séparatistes (et agents hongrois) de František Jehlička, le jugement sur Hlinka correspondait à l'image que le gouvernement et la presse de Prague avaient de lui²⁴.

Vivant dans une région largement sous-développée, les Ruthènes (aux confins orientaux de la Tchécoslovaquie) n'ont pas eu l'autonomie promise à la conférence de paix, mais l'effort civilisateur de Prague doit être considéré à sa juste valeur – selon les observateurs français. Les peuples arriérés du pays ne sont pas aptes à se gouverner eux-mêmes, et en plus ils ne se rendent pas compte de tous les bienfaits que l'administration tchécoslovaque leur a apporté : sans cela ils seraient de nouveau « sous le joug de 100 000 Hongrois et 80 000 Juifs » de la région²⁵. « L'ingratitude »

²¹ *Ibid.*, Roumanie, vol. 189, ff. 115-116, Adrien Thierry à Georges Bonnet, Bucarest, le 8/1/1939.

²² Le prince slave de Nitra puis de Transdanubie au IX^e siècle est souvent considéré comme le premier prince slovaque.

²³ *Ibid.*, Tchécoslovaquie, vol. 130, ff. 52-55, Louis de Monicault à Paul-Boncour, Prague, le 18/8/1933. *Ibid.*, ff. 61-64, le consul Billecocq à Paul-Boncour, Bratislava, le 22/8/1933. Sur le radicalisme : *ibid.*, vol. 131, *passim*.

²⁴ *Ibid.*, vol. 130, ff. 136-139, Léon Noël à Paul-Boncour, Prague, le 30/9/1933.

²⁵ *Ibid.*, vol. 133, ff. 57-60, Léon Noël à Paul-Boncour, Prague, le 1/5/1933.

des Ruthènes est accentuée par leur vote communiste massif et la présence parmi eux des agitateurs venus de l'URSS. Le portrait caricaturé de certains de leurs dirigeants (Gregory Zhatkovych, par exemple²⁶) ne fait que renforcer notre constat sur l'aversion de la diplomatie française de l'époque à l'égard de toute politique régionaliste.

Pour conclure ce bref aperçu portant sur l'attitude de la diplomatie française envers les minorités et les politiques régionalistes, l'échec se résume essentiellement à trois facteurs et se situe plus généralement dans un contexte du « défi impossible » de la politique française en Europe centrale. Nous ne mentionnerons pas la faiblesse des moyens déployés, d'autres l'ont déjà fait²⁷.

1. La méconnaissance du terrain : le temps écoulé depuis la Grande Guerre était trop court pour pouvoir forger une génération d'experts familiers des relations politiques et ethniques de la région, mais connaissant aussi sa situation géographique, son passé, etc. Avec un peu plus de temps, la France aurait pu réussir.

2. L'hostilité des minorités : cette hostilité existe du fait que les minorités sont souvent attachées à des mères patries maltraitées (ou considérées comme maltraitées) au cours de la conférence de paix de Paris.

3. La sous-estimation des minorités : la diplomatie française a sans doute sous-estimé le facteur minoritaire dans ses analyses. Étrangement, ce sont plutôt les militaires qui ont mieux compris l'enjeu en question : nous disposons d'analyses très détaillées faites par des attachés militaires ou

²⁶ *Ibid.*, vol. 36, ff. 3-8, Jean Pozzi à Briand, Prague, le 6/1/1922.

²⁷ Georges-Henri Soutou, « L'impérialisme du pauvre : La politique économique du gouvernement français en Europe Centrale et Orientale de 1918 à 1929 », *Relations Internationales*, n° 7, 1976, p. 219-239.

des gens du 2^e Bureau²⁸. La place et la position centrale des minorités dans ces sociétés (culture, économie, finances) ont en partie échappé aux observateurs français.

La défense acharnée du *statu quo* était inscrite dans la logique de la diplomatie française et le fait de se raccrocher aux accords de paix parfaitement compréhensible. Mais Paris s'est révélé beaucoup trop vulnérable dans les années trente (surtout à partir de 1932-1933), incapable de défendre ses intérêts et les concessions faites (accords de Munich par exemple) ont révélé sa faiblesse dans un moment crucial, tandis que les mêmes décisions l'auraient peut-être fortifié dans la région dix ou quinze ans auparavant.

²⁸ Pour ces rapports *cf.*, par exemple, SHD 7N 3053/ Roumanie - Attaché militaire/ Rapports janvier-juin 1939, le colonel Delhomme à Edouard Daladier, Bucarest, le 17/3/1939 (9 folios). *Ibid.*, 7N 3053/ Roumanie - Attaché militaire/ Rapports 1940, le général Delhomme à Paul Reynaud, Bucarest, le 3/6/1940 (37 folios !). CADN Bucarest-Consulat, vol. 47, s.n., Adrien Thierry à Georges Bonnet, Bucarest, le 24/6/1939 (34 folios).

« Aider nos frères de Pologne » :

l'American Jewish Joint Distribution Committee
au secours des Juifs en Pologne communiste, 1957-1967

AUDREY KICHELEWSKI

L'Oncle Sam invité par les communistes ? En pleine Guerre froide, une organisation, jadis qualifiée de sioniste ou de cosmopolite, agissant librement pour aider une petite minorité de citoyens polonais d'origine juive ? Le rideau de fer a connu cette porosité bien calculée et pourtant méconnue, que les archives de la communauté juive de Pologne populaire et celle de l'*American Jewish Joint Distribution Committee* permettent d'éclairer. Cette organisation caritative, fondée aux États-Unis en 1914 initialement pour secourir les Juifs de Palestine, a pour but de venir en aide aux communautés juives à travers le monde. Elle fut active en Pologne dès ses origines et contribua à la renaissance de la vie juive après la Seconde Guerre mondiale. Les changements politiques la contraignirent à cesser toute activité dans le pays à la fin de 1949. Mais avec la libéralisation du régime après octobre 1956, le *Joint* fut autorisé à y revenir et put y mener son activité jusqu'au lendemain de la guerre des Six Jours. J'analyserai cette seconde période en m'appuyant sur les archives du bureau central de New York ainsi que sur celles du bureau chargé de l'Europe, basé à Genève, mais conservées à Jérusalem. Il s'agit de rapports rédigés par des représentants du *Joint*, qui se rendaient presque tous les mois en Pologne afin d'y régler les questions budgétaires avec les institutions

-
- Professeur agrégé à l'École des hautes études en sciences sociales, l'auteur prépare une thèse d'histoire à l'Université Paris I-Sorbonne sous la direction d'André Kaspi : « La place des Juifs dans la société polonaise, 1945-1968 ».

juives, mais aussi pour y rencontrer des représentants du gouvernement et pour donner des informations sur la vie quotidienne des Juifs. Ces documents nous fournissent de très riches informations sur l'activité de cette organisation en Pologne. La vision de la vie juive qu'avaient les hommes du *Joint*, et l'étude des rapports complexes entre le *Joint*, les autorités polonaises et la communauté juive, jettent un éclairage nouveau sur les enjeux de politique intérieure et extérieure de la Pologne de Gomułka, ainsi que sur le rôle qu'y joua la petite minorité juive.

Le retour du *Joint* en Pologne

Le retour du *Joint* en Pologne est lié à plusieurs facteurs, dont le plus important est l'ouverture du régime après les changements politiques liés aux événements d'Octobre 1956. La Pologne de Gomułka noue alors des contacts avec l'Occident, dont elle cherche des soutiens, notamment financiers. Des organisations caritatives, telles CARE¹ ou World Church Service, s'installent dans le pays. Dans le cas du *Joint*, son retour est aussi lié au rapatriement de près de 18 000 Juifs polonais d'URSS entre 1957 et 1959². Un rapport récapitulatif de 1966 par le directeur général du *Joint* pour l'Europe, Charles Jordan, rappelle les conditions qui sont alors négociées³. Le *Joint* est autorisé à dépêcher l'un de ses représentants sur

¹ CARE (*Cooperative for American Remittances to Europe*) fut fondée aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale, dans le but initial d'aider les familles démunies de l'Europe en ruines, en envoyant des colis de nourriture et de produits de première nécessité.

² Sur le rapatriement des Polonais d'URSS, cf. Krystyna Kersten, « Drugiej Repatriacji Polaków z ZSRR, 1954-1959 », *Kwartalnik historyczny*, n° 4, 1991, p. 67-74 ; Małgorzata Ruchniewicz, *Repatriacja ludności polskiej z ZSRR w latach 1955-1959*, Varsovie, Volumen, 2000.

³ Archives de l'American Jewish Joint Distribution Committee, conservées à Jérusalem (AJJDC-Jérusalem), Geneva I, 76A2, n° 15, *Meeting on Poland*, September 1966, p. 1-2.

place, il bénéficie d'un taux de change préférentiel, les biens envoyés sont détaxés, des comités locaux de distribution de l'aide seront mis en place, et enfin, les Juifs rapatriés auront la possibilité d'émigrer par la suite s'ils le souhaitent.

On peut noter le cadre plutôt libéral des conditions négociées. La Pologne est alors le seul pays du bloc de l'Est avec la Roumanie à autoriser la présence du *Joint*. Par ailleurs, le *Joint* peut se féliciter de la politique relativement souple du gouvernement en matière d'émigration : jusqu'en 1960, la majorité des Juifs rapatriés ainsi que de nombreux Juifs de Pologne peuvent quitter le pays⁴. Estimée à environ 70 000 personnes en 1956, la population juive de Pologne passe à moins de 40 000 au début des années 1960, et seule la moitié de celle-ci est liée à des structures communautaires. Les contacts entre les représentants du *Joint* et ceux de la représentation israélienne en Pologne montrent bien qu'une des priorités à l'aide du *Joint* est de favoriser l'émigration juive vers Israël⁵.

L'activité du *Joint* et ses répercussions sur la vie juive en Pologne

Selon l'accord conclu avec le gouvernement, l'aide financière apportée par le *Joint* est principalement redistribuée par le biais de la Commission

⁴ Sur la démographie et l'émigration juives, cf. Albert Stankowski, « Nowe spojrzenie na statystyki dotyczące emigracji Żydów z Polski po 1944 roku », in Grzegorz Berendt, August Grabski, Albert Stankowski, *Studia z historii Żydów w Polsce po 1945 r.*, Varsovie, ŻIH, 2000, p. 103-151.

⁵ Dans le bilan de 1966, Jordan explique que la présence du *Joint* n'a pas empêché l'émigration, au contraire : « *Many people in Soviet Russia would have hesitated to be repatriated to Poland if they had not known that they would not be alone* », AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 76A2, n° 15, *Meeting on Poland*, September 1966, p. 11.

centrale juive d'aide sociale (CKŻPS)⁶. Cette commission a été spécialement créée à cet effet le 15 octobre 1957, par un accord entre le *Joint* et les deux organisations juives officiellement reconnues en Pologne : l'Association socioculturelle juive (TSKŻ), laïque et l'Union religion de confession mosaïque (ZRWM)⁷, culturelle. Elle est composée de seize branches locales dans le pays, en fonction de la répartition de la population juive. La CKŻPS est chargée de redistribuer les fonds du *Joint* selon plusieurs programmes, dont l'importance est régulièrement discutée entre la commission et les représentants du *Joint*.

Une aide importante, mais de courte durée

Le budget total du *Joint* alloué à la Pologne a varié, selon les années, entre 400 000 et 1 million de dollars annuels, en fonction des besoins, du taux de change dont il bénéficiait, mais aussi selon des moyens financiers de l'organisation elle-même. On peut distinguer trois phases :

1. de 1958 à 1961, le budget global augmente. La priorité est l'aide aux rapatriés et à l'émigration, par le biais d'allocations versées aux candidats au départ. Le *Joint* finance aussi les écoles professionnelles de l'ORT, présentes dans treize villes de Pologne⁸. En 1966, près de 13 000 Juifs ont suivi leurs cours⁹. Enfin, malgré ses réticences initiales, le *Joint* accepte de financer les coopératives juives, afin de remédier au sous-emploi dans la population juive. En 1967, on compte seize coopératives, faisant ainsi vivre

⁶ *Centralna Komisja Żydowska Pomocy Społecznej*.

⁷ Respectivement *Towarzystwo Społeczno-Kulturalne Żydów w Polsce* et *Związek Religijny Wyznania Mojżeszowego*.

⁸ L'ORT, dont le sigle provient du russe et signifie « Société pour la propagation du travail et de l'agriculture parmi les Juifs », a été fondée en 1880 dans l'Empire russe et a pour but la formation professionnelle de la population juive. Elle devient une organisation internationale en 1921.

⁹ AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 76A2, n° 15, *Meeting on Poland*, September 1966, p. 58.

près de 5 000 familles, soit un quart de la population juive du pays, telle que recensée dans les diverses organisations juives. Les profits générés par celles-ci permettent de réorienter les priorités budgétaires vers d'autres domaines.

2. de 1962 à 1964, le *Joint* connaît une première baisse de son budget. L'organisation doit faire face à d'autres urgences sur le plan international. En outre, la fin du rapatriement et le ralentissement de l'émigration diminuent les dépenses, que l'institution contrôle par ailleurs davantage¹⁰. Les priorités sont mises sur le développement de la culture et le patrimoine juifs en Pologne. Le *Joint* investit dans l'opération de l'Institut d'histoire juive pour photographier les reliques historiques juives du pays. Il participe également à la préservation de 120 cimetières et de plusieurs synagogues¹¹. L'organisation amplifie aussi son aide aux personnes âgées, en finançant notamment les maisons de retraites à Łódź et Varsovie¹².

3. de 1964 à 1967, la dotation du *Joint* baisse plus fortement encore. La subvention de la *Claims conference* arrive à échéance, ce qui entraîne une chute du budget de 30%¹³. En outre, l'accroissement des tensions

¹⁰ Cette rationalisation débute en fait dès 1961. Pour cette année, le *Joint* explique ainsi sa coupe budgétaire d'aide au TSKŻ par le fait que le personnel de cette organisation est beaucoup trop nombreux par rapport aux besoins : AJJDC-New York, 55/67, dossier 447 (1960-1965), *Report on Poland*, July 15-28, 1960.

¹¹ AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 76A2, n° 15, *Meeting on Poland*, September 1966, p. 48.

¹² Pour justifier le bien-fondé d'une maison de retraite pour Juifs devant des autorités sceptiques, le *Joint* fut aidé dans sa tâche par le président de la CKŻPS, Salo Fiszgrund, qui aurait dit au ministre de la Santé et de la Sécurité sociale : « Les non-Juifs ne sont que vieux, tandis que les Juifs sont non seulement vieux, mais orphelins », (*ibid.*, p. 28).

¹³ *Ibid.*, 76B, 12 *Miscellaneous* (PRO- 600), *Bulletin du JDC National Council*, juin-juillet 1965, p. 4. La *Claims Conference*, regroupement d'organisations juives chargé de redistribuer les compensations obtenues de la RFA pour les victimes juives du nazisme, fournissait en effet le quart du budget du *Joint* (*ibid.*, n° 4, Samuel Haber reports on Poland, *Memorandum Field Trip to Poland*, October 5-16, 1959, p. 4).

politiques conduit à un taux de change moins favorable. L'activité est réorientée vers l'aide sociale et la jeunesse. Le *Joint* aide à la mise en place de colonies de vacances et de clubs de jeunes du TSKŻ. Il poursuit son programme d'aide aux invalides, aux personnes âgées et malades, qui peuvent – depuis la nouvelle loi de 1964 – recevoir une rente mensuelle se substituant aux carences gouvernementales : en effet, les autorités locales préfèrent renvoyer les ayants droit juifs directement au *Joint* pour obtenir plus rapidement leurs pensions et aides....¹⁴

Au total, près de 6 000 personnes bénéficient de ces aides. Ce tournant social, qui se rapproche des objectifs initiaux, est perçu comme une victoire par le *Joint*.

Les effets de l'aide du Joint sur la vie juive en Pologne

Le premier des effets est une impression de renaissance de la vie culturelle juive. Les grands écrivains yiddish sont célébrés, notamment I. L. Peretz, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort ; les groupes artistiques amateurs de théâtre, chant et danse se produisent régulièrement lors de festivals des cultures minoritaires, mais aussi pour les fêtes nationales, comme en 1964 à Wrocław, à l'occasion des vingt ans de la naissance de la Pologne populaire¹⁵. Les commémorations des atrocités de la Seconde Guerre mondiale se développent également. Outre la traditionnelle cérémonie en hommage aux combattants du ghetto de Varsovie, des monuments sont érigés sur les sites de Bełżec, Treblinka et Sobibór. Bien sûr, l'aspect spécifiquement juif de ces manifestations est

¹⁴ *Ibid.*, p. 14-18. Les municipalités locales renvoient souvent vers la CKŻPS les Juifs qui viennent demander leur pension car elles n'ont pas assez d'argent pour tous et savent qu'ils auront plus de chance d'obtenir quelque chose par elle.

¹⁵ Protocoles du TSKŻ, 1964, n° 33, Réunion du Présidium du TSKŻ du 8 décembre 1964, p. 1.

constamment minimisé, voire occulté, par la censure. Mais l'argent et la pression du *Joint* œuvrent au moins autant que le seul contexte de libéralisation du régime, qui permet l'expression, même biaisée et manipulée, d'une mémoire juive totalement interdite sous le stalinisme¹⁶.

Ces éléments favorisent-ils un renouveau identitaire ? Pour les représentants du *Joint*, la réponse est oui. Dans son bilan de 1966, le *Joint* estime qu'il lutte ainsi activement contre l'assimilation, notamment en soutenant les activités pour la jeunesse¹⁷. Cette jeunesse se retrouvant dans une ambiance juive, une *yiddishkeit* – avec des chants, des informations sur l'histoire et la culture – peut, sinon développer, du moins approcher une identité qui lui avait été souvent cachée jusque-là par leurs parents. Ceci est d'autant plus fondé qu'une bonne partie des jeunes présents dans les colonies de vacances, ou les clubs étudiants, n'a pas fréquenté les écoles juives¹⁸. Ce renouveau est attesté également par ceux qui y voient des tendances nationalistes, notamment chez certains responsables au TSKŻ, fidèles porte-voix du régime¹⁹.

Un second effet de l'aide financière du *Joint* est de soutenir l'emploi au sein de la population juive, à un moment où le pays traverse une

¹⁶ Sur la mémoire de la Shoah dans la société polonaise de l'après-guerre, voir ma communication au colloque « Mémoire et histoire en Europe centrale » (Zagreb, janvier 2006) consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ffzg.hr/pov/zavod/triplex/historymemoryfulltexts.doc#kichelewski>

¹⁷ AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 76A2, n° 15, *Meeting on Poland*, September 1966, p. 34 ; 40-43.

¹⁸ Archives du ministère de l'Intérieur (Ministerstwo Spraw Wewnętrznych – noté MSW par la suite), conservées à l'Institut de la Mémoire nationale (Instytut Pamięci Narodowej, noté IPN) : IPN BU MSW II 7242, Colonies, 1966-1967, p. 19-20, 14 août 1967, Rapport sur la colonie de Dziwnowie : « [...] à peine un tiers des enfants fréquentent l'école juive ».

¹⁹ Par exemple la remarque d'un militant de Łódź : « On a du mal avec les enfants, nous devons lutter contre des sentiments nationalistes », Protocoles du TSKŻ 1963, Compte rendu de la réunion des responsables de la section des Femmes au sein du TSKŻ, 13 VI 1963, p. 6.

conjoncture économique difficile²⁰. Les Juifs sont touchés au même titre que le reste de la population, mais peut-être même davantage, si l'on admet que nombre de renvois les concernant sont aussi motivés par leurs origines. Cependant aucune statistique ne permet d'affirmer cela avec certitude et beaucoup de refus, entre 1956 et 1959, sont liés au fait que ces personnes avaient demandé à émigrer. À partir de 1963, s'ajoutent également des évictions menées dans le cadre de la « lutte contre le révisionnisme »²¹. Dans ce contexte, les possibilités de reconversion au sein des écoles professionnelles de l'ORT, mais également d'emploi dans les coopératives juives atténuent probablement les effets de cette crise. Des familles juives se trouvent ainsi réintégrées par nécessité à la vie communautaire.

Pourtant, ni le renouveau culturel, ni l'aide matérielle ne sont suffisants pour enrayer l'émigration qui se poursuit tout au long des années 1960. Si renouveau identitaire il y a, celui-ci a plutôt favorisé les départs, certains estimant qu'il n'y a plus d'avenir pour les Juifs en Pologne, ou ressentant davantage les expressions d'antisémitisme persistant dans une large fraction de la société. En tout cas, cette émigration, qui représente 7% à 8% de l'effectif total, contribue à fragiliser l'aspect général d'une communauté vieillissante et assez peu renouvelée par la nouvelle génération, qui hormis quelques cas de retour à la vie communautaire en

²⁰ Sur la situation économique du pays et ses répercussions sociales, cf. Marcin Zaremba, « Społeczeństwo polskie lat sześćdziesiątych – między „małą stabilizacją” a „małą destabilizacją” », in Konrad Rokicki, Sławomir Stepień (dir.), *Oblicza Marca 1968*, Varsovie, IPN, 2004, p. 27-51.

²¹ Grzegorz Berendt avance le chiffre de 450 personnes renvoyées de postes à responsabilité vers le milieu des années 1960, sans préciser ses sources. Cf. Grzegorz Berendt, « Emigracja Żydów z Polski w latach 1960-1967 », in Jacek Wijaczka, Grzegorz Miernik (dir.), *Z przeszłości Żydów polskich. Polityka-gospodarka-kultura-społeczeństwo*, Cracovie, IPN, 2005, p. 302.

même temps que leurs parents, suit largement le mouvement d'assimilation²².

Ainsi, derrière cette apparente vitalité, la communauté juive vit en grande partie sous perfusion. L'aide du *Joint* ne vient pas s'ajouter à celle du gouvernement, mais s'y substitue : les autorités profitent de l'existence de ce soutien pour se décharger progressivement de leur aide financière. Par conséquent, l'argent du *Joint* devint de plus en plus crucial pour les organisations juives et suscite dès lors nombre de luttes, à la fois avec les organisations juives et avec les autorités²³.

Des intérêts contradictoires mais convergents : le *Joint*, la communauté juive et les autorités polonaises

L'organisation américaine doit à la fois négocier avec les organisations juives, en particulier avec celle la plus inféodée au régime – le laïque TSKŻ, et maintenir de bonnes relations avec le régime communiste, ce qui n'a pas toujours la même signification ni les mêmes enjeux.

La lutte entre le Joint et le TSKŻ

Lorsque les représentants du *Joint* dressent le bilan de leur activité en Pologne, ils soulignent tout d'abord les querelles incessantes avec le TSKŻ

²² Le problème démographique est régulièrement évoqué au sujet des écoles juives, menacées de fermeture du fait de la baisse régulière de leurs effectifs : AJJDC-Jérusalem, *Report on Poland*, March 17-22, 1966, p. 2. Le nombre d'écoles élémentaires juives passe de dix en 1960 à cinq en 1967.

²³ AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 127A, Poland, Charles Jordan, *Reports, 1958-1965, Visit to Poland*, October 5-15, 1964, p. 6 : « *They [TSKŻ] know that our withdrawal from Poland would be a disaster for the TSKŻ and its institutions* ».

– qui apparaît plus radical que les autorités polonaises elles-mêmes – sans que l'on puisse toujours clairement savoir s'il agissent par conviction ou sous pression du régime.

La divergence de base se trouve dans le fait que le TSKŻ souhaite avant tout développer les aspects productifs pour la communauté juive. Lors de leurs conversations avec les représentants du *Joint*, certains leaders du TSKŻ expliquent que ces priorités leur sont imposées par le gouvernement. Toutefois, en discutant avec les ministres concernés, les envoyés du *Joint* constatent souvent qu'ils reprennent mot pour mot les discours du TSKŻ, laissant plutôt penser que ce dernier gagne parfois à son point de vue les autorités polonaises²⁴. L'une des principales raisons d'agir de la sorte pour le TSKŻ est de fixer la population juive par le travail. En finançant l'aspect productif, le TSKŻ espère aussi tirer assez de profits pour pouvoir soutenir les domaines sociaux et culturels, se libérant ainsi de l'aide du *Joint* qu'il trouve humiliante. Pourtant, le TSKŻ dépend de lui pour ses propres activités : en 1967, parmi les 275 employés du TSKŻ, 175 doivent leur emploi directement à l'organisation américaine, par le biais des comités locaux de la CKŻPS ou dans les écoles de l'ORT²⁵.

Pour avoir son mot à dire en matière budgétaire, le TSKŻ doit s'assurer la prééminence au sein de la CKŻPS, où il est – en théorie – à égalité avec l'organisation religieuse, considérée comme son ennemie. D'où une lutte sans merci entre les deux organisations. Le TSKŻ cherche à entraver l'aide du *Joint* à la communauté religieuse. Il s'oppose ainsi à l'instauration de

²⁴ *Ibid.*, *Memorandum Field Trip to Poland*, February 4-15, 1959, p. 5 : « *They [TSKŻ] repeatedly said that the government is making difficulties for them, insisting that a greater proportion of the total budget be expanded for productive work, I [Samuel Haber] suggested that it was the other way round, that they were stimulating Licki, Zawadzki, Heller and others to press the JDC for more funds for these purposes.* »

²⁵ IPN BU MSW II 829, TSKŻ, Cabinet du Ministre, p. 9.

cantines *casher* par la ZRWM²⁶. Cette opposition masque une lutte menée pour le contrôle de la communauté. En effet, les rapatriés se méfient beaucoup du TSKŻ, jugé trop proche du pouvoir, et s'identifient davantage à la ZRWM qui fournit des repas gratuits et devient du même coup plus attractive... Les effectifs de la ZRWM tendent ainsi à augmenter, pour atteindre près de 5 500 membres en 1966, soit à peine moins que les 7 000 membres du TSKŻ²⁷.

Pourtant, le TSKŻ et le *Joint* vont réviser leurs priorités, au cours de rencontres où vont se négocier les affectations budgétaires. Contrairement à son objectif initial, qui était avant tout d'aider les candidats à l'émigration, le *Joint* poursuit son activité une fois l'émigration ralentie, car il ne peut facilement envoyer en Israël des personnes dépendantes d'une aide de l'État²⁸, et il doit aider celles qui peuvent travailler à avoir un métier. En ce sens, et de façon paradoxale, les buts du *Joint* rejoignent ceux du TSKŻ, qui œuvre à une professionnalisation des Juifs.

Enfin, le *Joint* accepte de rester plus longtemps en Pologne à cause de son rôle de vitrine au sein du bloc socialiste, et plus particulièrement aux yeux des Juifs d'URSS. L'un des représentants du *Joint*, Akiva Kohane, se félicite ainsi en novembre 1962 du fait que le journal yiddish *Folkssztime* ait longuement parlé de l'anniversaire des cinq ans de présence du *Joint* en Pologne – surtout parce que ce journal est envoyé en URSS. Il informe donc la communauté juive russe « qui depuis des décennies n'a jamais entendu parler du *Joint*, et saura qu'il continue d'exister et de faire son

²⁶ AJJDC-New York, 55/67, file 449, 1958, Lettre de Jordan du 2 décembre 1958 : le TSKŻ veut limiter l'accès aux quatorze cantines *casher* du pays car il craint la propagande des religieux.

²⁷ AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 76A2, n° 15, *Meeting on Poland*, September 1966, p. 7. Selon ce rapport, les effectifs réels de la ZRWM seraient de 7 500, mais seraient minimisés en accord avec le gouvernement pour ne pas montrer qu'ils sont supérieurs à l'organisation laïque.

²⁸ *Ibid.*, p. 9 : « *Invalids, the aged and chronically sick people are not accepted* ».

travail »²⁹. Bien qu'étant une organisation à but caritatif, le *Joint* n'ignore pas les questions politiques.

Les rapports entre le Joint et les autorités polonaises

En dépit des conditions plutôt favorables qui président à l'arrivée du *Joint* en Pologne, les sujets de frictions avec le gouvernement s'installent vite.

Ils concernent tout d'abord le taux de change appliqué au dollar, selon que l'aide est perçue comme humanitaire ou non. Tout au long de la période, le *Joint* s'efforce d'obtenir le même taux que celui appliqué aux autres organisations caritatives étrangères. Une autre question régulièrement soulevée est l'obtention d'un bureau et d'un représentant permanent. Le *Joint* veut son propre local, mais les autorités s'y refusent. Finalement, pour maintenir son indépendance vis-à-vis des organisations juives, les employés du *Joint* installent leurs « locaux » à l'hôtel Bristol. Au début de son installation, le *Joint* est représenté par un membre permanent. Pour des raisons obscures, il est renvoyé fin 1959. Seule une secrétaire reste sur place, tandis que les envoyés du *Joint* font des visites régulières. Se pose alors la question des visas. Les envoyés doivent se battre pour négocier un laissez-passer permanent ou un visa de longue durée pour leur éviter de refaire une longue procédure à chacune de leurs visites. Mais dès 1961, ils doivent se contenter de visas à visite unique. Le représentant du *Joint* se voit même refuser son visa au printemps 1965, et ne peut revenir qu'au mois d'octobre suivant³⁰.

Peut-on voir dans l'attitude du gouvernement envers le *Joint* un durcissement de sa politique au cours des années 1960 ? À première vue,

²⁹ *Ibid.*, n° 7, Poland, Jordan, Reports 1958-1965, *Report on Poland*, November 21-27, 1962, p. 2.

³⁰ *Ibid.*, Geneva II, 251B/252A, Poland, 1958-1968, Lettre de Jordan à l'ambassade des États-Unis en Pologne suite au refus du visa d'Akiva Kohane, mars 1965.

on ne saurait distinguer une évolution linéaire vers un durcissement de la politique gouvernementale, mais plutôt une alternance de périodes de tensions et de détente. Si l'installation du *Joint* se fait dans un climat favorable, la situation se durcit pourtant une première fois à partir de la fin 1959, où les envoyés du *Joint* notent que la libéralisation touche à sa fin, évoquant notamment la relégation à un poste mineur du réformateur Jerzy Morawski comme en étant un signe³¹. Pourtant, la politique libérale du gouvernement en matière d'émigration se poursuit encore en 1960. Les tensions se prolongent en 1960 et 1961, avec des purges de personnalités d'origine juive³². Durant cette période, les inspections des comptes des organisations juives se multiplient, impliquant pour la première fois des membres du ministère de l'Intérieur, tandis que le budget du TSKŻ diminue de 45%, ce qui le conduit à placer la moitié de son personnel dans les coopératives, l'ORT ou les comités locaux de la CKŻPS³³.

Pourtant, en dépit de ces tensions et de ces inspections minutieuses, l'activité du *Joint* continue et l'on observe même une nette détente dans les relations à partir du printemps 1962. Il faut peut-être y voir l'effet de la détente américano-soviétique sur le plan international ou dans les relations bilatérales polono-israéliennes qui s'améliorent. Le gouvernement prend même parti pour le *Joint* contre le TSKŻ dans l'affaire du financement du monument sur le site du camp de Treblinka, acceptant un soutien de la *Claims* pour son financement, en dépit des protestations du TSKŻ contre l'idée d'accepter de l'argent de la RFA. Cependant, pour des raisons évidentes d'image, le gouvernement polonais ne communique pas sur

³¹ *Ibid.*, 76B, n° 4, Samuel L. Haber Reports on Poland 1958-1959, *Memorandum, Field Trip to Poland*, January 5-10, 1959, p. 3. Jerzy Morawski, d'origine juive, avait été l'un des chefs de file des réformateurs – groupe de Puławska. Il est exclu du Politburo et du Secrétariat du Comité central en 1960.

³² *Ibid.*, Geneva II, 251B/252A, Poland, 1958-1968, Lettre de Kohane à Jordan, 1^{er} février 1961 : « la semaine dernière, 40 renvois au MSW, tous des Juifs, 25 renvois du MSZ et du MHZ ».

³³ AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 76B, n° 6, *Reports on Poland 1960-1964*, April 18-25, 1961, p. 7

cette aide³⁴. La situation se tend néanmoins à nouveau au lendemain du XIII^e plénum de juillet 1963, marquant le début de la lutte contre les « révisionnistes », autrement dit les libéraux : Jordan évoque alors le « discours stalinien » de Gomułka. Ces tensions se poursuivent en 1964-1965, dans un contexte général de lutte contre les libéraux.

À quelques mois du revirement total du gouvernement polonais, les représentants du *Joint* ne semblent pas inquiets outre mesure. Ils constatent cependant qu'il existe au sein du Parti une faction hostile à leur présence et qu'il faut rester prudent³⁵. On peut leur donner raison si l'on observe l'activité du ministère de l'Intérieur (MSW) vis-à-vis des organisations juives durant toute la période³⁶. Dès 1958, il ne cesse de faire pression sur diverses instances du Parti et du gouvernement pour obtenir un changement d'attitude de leur part et faire cesser les activités du *Joint*. Certains membres du Parti se situent dans la même ligne. En 1960, Jordan analyse déjà ainsi la situation : « Le TSKŻ n'est pas un outil fidèle ou important pour le Parti. S'ils le tolèrent, c'est à cause de la tragédie juive durant la guerre et à cause de l'intérêt porté par les Juifs à l'étranger pour leurs frères demeurés en Pologne³⁷. »

On peut donc analyser la relative libéralité accordée à la minorité juive durant les années 1960 en termes de nécessité d'image pour les relations extérieures. Reste toutefois à se demander pourquoi ces questions d'image ont cessé de jouer un rôle à partir de la guerre des Six Jours, et les raisons du revirement de la position des autorités.

³⁴ Voir à ce sujet la correspondance AJJDC-New York, 55/67, file 473, Treblinka, 1962-1964.

³⁵ AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 76A2, n° 15, *Meeting on Poland*, September 1966, p. 71-72.

³⁶ Ce ministère, qui abrite toute la police politique, est également la tutelle des organisations juives, qu'il surveille étroitement dès 1949.

³⁷ AJJDC-New York, 55/67, dossier 447 (1960-1965), *Report on Poland*, July, 15-28, 1960.

La rupture de 1967 et le départ du *Joint*

L'élément déterminant dans le départ du *Joint* est le changement radical de l'attitude du gouvernement polonais après le déclenchement de la guerre des Six Jours en juin 1967. Le discours de Gomułka, dénonçant la « cinquième colonne » en parlant des Juifs de Pologne et invitant ces derniers à être fidèles ou à partir, marque une étape décisive. En conséquence de ce revirement, le *Joint* fut informé le 10 août par une lettre du sous-secrétaire d'État au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, qu'il devait cesser ses activités d'ici à la fin de l'année, avec comme seule explication que le gouvernement considérait l'aide fournie jusqu'ici comme suffisante³⁸. Les responsables du *Joint* jouent l'étonnement, répondant que lors des dernières rencontres, le gouvernement avait semblé satisfait de leurs activités et avait même accepté de nouveaux projets de construction de maisons de retraite³⁹. L'ORT doit également cesser ses activités et un Comité de liquidation de la CKŻPS se mettra en place pour distribuer l'argent restant. En dépit de la « surprise » exprimée par le *Joint*, cette action avait été préparée et recommandée dès le 14 juin, soit avant le discours de Gomułka, comme le montre un mémorandum conjoint du Comité central et du MSW, qui préconisait la suspension des activités du *Joint*⁴⁰. Cela confirme l'influence de ce ministère sur cette décision.

³⁸ Traduction de la lettre en anglais in AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 162B/Poland, *Public relations*, 1967.

³⁹ AJJDC-Jérusalem, Geneva I, 76A2, n° 16, *Summary of Meeting*, September 4-6, 1967, p. 1.

⁴⁰ IPN BU MSW II 7280, KC PZPR Komisja Narodowości, « Information sur la situation actuelle dans les milieux juifs et au ZG TSKŻ », p. 35-41.

La lune de miel entre l'organisation juive américaine et les autorités polonaises aura donc été de courte durée. Ce mariage de raison s'est avéré pourtant bénéfique pour les deux parties. Le régime pouvait ainsi donner une image libérale et l'impression que sa minorité juive était florissante, tout en se déchargeant du coût financier de cette opération, et maintenir un contrôle étroit sur l'activité de cette institution, directement ou par le biais des organisations juives polonaises. Pour le *Joint*, il s'agissait surtout d'aider les Juifs de Pologne, et avant tout de les aider à émigrer. De fait, ses subsides facilitèrent l'émigration de près de 50 000 Juifs, ce qui améliora le sort des plus fragiles, demeurés sur place, et donna une image rassurante, bien qu'idéalisée, d'une vie juive persistant dans la terre ancestrale du judaïsme européen. Ce fragile équilibre ne devait pourtant pas résister à un calcul politique de plus grande ampleur qui commença avec la guerre des Six Jours, pour s'achever avec la grande campagne « antisioniste » du pouvoir en mars 1968. L'outil de l'antisémitisme larvé dans la population, comme au sein du Parti, fut alors brandi pour réprimer une vague de revendications libérales des étudiants. Les victimes furent non seulement les réformateurs et les intellectuels, mais aussi la population juive de Pologne, forcée dans sa grande majorité à quitter le pays, anéantissant ainsi pour de bon les reliquats – même artificiels – d'une vie juive reconstruite quelques années plus tôt.

Une « minorité nationale » ? Le cas des Irlandais en Écosse

avant la création de la République d'Irlande indépendante, 1801-1921

GÉRALDINE VAUGHAN

Avant son entrée dans les débats de droit international qui agitent le XX^e siècle, la notion de « minorité nationale » est inséparable de l'émergence de l'État-nation et des revendications identitaires nationales qui ont fait leur apparition au cours des siècles précédents. Le Royaume « Uni », qui constitue un assemblage complexe d'États-royaumes et de territoires, offre au XIX^e siècle un exemple de l'émergence de la notion de « minorité nationale » – et ceci tout particulièrement dans le cas des Irlandais. En effet, leur identité nationale est quelque peu située aux marges d'un ensemble britannique dont l'unité est avant tout fondée autour de la notion d'empire et de protestantisme¹. Dans le cas irlandais, que faut-il entendre par « minorité nationale » ? L'expression de « minorité » recouvre deux réalités – elle renvoie à un seuil démographique (infériorité numérique) de même qu'elle signifie en termes juridiques (*minoritas* en

• Maître de conférences à l'Université de Rouen, l'auteur a soutenu en novembre 2007 une thèse dirigée par Robert Frank à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne sur le thème de « L'immigration irlandaise en Écosse au XIX^e et au XX^e siècles ».

¹ Le *Trésor de la Langue Française* fait remonter à 1908 la première occurrence du terme « minorité nationale ». Sur la question de l'identité britannique, voir Linda Colley, « Britishness and Otherness : An Argument », *The Journal of British Studies*, octobre 1992, vol. 31, n° 4, p. 309-329. Du même auteur : *Britons : Forging the Nation, 1707-1937*, New Haven, Yale University Press, 1992.

latin médiéval) le fait de ne pas avoir atteint la majorité – ce qui se traduit, à propos d'un peuple, par le fait que celui-ci n'est pas encore parvenu au degré de maturité qui lui permettrait de se diriger lui-même. Or, la situation des immigrés irlandais au XIX^e siècle en Écosse semble refléter ces deux critères.

Tout d'abord, cette présence irlandaise sur le territoire écossais (l'Irlande faisant partie intégrante du Royaume-Uni depuis l'Acte d'Union de 1800) résulte en partie d'une vague de migrations agraires qui s'intensifie à partir du début du XIX^e siècle. Mais surtout elle vient de l'émigration massive qui se produit en Irlande pendant les années de Grande Famine (1845-1849). L'Ulster est alors un réservoir de main-d'œuvre ouvrière peu chère pour tout l'ouest écossais en plein boom industriel – dès 1851, les recensements indiquent que les personnes nées en Irlande forment jusqu'à un tiers de la population de grandes villes comme Glasgow et ses voisines minières et portuaires². Les Irlandais constituent des « immigrés » d'un genre particulier – ainsi, juridiquement parlant, ils ne sont pas des étrangers (*aliens*)³. Or, la catégorisation des Irlandais en Écosse n'est pas toujours très claire chez les contemporains : de même que le rapport officiel du recensement de 1871 les désigne comme « les étrangers [*aliens*] les plus nombreux », les autorités locales chargées de s'occuper des indigents irlandais les nomment parfois les « étrangers pauvres »⁴. Or, pareille confusion n'existe pas pour les autres migrants britanniques, qu'ils soient anglais ou gallois.

Ensuite, pour revenir à la définition de « minorité » comme infériorité d'ordre juridique, le statut quasi-colonial de l'Irlande au sein du Royaume-Uni au XIX^e siècle est précisément le cheval de bataille du mouvement

² Voir l'ouvrage pionnier sur la question des Irlandais en Écosse : James E. Handley, *The Irish in Scotland 1798-1845*, Cork, Cork University Press, 1943.

³ Ainsi, ils ne sont pas soumis à la loi de 1836 (*Registration of Aliens Act*) qui impose l'enregistrement de tout ressortissant non britannique à son arrivée dans les différents ports du Royaume-Uni.

⁴ *Eight Decennial Census of the Population of Scotland taken April 3^d 1871 with Report*, p. XXXIV.

nationaliste irlandais qui ne cesse de prendre de l'ampleur à l'époque victorienne. En effet, il s'agit pour les nationalistes de défendre l'accession de l'Irlande à une forme de « majorité » politique, celle du *Home Rule* ou autonomie politique. Dans ce cadre, les immigrés irlandais sur le sol britannique participent pleinement au développement des associations nationalistes qui tentent de peser sur les élections locales et nationales.

Après ce bref passage en revue de ce qui peut être considéré comme une « minorité nationale » irlandaise au sein du territoire écossais, dans le siècle qui précède l'émergence d'une partie de l'Irlande en nation séparée du reste de l'ensemble britannique, demeure le problème des limites de la définition des immigrés irlandais comme « minorité *nationale* », au cœur d'un même ensemble géopolitique. Il nous faudra d'abord examiner en quoi les Irlandais forment un groupe national à part sur le sol de la Grande-Bretagne, avant de considérer de quelles manières cette « minorité » a tenté de peser sur les décisions nationales ainsi que les relations internationales (au sein du même État), par le biais des élections parlementaires. Enfin, il s'agira de montrer la dimension religieuse du phénomène minoritaire – les Irlandais catholiques constituant dans l'Écosse presbytérienne une vraie minorité qui cherche à s'imposer en utilisant toutes les possibilités du droit local.

Les Irlandais en Écosse, une nationalité à part ?

La notion de « nation » recouvre des réalités complexes : en fait, la vision des Irlandais comme « minorité nationale » est avant tout une question de perspectives et de jeux de miroirs. Du côté des nationalistes irlandais, la survie du mouvement politique est indissociable de l'idée que le peuple irlandais (ou *Irish race*) est distinct d'un point de vue ethnique et culturel de ses voisins britanniques – il s'agit avant tout pour eux de défendre cette spécificité irlandaise. Cependant, il faut se garder de la construction

intellectuelle des nationalistes irlandais de l'époque, suivant lesquels la « race » irlandaise descendrait directement des peuples celtiques (Gaëls) installés sur l'île verte entre le VI^e et le I^{er} siècles avant J.-C. (comme l'Irlande a été épargnée par la conquête romaine, la population demeure relativement homogène jusqu'à la conquête anglo-normande). Néanmoins, la vision écossaise et britannique de l'identité irlandaise met aussi en valeur les particularismes des habitants de l'île verte, en attribuant notamment une série de caractéristiques physico-psychologiques au « Paddy » irlandais. Lewis P. Curtis, historien américain, démontre que les classes dominantes de l'ère victorienne développent l'image d'un Paddy semblable à un enfant, et donc incapable de s'administrer et surtout d'administrer son pays (d'où la nécessité d'une domination britannique de l'Irlande)⁵. L'auteur analyse le préjugé anti-Irlandais comme un racisme *anglo-saxon* dirigé contre les *Celtes*. En effet, dans une logique darwinienne, cette distinction des races est parfois opérée par des contemporains – prenons pour exemple une lettre adressée par un « Irlandais protestant » à l'éditeur du *Airdrie and Coatbridge Advertiser*, en octobre 1867 : « Il y a deux races distinctes d'Irlandais : les Celtes et les Saxons, les catholiques et les protestants, et ces deux races ont toujours été et sont à présent opposées entre elles à tout point de vue »⁶. Ainsi, au point de vue national vient s'ajouter la perspective religieuse – une composante clef de l'identité irlandaise. À l'ère victorienne, l'irlandité et la catholicité finissent par se confondre (même si plus d'un quart de la diaspora irlandaise au Royaume-Uni est protestante) : ce phénomène est particulièrement frappant à partir des années 1870, époque où les termes « Irlandais » et « catholiques » deviennent de plus en plus interchangeable, dans ce que Donald Akenson nomme le plus grand

⁵ Lewis P. Jr Curtis, *Anglo-Saxons and Celts. A Study of anti-Irish Prejudice in Victorian England*, New York, New York University Press, 1968.

⁶ *The Airdrie and Coatbridge Advertiser*, 26/10/1867.

hold up de l'histoire du XIX^e siècle en Irlande⁷. Ainsi, les immigrés irlandais catholiques forment une « minorité religieuse » à proprement parler, sur la terre calviniste écossaise – et avec l'association systématique des termes « Irlandais » et « catholique », on assiste à la naissance d'une minorité à la fois nationale et religieuse, sur le territoire écossais protestant.

La « minorité nationaliste » irlandaise

Au niveau politique, à l'époque victorienne la « minorité irlandaise » agit en Écosse de deux manières : sur le plan de l'action directe (celui de la « minorité agissante »), un vent de panique *fenian* souffle en Calédonie dans les années 1860 et sur le plan politique légal, les associations nationalistes irlandaises n'ont de cesse d'organiser le vote et de faire valoir le poids politique de leurs électeurs.

Les années 1860 sont celles de la naissance du terrorisme irlandais, où une minorité agissante sème la terreur par le biais des associations des *Fenians*, sociétés secrètes et militaires qui œuvrent à l'indépendance irlandaise. En effet l'aventure des *Fenians* en Grande-Bretagne trouve quelques répercussions dans l'ouest écossais⁸. En termes

⁷ Donald H. Akenson, *Small Differences : Irish Catholics and Irish Protestants, 1815-1922 : an International Perspective*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988.

⁸ L'*Irish Republican Brotherhood* (société secrète et militaire) fut fondée à New York en 1858 et éclot la décennie suivante en Irlande et au Royaume-Uni. En mars 1867, les *Fenians* tentent de s'emparer de l'arsenal du château de Chester en Angleterre, mais l'entreprise échoue et quelques *Fenians* sont faits prisonniers. En septembre 1867, les *Fenians* lancent une attaque contre un fourgon de police à Manchester qui transporte deux importants prisonniers, Thomas J. Kelly, chef de l'IRB et Timothy Deasy. Or, pendant l'attaque, un policier est tué. Après avoir fait échapper les deux prisonniers, vingt-sept hommes du commando sont arrêtés et trois sont exécutés (Larkin, Allen et O'Brien) – les trois futurs « martyres de Manchester ». La dernière action retentissante a lieu en décembre 1867, lorsque les nationalistes font sauter à

démographiques, le nombre de loges secrètes et de leurs adhérents reste très limité : ainsi, l'historienne Elaine McFarland estime à 2 500 le nombre de *Fenians* en activité à Glasgow (ville qui compte alors 400 000 habitants) dans les années 1860. Après les attentats de 1867 en Angleterre, les mesures de police sont renforcées en Écosse et tout meeting irlandais devient suspect. Mais il semble que ni les autorités ni l'opinion publique ne cèdent réellement à la panique : même si quelques communiqués dans la presse exagèrent parfois la présence supposée de *Fenians*, comme en 1865 à Greenock (port situé à l'ouest de Glasgow), où des témoins rapportent avoir vu 900 hommes âgés de vingt à quarante ans faire un entraînement militaire la nuit aux alentours de la ville⁹. Pendant les années 1866 et 1868, des reportages réguliers sur de supposées activités souterraines irlandaises ponctuent la presse écossaise – bien souvent ces révélations ne sont fondées que sur des rumeurs (illustration parfaite de la théorie du complot, où l'absence de preuve nourrit la théorie !). Car, en réalité, la répercussion sur les esprits la plus mesurable de ces quelques mois de « terreur » est l'impact psychologique : lorsque le mouvement disparaît définitivement, en 1868, il laisse une appellation jugée commode pour désigner tout Irlandais nationaliste, de quelque tendance qu'il soit. En effet, en 1867, au plus fort de la panique feniane, un éditorial du journal des Monklands¹⁰ affirme que :

« Irlandais et *Fenian* sont des termes équivalents [...]. Nous les avons accueillis parmi nous en leur offrant l'hospitalité [...], on leur a trouvé des emplois et on leur a donné du pain [...]. Une vague d'hostilité est en train de soulever le pays »¹¹.

l'explosif une partie de la prison de Clerkenwell dans l'espoir de libérer d'autres prisonniers. Voir Patrick Quinlivan et Paul Rose, *The Fenians in England, 1865-1872 : A Sense of Insecurity*, Londres, John Calder, 1982.

⁹ *The Glasgow Free Press*, 23/9/1865.

¹⁰ Les Monklands (où se situent les villes industrielles d'Airdrie et de Coatbridge) sont une région située à une dizaine de kilomètres à l'est de Glasgow.

¹¹ *The Airdrie and Coatbridge Advertiser*, 19/10/1867.

Comme l'écrit Elaine McFarland : « La limite qui séparait *Fenians* et Irlandais devi[e]nt de plus en plus floue, et la population irlandaise locale [est] perçue comme une menace »¹².

Sur un plan légal, le poids électoral de la minorité irlandaise dans le cadre des élections parlementaires nationales n'est pas à négliger – c'est du moins ce qu'affirment les Irlandais eux-mêmes, et ce, dès le début des années 1850. Ainsi, à Airdrie (une ville minière située à l'est de Glasgow) en 1852, un journal catholique souligne que

« dans une circonscription où les deux partis [le parti libéral et le parti conservateur] ont un nombre égal de suffrages, et où un candidat est élu généralement avec une majorité de onze à trente voix, le vote de quelque douze ou quinze [Irlandais] catholiques est loin d'être négligeable »¹³.

Quelques décennies plus tard, après les lois de réforme électorale (1868 et 1884-1885) qui élargissent le droit de suffrage aux classes populaires et lorsque les associations nationalistes (*Irish National Leagues*) tentent de maîtriser le vote irlandais, le poids politique de ces derniers prend en importance. Au gré des alliances électorales (qui se soldent dans la majorité des cas par une union avec le parti libéral), la minorité électorale irlandaise fait valoir son rôle de balancier dans les élections. Ainsi, dans les villes industrielles avoisinant Glasgow, les ligues irlandaises se vantent de représenter jusqu'à 20% des inscrits sur les listes électorales à la fin du XIX^e siècle¹⁴. Les candidats à soutenir sont choisis en fonction de leur position vis-à-vis de l'autonomie irlandaise, et leurs votes sur la question à la Chambre des Communes sont soigneusement examinés et rapportés. Ce soutien aux libéraux fait l'objet de sérieuses négociations à l'occasion de chaque élection : par exemple, en 1886 dans la circonscription du North-West Lanarkshire, le candidat libéral, Robert Cunningham

¹² Elaine Mcfarland, « A Reality and Yet Impalpable : the Fenian Panic in Mid-Victorian Scotland », *The Scottish Historical Review*, octobre 1998, vol. LXXVIII, 2, n° 204, p. 214.

¹³ *The Glasgow Free Press*, 1/5/1852.

¹⁴ *The Glasgow Examiner*, 25/2/1899.

Graham, fait l'unanimité chez les nationalistes de la Ligue et au sein du clergé également¹⁵. Mais certains Irlandais, conscients de leur valeur électorale, se servent de cette force pour obtenir quelques avantages : en janvier 1887, la presse publie une lettre du député Cunninghame Graham, qui se plaint d'un chantage exercé par une association caritative catholique. Ainsi, le député prétend avoir été menacé par le secrétaire, Richard Macready, dans les termes suivants : « notre peuple a droit à votre générosité, car à lui seul, il vous a fait perdre les élections en 1885 et vous les a fait gagner en 1886 »¹⁶. Ainsi, une « minorité politique » bien structurée par les ligues nationalistes irlandaises n'est certes pas à négliger pour tout candidat aux élections parlementaires dans l'ouest écossais.

Les Irlandais catholiques, une « minorité religieuse »

Le terme de « minorité » (*minority*) s'inscrit dans le vocabulaire des contemporains victoriens dans un contexte précis, celui de la vie politique locale. Les conseils d'école, institutions séculaires élues, sont créés par la loi sur l'éducation de 1872 (*Education [Scotland] Act*) qui rend l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de cinq à treize ans. Ainsi, les écoles existantes peuvent choisir d'intégrer ou non le système public institué par la loi. Mais les Irlandais catholiques¹⁷ refusent d'y incorporer leurs écoles parce que le système leur paraît, sous couvert d'être non religieux, un système protestant presbytérien déguisé. Néanmoins, en tant que contribuables s'acquittant de l'impôt scolaire obligatoire, ils tiennent à être élus au sein des conseils d'écoles pour contrôler les dépenses publiques (il leur faut également financer seuls une éducation catholique, séparée et

¹⁵ *The Airdrie and Coatbridge Advertiser*, 3/7/1886.

¹⁶ *The Coatbridge Express*, 22/1/1887.

¹⁷ Les épiscopaliens – représentant l'Église anglicane en Écosse – refusent également de faire partie du système.

privée). De ce fait, les catholiques participent, en tant que conseillers, à la gestion des écoles publiques écossaises dans lesquelles ils n'envoient pas leurs propres enfants. Or, le mode électoral qui régit les élections scolaires est celui du vote cumulatif (*cumulative vote*) qui favorise les « minorités » : ainsi, chaque électeur dispose d'autant de voix qu'il y a de candidats (ce qui correspond, en somme, à une forme de représentation proportionnelle), permettant aux catholiques, notamment, d'obtenir de bons résultats électoraux¹⁸. Mais la « majorité » écossaise protestante des villes écossaises s'indigne souvent de ce qu'elle considère comme l'« invasion » catholique d'une institution protestante : « Il est intolérable que le conseil d'école de Greenock, ville qui compte 80% de protestants, soit pris d'assaut par les catholiques », peut-on lire en mars 1885 dans le journal local¹⁹. Ainsi, une rhétorique se développe chez les ultra-protestants autour de l'idée de la « tyrannie des minorités irlandaises catholiques » exercée à l'encontre de la « majorité protestante ». Dans cet esprit, en mai 1893 à Greenock, le conseiller Mitchell propose d'envoyer une pétition au Parlement pour soutenir le projet de loi sur l'école, visant à abolir le vote cumulatif (*School Board Election [Scotland] Bill*) – ce contre quoi protestent les deux membres catholiques du conseil alors présents, John Brown et le père Murphy²⁰. Par ailleurs, lors de l'élection de 1900 pour le conseil de Old Monkland, il y a quatre candidats catholiques. Aussi un correspondant du journal local écrit :

« Les minorités devraient accéder aux conseils d'école par des moyens ordinaires, de la même manière qu'ils se font élire à d'autres conseils [...]. Avec le système du vote simple j'aurais voté pour un ou deux d'entre eux [catholiques], ainsi avec un pareil système nous n'aurions pas eu quatre membres catholiques élus »²¹.

¹⁸ Ian G. T. Machin, *The Rise of Democracy in Britain 1830-1918*, Londres, MacMillan Press, 2001, p. 48 et p. 75.

¹⁹ *Greenock Telegraph*, 25/3/1885.

²⁰ *Greenock Telegraph*, 5/5/1893.

²¹ *The Airdrie and Coatbridge Advertiser*, 14/4/1900.

Dans la ville voisine d'Airdrie, le révérend Winter, un pasteur orangiste (un des dirigeants d'une loge ultra-protestante) accompagné de vingt-cinq autres révérends, présente au conseil une pétition signée par 1 150 électeurs, réclamant la nomination de James Wotherspoon, un protestant battu lors de l'élection précédente. Un des pétitionnaires, le pasteur Weir déclare : « [Nous n'avions] pas conscience que la loi permettait à la minorité [catholique] de gouverner la majorité »²².

D'un point de vue religieux et politique, le concept de « minorité nationale » paraît pertinent pour analyser le cas des Irlandais immigrés en Écosse, avant la création de la République d'Irlande indépendante. Dans les enjeux de politique locale, les « minorités » irlandaises catholiques savent très bien faire valoir leurs droits et jouer des conflits entre pouvoirs londonien et écossais en plaidant leur cause auprès des instances « nationales » britanniques installées à Edimbourg.

Par ailleurs, pour faire accéder une partie de l'Irlande à une forme de « majorité politique » – celle qui aboutit à l'indépendance – les réseaux nationalistes comme celui du *Sinn Fein* peuvent compter sur les minorités nationalistes agissant sur le sol britannique, comme c'est le cas en Écosse. Ainsi, au vu de la contribution des clubs *Sinn Fein* créés en Écosse à la fin des années 1910, un des leaders nationalistes de la jeune République, Éamon de Valera, souligne en 1922 que « le soutien financier apporté par les communautés irlandaises en Écosse aux Irlandais en lutte a dépassé celui de tous les Irlandais des autres pays (y compris l'Irlande) »²³.

²² *The Coatbridge Express*, 26/9/1900.

²³ Tom Gallacher, *Glasgow : The Uneasy Peace : Religious Tension in Modern Scotland*, Manchester, Manchester University Press, 1987, p. 94.

« Au nom de la France, restons unis ! »

Les milices françaises de La Nouvelle-Orléans pendant la guerre de Sécession

FARID AMEUR

Les corps français de la milice louisianaise restent peu connus dans l'histoire de la guerre de Sécession. Nés d'un compromis entre les autorités de l'État sudiste et le consul de France pour concilier la législation locale avec les devoirs de neutralité imposés aux sujets neutres, ils ont pourtant compté des milliers de sujets de Napoléon III dans leurs rangs. Nulle part autant d'étrangers n'auront réussi à s'assembler sous un commandement unifié au cours du conflit. Au terme d'une histoire mouvementée – émaillée de frictions avec les dirigeants confédérés et de dissensions internes, ils ont fini par s'illustrer au moment de la chute de La Nouvelle-Orléans.

Un service de garde civique

Le 26 janvier 1861, l'État de Louisiane fait sécession. Quelques jours plus tard, il s'associe à la Confédération lors de la convention de Montgomery. À La Nouvelle-Orléans, la mobilisation bat son plein. Au milieu de la liesse populaire, les volontaires affluent dans les bureaux de recrutement. De nombreux Français se joignent avec entrain aux corps en voie de

-
- Farid Ameur termine actuellement une thèse de doctorat sur la participation des Français à la guerre de Sécession (1861-1865), à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, sous la direction d'André Kaspi.

formation. Un plus grand nombre encore s'apprête à en faire autant. Pour tempérer l'ardeur belliqueuse de certains de ses compatriotes, le comte Eugène Méjan, qui exerce les fonctions de consul depuis 1856, doit ainsi lancer une mise en garde. Les premières instructions de Thouvenel sont claires. En attendant que le cabinet des Tuileries se prononce officiellement sur la question américaine, il faut adopter une « ligne de prudence » et recommander aux Français de « ne prendre aucune part aux événements qui se préparent ou s'accomplissent dans le sud de l'Union »¹.

Dans la première quinzaine de février, le comte Méjan dépose un avis dans les bureaux du consulat, aussitôt reproduit dans les journaux francophones de la ville. Très concis, le texte se borne à rappeler les dispositions de la loi ainsi que les sanctions auxquelles les contrevenants s'exposent. En vertu de l'article 21 du Code Napoléon, tout Français qui, sans autorisation de l'Empereur, prendrait du service chez l'étranger ou s'affilierait à une corporation militaire étrangère perdra sa « qualité de Français ». D'après le consul, l'avertissement a été pris au sérieux. Il aurait produit « un certain effet » au sein de la colonie. Pour les jours à venir, prévoit-il, « il retiendra sans doute chez eux beaucoup de Français qui, par manque d'ouvrage, auraient été disposés à s'engager au service de la Louisiane, et sur l'aide desquels on paraît avoir beaucoup compté »².

Or, les choses ne tardent pas à se compliquer. La rébellion entend mobiliser toutes les ressources humaines disponibles. À Shreveport, capitale de l'État, le gouverneur Thomas Moore remet ainsi en vigueur une ancienne loi incorporant dans la milice pour une durée de cinq ans tous les hommes valides entre 18 et 45 ans, quelle que soit leur nationalité, pourvu qu'ils résident dans l'État depuis au moins soixante jours. Seuls les consuls, vice-consuls et agents consulaires sont exemptés de ce service

¹ CADN, Consulat de La Nouvelle-Orléans, Fonds B, Correspondance avec la direction des consulats et affaires commerciales, carton n° 51, Thouvenel à Méjan, Paris, 7 février 1861.

² AMAE, CPC, États-Unis, IX, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 15 février 1861, n° 20, fol. 11-12.

militaire³. Sitôt rendue publique, cette mesure met en émoi la population étrangère. À l'instar de ses collègues européens, le comte Méjan tente d'abord de dissiper les appréhensions de ses nationaux. Mais après s'être entretenu avec une pléiade de généraux, de politiciens et de juristes, il doit bientôt se rendre à l'évidence. Fort embarrassé, il renonce à écrire une lettre de protestation à Moore et à recourir aux tribunaux. Comme il l'expliquera plus tard, la bataille juridique était « perdue d'avance ». Avec ne serait-ce qu'un « brin de bonne foi », il était impossible de contester « la légalité et la force de la loi »⁴. Bien qu'elles soient tombées en désuétude depuis longtemps, les prescriptions de la législation sur la milice sont formelles. D'ailleurs, l'une des clauses du traité consulaire de 1853 entre la France et les États-Unis en reconnaît la légitimité en revenant sur la question des immunités. En outre, la loi du Second Empire stipule que les résidents étrangers peuvent être astreints au service de la garde nationale. Au nom de la réciprocité, comment imaginer un seul instant que les Français vivant à l'ombre du drapeau américain puissent en être dispensés ?⁵

Plutôt que de chercher à éluder la loi, le comte Méjan se rend à Shreveport, où il espère trouver un terrain d'entente avec le gouverneur. Le temps presse. Nombre de Français ont déjà reçu leurs convocations pour la milice. Résignés, des négociants expriment le vœu d'être « engagés le moins possible » pour continuer à veiller sur leurs affaires. Qui plus est, les consuls européens sont déconcertés par le mouvement d'opinion réclamant le service militaire des étrangers. Pour plaider la cause des sujets neutres, Méjan reçoit le soutien du colonel Louis Hébert, un officier créole avec lequel il entretient d'excellents rapports. Après des

³ U.B. Phillips, comp., *Revised Statutes of Louisiana*, La Nouvelle-Orléans, J. Claiborne, 1856, art. 60, section I, p. 75-78.

⁴ AMAE, CPC, États-Unis, IX, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1861, n° 38, fol. 98-99.

⁵ AMAE, CCC, La Nouvelle-Orléans, XIII, Méjan à Thouvenel, 18 juillet 1861, n° 124, fol. 381.

négociations serrées, les deux hommes obtiennent gain de cause. Moore consent à tourner la loi. Il est finalement convenu que les étrangers pourraient former des compagnies destinées au service de sûreté et à la garde des villes ou des zones rurales qu'ils habitent. Les miliciens seraient armés, équipés et habillés à leurs frais. En aucun cas, toutefois, les *Foreign-Born* qui auraient acquis la nationalité américaine ne pourraient se joindre à eux⁶.

De retour à La Nouvelle-Orléans, Méjan se félicite du résultat de sa mission. Il répète qu'il a « obtenu beaucoup » et que le gouverneur s'est montré « raisonnable »⁷. Pour concilier le respect des droits des neutres et les devoirs incombant aux résidents de la Louisiane, le consul de France a reçu l'assurance que les milices composées d'étrangers n'effectueraient qu'un service de garnison et de maintien de l'ordre. Exemptées de service régulier, elles ne seraient vraisemblablement jamais opposées aux troupes fédérales. Gardiennes de la paix publique, leur mission consiste à veiller à la sécurité des personnes et des propriétés⁸. L'éminent avocat Pierre Soulé, auquel Méjan a demandé conseil, approuve le compromis. Ce service, lui écrit-il de surcroît, est « une obligation naturelle péremptoire », « un devoir sacré dont l'étranger ne peut s'exonérer qu'en quittant le pays »⁹.

Sous les auspices des consuls, les résidents étrangers s'organisent alors en bataillons et régiments ethniques. À La Nouvelle-Orléans, les Français sont les plus actifs. Dès le 26 avril, une « Légion française » est constituée pour la défense exclusive de la cité créole. Composée de six compagnies d'infanterie, elle est placée sous les ordres du colonel Albin Rochereau, un

⁶ AMAE, CPC, États-Unis, IX, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1861, n° 38, fol. 99.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Légion française. Ordre du jour*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie de J. Lamarre, p. 5.

⁹ Library of Congress, Papers of Eugène Méjan, Lettre de Soulé à Méjan, La Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1861.

riche entrepreneur. Les espoirs de fusion s'étant rapidement envolés, trois autres organisations voient le jour : la « Garde d'Orléans », les « Volontaires français » et les « Volontaires indépendants ». Si l'on en croit les registres, les miliciens sont des hommes plutôt jeunes, célibataires et d'immigration récente. La plupart sont des ouvriers, des petits commerçants et des artisans du « Vieux Carré »¹⁰.

Un très net esprit sécessionniste préside à la création de ces corps. Les règlements de la Légion française sont à ce titre évocateurs. Après avoir rappelé les divers extraits du Code Napoléon interdisant les enrôlements dans les armées étrangères, le préambule affirme que « la dissolution de l'Union est un fait accompli » et qu'elle est imputable à « l'attitude hostile du Nord envers le Sud ». L'état de guerre civile ? Il a été provoqué par « les proclamations d'Abraham Lincoln », le « président des États du Nord ». Le texte lance également un appel à l'Empereur, « soutien des nationalités » et champion militant du « droit de chaque peuple de se gouverner comme il l'entend ». Mieux encore, les membres de la Légion française font état de leurs « sympathies pour la cause du Sud » et de leur désir de « défendre contre d'iniques agresseurs leurs familles, leurs foyers et la ville qui leur donne l'hospitalité ». Ils jurent de « soutenir, de maintenir et de défendre la Constitution de l'État de Louisiane et celle des États confédérés »¹¹.

Ce n'est pas tout. Les unités françaises organisent des manifestations fastueuses pour témoigner leur attachement à la Confédération. Fières de leur allure martiale, elles défilent en grande pompe dans les rues de La Nouvelle-Orléans, où elles attirent naturellement tous les regards¹². Le 28 juillet, la Légion française parade à Jackson Square, l'ancienne Place d'Armes du Vieux Carré. Au son des fifres et du tambour, elle rassemble

¹⁰ *Légion française...*, *op. cit.*, p. 4.

¹¹ *Règlements de la Légion française formée à La Nouvelle-Orléans le 26 avril 1861*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie de J. Lamarre, p. 3-4 et 22.

¹² *New Orleans Daily Picayune*, 5 juin, 15 juillet 1861.

près d'un millier de miliciens vêtus d'une capote bleu horizon et d'un pantalon garance, copie parfaite de l'uniforme des troupes impériales. Sous les acclamations de la foule, les orateurs se succèdent à la tribune pour rappeler les liens anciens et indissolubles existant entre la France et la Louisiane. Afin d'encenser cette « union fraternelle », on brandit pêle-mêle les drapeaux français, louisianais et confédéré. Prenant la parole, des officiers se font une gloire de payer « une dette de reconnaissance et de sympathie » envers leur État d'adoption. D'autres conçoivent leur unité comme une avant-garde de la prochaine alliance française. Les autorités catholiques sont également de la partie. Au pied de la cathédrale Saint-Louis, l'étendard de la Légion, surmonté d'un aigle en cuivre doré, est béni par l'archevêque Jean-Marie Odin, qui n'a jamais fait mystère de son parti pris pour la cause du Sud. Connu pour ses positions esclavagistes, l'abbé Perché prononce quant à lui un « discours enflammé » dans lequel il salue l'enrôlement de ses compatriotes aux côtés des sécessionnistes¹³.

Naturellement, les Français sont nombreux à s'insurger contre ces atteintes répétées aux règles de la neutralité. Un officier prétend n'avoir prêté le serment d'allégeance que « sous protêt ». Enrôlé malgré lui, un autre milicien se plaindra de la pression exercée par les autorités :

« Nous avons protesté contre l'injuste prétention de nous faire forcément participer à la guerre et malgré notre grand désir de nous rendre utiles au pays, ce ne fut surtout que pour nous soustraire aux violences et à l'emprisonnement que nous jurâmes de défendre la ville contre l'agression »¹⁴.

Certains de ses camarades avouent sans vergogne s'être engagés « à contrecœur ». « Il fallait ou obéir ou quitter le pays » reconnaîtra le colonel de la Légion française¹⁵. D'autres mettent en cause l'attitude suspecte du comte Méjan, qu'ils accusent de manquer à ses premiers devoirs de

¹³ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 29 juillet 1861.

¹⁴ Cité par *Le Courrier des États-Unis*, 6 juin 1863.

¹⁵ *Légion française...*, *op. cit.*, p. 5-6.

représentant d'une puissance neutre¹⁶. Au début de l'été, la publication de la déclaration de neutralité de Napoléon III cristallise les tensions. Le 21 juillet, des résidents français adressent une pétition au baron Mercier, ministre de France à Washington. Le consul de France, disent-ils, a démontré, sinon une coupable connivence avec les dirigeants louisianais, du moins un manque de fermeté et une inaptitude à représenter les intérêts d'une colonie de plus de dix mille âmes. Peu désireux de rejoindre les rangs de la milice, les pétitionnaires sollicitent en conséquence « l'appui moral de leur gouvernement »¹⁷.

À Paris, la nouvelle déclenche la colère de Thouvenel, d'autant que l'information lui a été d'abord transmise par William L. Dayton, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France. Furieux, il expédie aussitôt une dépêche pour réprimander son agent et lui demander des explications. La conduite de Méjan lui paraît d'autant plus inadmissible et désinvolte que des instructions précises ont été données aux consuls pour faire observer la plus stricte neutralité aux sujets de Napoléon III. Les résidents français, lui rappelle-t-il, doivent s'abstenir de « toute immixtion dans les affaires du pays » et « ne participer en rien à ce qui pourrait être considéré comme un acte d'intervention ». Malgré ses excellents états de service, le prévient-il, le gouvernement impérial n'hésiterait pas à le congédier s'il s'était effectivement laissé aller à des excès de complaisance envers la cause rebelle¹⁸.

Sommé de s'expliquer, le comte Méjan se défend tant bien que mal, n'hésitant pas à se donner le beau rôle. La question du service de la milice, avoue-t-il à Thouvenel, « m'a donné beaucoup d'embarras, et m'en promet

¹⁶ AMAE, ADP, États-Unis, V, Dossier n° 35, Vaudran à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 6 mai 1861.

¹⁷ *Ibid.*, « Lettre de résidents français à Son Excellence le ministre de France à Washington », La Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1861.

¹⁸ AMAE, CPC, États-Unis, IX, Thouvenel à Méjan, Paris, 13 juillet 1861, non numéroté, fol. 81-82.

encore »¹⁹. Fait certain, les prescriptions de la loi de Louisiane sont catégoriques. Bon gré mal gré, les Français doivent s'armer pour défendre leur foyer d'adoption. Aussi, l'exemption de service militaire régulier qu'il a si difficilement obtenu doit être considéré comme un moindre mal. « Entre deux maux, répète-t-il, j'ai choisi celui qui m'a paru le moindre ». Jamais, promet le consul de France, ses nationaux ne sortiront des limites de leurs attributions spécifiques. Pour qu'on ne se méprenne pas sur son rôle, Méjan prétend avoir condamné des « manifestations de sympathie », « quelques fautes commises » et des « paroles imprudentes prononcées sous l'empire de certaines surexcitations momentanées ». Il assure s'être tenu en dehors de la rédaction du règlement et de l'administration des corps français, allant jusqu'à refuser d'assister à la moindre de leurs réunions²⁰. En outre, rappelle-t-il, l'issue de la guerre ne fait aucun doute. Les Nordistes vont bientôt lâcher prise sur le front de Virginie, où se déroule l'essentiel des combats. Pour rompre le blocus, les puissances européennes vont intervenir, serait-ce à coups de canon. La Louisiane ne devrait vraisemblablement pas être le théâtre d'affrontements. En un mot, les corps français n'auront jamais l'occasion de tirer le moindre coup de feu.

Les explications du comte Méjan ne rassurent pas totalement sa hiérarchie. Si Thouvenel reconnaît qu'il était « difficile et peut-être dangereux de chercher à obtenir plus dans les circonstances présentes », il fait remarquer à son consul qu'il ne s'agit pas, pour les sujets français, de la « ligne d'abstention absolue » que le gouvernement impérial avait appelée de ses vœux²¹. À Washington, le baron Mercier adopte la même position. Il n'approuve pas l'initiative de Méjan, mais ne la désavoue pas non plus. En aucun cas, concède-t-il, leurs compatriotes ne doivent

¹⁹ AMAE, CCC, La Nouvelle-Orléans, XIII, Méjan à Thouvenel, 18 juillet 1861, n° 124, fol. 380.

²⁰ AMAE, CPC, États-Unis, IX, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1861, n° 38, fol. 98-103.

²¹ *Ibid.*, Thouvenel à Méjan, Paris, 28 novembre 1861, non numéroté, fol. 113.

« s'aliéner les sentiments d'une population au milieu de laquelle ils sont appelés à vivre »²².

Le temps des discordes

Devançant toutes les craintes, les principales difficultés surgissent du sein même de la colonie française. À l'instar de ses collègues européens, le comte Méjan doit affronter le courroux d'une partie de ses nationaux, qui lui reprochent de vouloir s'attirer les faveurs des autorités rebelles à des fins personnelles. Au début du mois de mai, déjà, le consul de France avait tenté de dissiper les inquiétudes de ses compatriotes mécontents en tenant une réunion d'information dans la salle de la Société de bienfaisance française. Sans succès. Durant des mois, ses bureaux sont encombrés d'individus lui demandant conseil ou lui faisant des remontrances. La presse francophone alimente la polémique²³. Dans une dépêche qu'il adresse à Thouvenel, le comte Méjan fait part de ses appréhensions : « J'ai peur qu'à un moment donné, on ne force les récalcitrants soit à s'enrôler, soit à quitter le pays »²⁴. Face à l'inflexibilité des autorités confédérées, ceux-ci tourment à nouveau leurs regards vers la mère patrie. Le 10 octobre, les réfractaires sont à l'origine d'une nouvelle pétition adressée au gouvernement impérial²⁵.

Pendant ce temps, les « Jambes rouges », comme on surnomme les miliciens français, se disputent les faveurs du public. En septembre 1861,

²² CADN, Archives du consulat de La Nouvelle-Orléans, Fonds B, carton n° 154, Mercier à Méjan, Washington D.C., 19 octobre 1861, non numéroté, fol. 98.

²³ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 8 juillet 1861.

²⁴ AMAE, CCC, La Nouvelle-Orléans, XIII, Méjan à Thouvenel, 18 juillet 1861, n° 124, fol. 381.

²⁵ AMAE, CPC, IX, Méjan à Mercier, La Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1861, non numéroté.

la Légion française compte près de 1 200 fantassins équipés aux frais des notables de la colonie. Moins connu, le corps des Volontaires français est placé sous les ordres du colonel Ferrier. De taille équivalente, il comprend neuf compagnies d'infanterie et une de cavalerie²⁶. De passage à La Nouvelle-Orléans, un officier de la marine impériale, le capitaine Ribourt, rapporte que ses compatriotes « s'exercent fréquemment », qu'ils sont « bien armés » et qu'ils ont « une tenue régulière »²⁷. La presse orléanaise est unanime : les corps français sont les meilleures unités de la milice locale. Les manœuvres de la Légion française, s'accorde-t-on, ont atteint « l'état de perfection ». « Splendide ! » écrit un journaliste créole enthousiasmé par la revue des Volontaires français. « Si l'occasion se présente, se réjouit l'un de ses confrères, nous pourrons ainsi compter sur ces braves représentants de la France pour la défense de notre ville ! »²⁸

Or, après seulement quelques mois d'existence, la Légion française est en proie à de graves dissensions internes. Les délibérations de son Conseil d'administration portent le témoignage de frictions de toutes sortes et de luttes d'influence. Dès le début, les élections des officiers ont constitué une pierre d'achoppement, de fortes pressions ayant abouti à l'élévation de personnalités fortunées et influentes aux plus hautes responsabilités. Les ressentiments et jalousies qu'elles ont entraînés ont favorisé l'éclosion de clans. Le principal est conduit par le capitaine Paul Juge, officier commandant des « Voltigeurs de La Fayette », la sixième compagnie de la Légion. Cet importateur de vins au caractère pugnace, qui a en fait été naturalisé en 1853, s'oppose d'emblée à l'autorité du colonel Rochereau, dont il a sans aucun doute convoité la place. Frustré dans son ambition, il a juré de provoquer la perte de son supérieur, auquel il voue

²⁶ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 14 octobre 1861 ; *New Orleans Daily True Delta*, 20 octobre 1861.

²⁷ AMAE, ADP, États-Unis, VII, Dossier n° 46, Ribourt à Reynaud, La Havane, 7 octobre 1861, fol. 12.

²⁸ *New Orleans Daily Picayune*, 5 juin, 15 juillet 1861 ; *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 29 juillet 1861.

une haine inextinguible. Chacun des deux hommes ayant ses partisans, le Conseil d'administration devient le premier champ de bataille de la milice. La moindre question y est débattue avec âpreté. À coups de savants compromis, on amende le règlement en fonction des derniers incidents signalés. Pour rééquilibrer le budget, on remet en question les plus menues dépenses et on réévalue le montant des cotisations. On se dispute pour déterminer les jours d'exercice (deux à trois par semaine selon la saison). On se déchire sur les détails de l'uniforme et de l'équipement. Chaque décision est soumise à un vote serré. En clair, l'esprit de faction règne sans partage²⁹.

Le pire reste à venir. L'admission de deux corps étrangers met le feu aux poudres. En août, malgré de violentes oppositions, une compagnie suisse est incorporée à la Légion, alors que ses fondateurs s'étaient engagés à ne compter dans leurs rangs que des citoyens français non naturalisés. Pour rassurer les mécontents, toutefois, il est convenu qu'aucune autre unité étrangère ne serait désormais admise. Or, deux mois plus tard, un bataillon belge, sous les ordres du capitaine Max Le Roy, demande à bénéficier de la même faveur. La motion provoque de vives contestations. Rochereau, qui s'y oppose fermement au nom des principes fondateurs du corps, doit cependant s'incliner lorsque la question est mise aux voix.

Le 19 octobre, alors que le Conseil d'administration s'apprête à élire de nouveaux officiers supérieurs, dont certains sont destinés à servir dans l'état-major, le problème posé par la présence des miliciens suisses et belges revient à l'ordre du jour. Le droit de vote des officiers étrangers n'étant pas reconnu, le capitaine Juge demande que l'on reconsidère la question en vue d'établir une « plus grande harmonie » au sein du corps. Après des débats orageux, il obtient que la question soit réglée devant les urnes. Mais deux tours de scrutin donnent une égalité parfaite aux deux

²⁹ *Légion Française. Conseil d'administration*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie de J. Lamarre, 1861, p. 1-48.

opinions. Au final, le droit de prendre part aux élections est refusé aux officiers étrangers par autorité du colonel³⁰.

La décision est suivie de démissions en cascade d'officiers appartenant aux deux factions. Le mécontentement grandit dans les rangs. À l'instigation de Juge, des compagnies envoient des délégués pour contester les pouvoirs conférés au Conseil. Trois cent soixante-huit hommes apposent leur signature au bas d'une pétition accusant le colonel d'outrepasser ses droits. Les minutes des délibérations montrent bien l'atmosphère tendue qui règne alors au sein de la Légion. Après de longues palabres, les démissions offertes sont refusées. Cinq bataillons ayant menacé de se débander, les élections prévues sont annulées. Mais la situation se détériore rapidement. En vain Rochereau lance-t-il des appels à la concorde³¹. Groupée autour du capitaine Juge, la faction des mécontents supporte de plus en plus mal l'autoritarisme grandissant du commandant de la Légion. Alors que deux nouvelles compagnies françaises renforcent les effectifs durant l'automne, la scission se profile à l'horizon. Excédé par « l'action incessante d'une minorité », Rochereau décide d'en finir avec les « perturbateurs ». Des considérations d'ordre politique lui en fournissent le prétexte. Le pas décisif est franchi le 2 décembre. Pour conserver à la Légion son caractère de garde locale neutre, il exige l'exclusion des Français qui ont été jadis naturalisés, dont la présence avait été jusqu'à présent tolérée, sachant pertinemment qu'il se débarrasserait par la même occasion des éléments indésirables, à commencer par le capitaine Juge. Les naturalisés, déclare-t-il, sont « des Américains du Nord et du Sud » ; ils ne peuvent reconnaître « ni la France, ni l'Empereur ». Leur présence dans les rangs pourrait conduire le gouverneur Moore à dissoudre « la belle Légion », formée avec « tant de

³⁰ *Ibid.*, p. 18-44.

³¹ *Légion française. Ordre du jour, op. cit.*, p. 4.

peines », et à remettre en cause les privilèges accordés aux ressortissants étrangers³².

Paul Juge s'insurge contre son exclusion. S'il reconnaît avoir été naturalisé huit ans auparavant, il prétend avoir repris la nationalité française au début du conflit. Aucune source, malheureusement, n'apporte de réponse définitive à la question. Seule certitude, le choix du colonel Rochereau provoque l'éclatement de la Légion. Vexé, le capitaine Juge forme aussitôt une unité concurrente sous le nom de « Garde-française », dont il obtient le commandement. Avant la fin de l'année, cinq compagnies de la Légion, dont les bataillons belge et suisse, se rallient à lui³³.

La situation des unités françaises est alors extrêmement confuse. Outre la Légion et la Garde-française, il existe toujours les corps des Volontaires indépendants et des Volontaires français, dont les effectifs ont atteint la taille régimentaire. Cette diversité surprend plus d'un voyageur. De retour à La Nouvelle-Orléans au début de février 1862, moins de cinq mois après l'avoir quittée, le capitaine Ribourt tire un constat d'échec. C'est le signe, écrit-il dans son rapport, que la colonie française est désunie et qu'elle n'a pas su ni voulu réaliser l'union sacrée que Méjan avait demandée au commencement des hostilités³⁴.

Des privilèges souvent contestés

Il y a plus grave encore. Au fil des mois, une violente campagne de presse dénonce les avantages concédés aux étrangers, que l'on accuse d'être des « planqués ». Admirés pour leur belle tenue, les miliciens sont

³² *Ibid.*, p. 7.

³³ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 5 décembre 1861.

³⁴ AMAE, ADP, États-Unis, VII, Dossier n° 46, Ribourt à Reynaud, La Havane, 19 février 1862, fol. 66.

pointés du doigt lorsque les premiers régiments louisianais prennent le chemin de la Virginie. Leur allure martiale ne fait pas longtemps illusion. Au fil du temps, les « Jambes rouges » épuisent leur crédit. Pendant presque un an, leur rôle se révèle quasiment nul. Certes, malgré les différends qui les opposent, elles manœuvrent avec ensemble et précision. Elles s'exercent avec régularité et sérieux. On les voit patrouiller de temps à autre le long de la rue du Canal. Mais elles n'ont jamais l'occasion de se mettre en évidence. Ni émeutes ni révoltes d'esclaves à réprimer. Tout juste quelques bagarres d'ivrognes à séparer le long des quais de La Nouvelle-Orléans. Tout porte à croire, disent les mauvaises langues, qu'elles déposeront les armes à la première occasion et qu'elles préféreraient livrer la ville à l'ennemi plutôt que de sortir des limites de la neutralité³⁵.

Le tournant intervient au cours de l'hiver suivant, lorsqu'une escadre fédérale sous les ordres de l'amiral Farragut resserre son étau le long du golfe du Mexique, et notamment près des bouches du Mississippi. L'alerte qui s'ensuit surexcite les esprits. Comme le nouvel appel aux armes ne rencontre pas le succès escompté, les étrangers subissent les foudres de l'opinion. Les sujets de Napoléon III ne font pas exception, d'autant que les espoirs d'une intervention européenne semblent s'éloigner. En février 1862, les effets du blocus et les défaites enregistrées dans le Tennessee accroissent le malaise de la population louisianaise³⁶. Face à un danger aussi pressant, estiment certains, les « troupes de parade » qu'ils ont formées n'ont plus lieu d'être. Malgré les conventions internationales qui régissent les droits des neutres, il leur faut maintenant s'engager plus directement dans la guerre contre les envahisseurs du

³⁵ *New Orleans Daily Picayune*, 27 décembre 1861 ; *Le Courier des États-Unis*, 6 mars 1863.

³⁶ AMAE, CPC, États-Unis, XI, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 18 mars 1862, n° 47, fol. 210-211.

Nord. L'État de Louisiane ne saurait se passer plus longtemps des services de milliers de ses résidents en armes³⁷.

Confrontées à la pression populaire et aux nécessités militaires, les autorités louisianaises remettent alors en cause les accords précédemment conclus³⁸. Au début du mois d'octobre 1861, déjà, le consul de France avait dû se rendre à nouveau à Shreveport pour obtenir le maintien des immunités dont bénéficient les sujets neutres³⁹. Et pourtant, la situation se complique dès l'hiver suivant. Le gouverneur Moore, qui ne cesse de demander des renforts au cabinet de Richmond, en appelle à l'union sacrée pour faire face à la menace que représentent les mouvements de l'escadre de l'amiral Farragut dans le golfe du Mexique et la marche du général Grant dans le Tennessee. Pour protéger le front intérieur, les autorités promulguent le 23 janvier une nouvelle loi sur la milice. Désormais, tous les miliciens doivent se tenir sur le pied de guerre et se préparer à combattre sur n'importe quel point de l'État pour une durée allant de trois à six mois. Cette fois, la législation s'applique aussi aux sujets neutres. Moore, d'ailleurs, souhaite remédier à la trop grande diversité des unités étrangères. Usant de ses pouvoirs de commandant en chef de la milice, il ordonne la création de brigades de *Defense Guards* à compter du 15 février.

Dès que la nouvelle est rendue publique, le comte Méjan se joint à une démarche collective de ses collègues pour réclamer le maintien du statut privilégié des corps étrangers. Les agents consulaires craignent de voir leurs ressortissants assimilés aux troupes de l'État et comme tels opposés aux forces fédérales, ou du moins forcés à quitter le centre de leurs

³⁷ *New Orleans Daily Crescent*, 15 décembre 1861.

³⁸ U.S. WAR DEPARTMENT, *The War of the Rebellion: A Compilation of the Official Records of the Union and Confederate Armies*, Washington D.C., Government Printing Office, 1901, série I, vol. VI, p. 740-748 ; vol. LIII, p. 739, 742, 744-745.

³⁹ AMAE, CPC, États-Unis, IX, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1861, n° 38, fol. 103.

affaires. Or, le gouverneur Moore leur oppose d'emblée une fin de non-recevoir. Nul doute que la présence avérée d'un nombre indéterminé de naturalisés dans les rangs de la milice ait conforté son opinion. À La Nouvelle-Orléans, le maire John Monroe est aussi inflexible. En conséquence, les représentants des puissances neutres en poste à Richmond sont instruits du dossier⁴⁰.

Dans l'immédiat, toutefois, les miliciens français sont contraints de s'organiser en brigades. La tâche n'est pas aisée. Le 4 février, une tentative faite pour réunir tous les corps français sous le commandement d'un seul général de brigade échoue⁴¹. Le temps pressant, Monroe préside à la création de l'*European Brigade*, vaste rassemblement d'unités européennes dont il confie le commandement à Paul Juge⁴². La promotion éclair de ce dernier mécontente bien évidemment le colonel Rochereau, dont la Légion passe pour être le corps d'élite des milices étrangères. À l'issue d'une assemblée générale, ses membres refusent de se placer sous les ordres de leur ancien capitaine, qu'ils accusent d'arrivisme. Le 13 février, A. de la Motte, président de l'Union française de La Nouvelle-Orléans, demande en conséquence aux autorités de Shreveport la création d'une *French Brigade* composée exclusivement de citoyens français pouvant élire leur propre général. Le 4 mars, le projet de fusion ayant reçu l'approbation des légionnaires du colonel Rochereau et des Volontaires indépendants du colonel Brogniet, le gouverneur Moore donne son accord.

⁴⁰ AMAE, CPC, États-Unis, XI, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 3 février 1862, n° 42, fol. 168.

⁴¹ Library of Congress, Papers of Eugène Méjan, Lettre de Rochereau à Méjan, La Nouvelle-Orléans, 14 février 1862.

⁴² *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 24 février 1862 ; *New Orleans Commercial Bulletin*, 25 février 1862 ; *New Orleans Daily Picayune*, 3 mars 1862. Les sujets de Napoléon III y sont de loin les plus représentés. Sur 4 500 hommes, on trouve 2 500 Français, 800 Espagnols, 500 Italiens, 400 Allemands, Hollandais et Scandinaves, 500 Belges, Suisses et Anglais.

Sitôt constituée, la brigade élit comme général Victor Maignan, ex-capitaine de la Légion⁴³.

Pendant ce temps, Méjan est en proie à de vives inquiétudes. Sans nouvelles de Richmond, il a appris de source certaine que la loi martiale serait proclamée dans les prochaines semaines. Le 14 février, les consuls étrangers adressent une énième protestation collective à Shreveport.

« Les étrangers de La Nouvelle-Orléans, déclarent-ils, ont prouvé par l'empressement qu'ils ont mis à se former en corps séparés combien ils étaient disposés au maintien de l'ordre et de la police au moment suprême où les citoyens seraient peut-être forcés à quitter la ville, leurs foyers et leurs familles ».

Il serait injuste, poursuivent-ils, qu'ils soient soumis à un service qui pourrait les entraîner « en dehors des limites de la neutralité » que leur imposent « la loi des nations et les ordres de leurs gouvernements respectifs »⁴⁴. Le gouverneur Moore reste inflexible. Dans sa réponse, il fait appel à la « galanterie nationale » des étrangers pour les faire coopérer à une défense active⁴⁵. Désabusé, Méjan fait part de son désarroi à sa hiérarchie :

« Sur l'affaire de la milice, je ne puis malheureusement être certain de rien. [...] Croyez bien que je ne négligerai rien pour que mes nationaux soient le moins compromis. Vous savez du reste combien la constitution politique de ce pays et l'indépendance relative des États rendent notre intervention auprès des autorités difficile et presque toujours inutile... »⁴⁶

⁴³ Tulane University, A. de la Motte Papers, Lettre de A. de la Motte à Moore, La Nouvelle-Orléans, 13 février 1862 ; Lettre du colonel Elgee à de la Motte, Shreveport, 4 mars 1862. La brigade compte environ 2 500 Français, répartis dans quatre régiments d'infanterie.

⁴⁴ AMAE, CPC, États-Unis, XI, Lettre des consuls européens à Moore, La Nouvelle-Orléans, 14 février 1862, non numéroté, fol. 175.

⁴⁵ *Ibid.*, Moore aux consuls étrangers, Shreveport, 18 février 1862, fol. 183-184.

⁴⁶ *Ibid.*, Méjan à Mercier, La Nouvelle-Orléans, 24 février 1862, non numéroté, fol. 196. Voir également *Ibid.*, Méjan à Paul, La Nouvelle-Orléans, 14 février 1862, fol. 177-179.

L'affaire est finalement réglée à Richmond. Le consul Alfred Paul, qui a été instruit du dossier, a ses entrées dans les cercles politico-militaires de la capitale de la Confédération. Il entretient notamment de bonnes relations avec le secrétaire à la Guerre Judah Benjamin, un bourgeois de La Nouvelle-Orléans francophile. Grâce à ses bons offices, les pièces du dossier sont portées à la connaissance du président Jefferson Davis. Le 27 février, il rétablit de sa propre autorité les privilèges des corps étrangers. Benjamin explique ainsi à Moore la position du premier magistrat de la Confédération : « Les résidents étrangers doivent effectivement être mis à contribution pour défendre la ville où ils ont élu domicile, mais le président craint qu'il ne soit pas de bonne politique de les obliger à servir au dehors »⁴⁷. À Richmond, à vrai dire, on ne veut pas courir les risques de complications diplomatiques avec la France impériale, qui reste une alliée possible. L'épée de Napoléon III peut encore montrer sa pointe pour protéger le Sud.

Une contribution significative

Pourtant, contre toute attente, les opérations militaires précipitent les corps français sur le devant de la scène. Le 24 avril, après avoir essuyé le feu de l'artillerie confédérée, l'amiral Farragut franchit la passe et remonte le delta du Mississippi en direction de la ville. Démoralisées, les garnisons des forts Jackson et Saint-Philippe, qui barrent l'entrée de la cité créole, se mutinent. Le 25, au matin, l'escadre fédérale réduit au silence les dernières batteries fluviales en activité. En début d'après-midi, alors que La Nouvelle-Orléans est sous la menace des canons de l'Union, les forces régulières du général Lovell battent en retraite. Si Farragut n'ose pas débarquer sans avoir reçu l'appui des 15 000 fantassins du général Butler, toujours retenus

⁴⁷ *Ibid.*, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 11 mars 1862, n° 46, fol. 200-201.

au-delà de la passe, la partie n'en reste pas moins jouée. Indéfendable, la « reine des villes » est en passe de tomber entre les mains des Fédéraux⁴⁸.

Le coup de force de l'amiral Farragut prend totalement au dépourvu les habitants de la cité créole, la veille encore rassurés par la solidité des forts et les autres moyens de défense accumulés en travers du fleuve. Aussi, la présence inopinée de la flotte adverse donne lieu à d'importantes scènes de panique. La retraite désordonnée de Lovell accentue la confusion des esprits. La ville paraît promise au pillage et à l'incendie. Amassées sur la levée, des bandes d'émeutiers profitent du désordre ambiant pour accomplir leur sinistre besogne. En l'espace de quelques heures, des milliers de balles de coton, de boucaux de sucre et de barils de mélasse disparaissent en fumée. Les pillards s'en prennent ensuite aux magasins particuliers et aux bâtiments publics. Des dizaines de vitrines volent en éclats. On rapporte quelques cas d'agression de Noirs et de riches bourgeois. Bien que protégés par le drapeau parlementaire, les officiers fédéraux venus négocier la reddition de la ville avec le maire Monroe sont tout près d'être lynchés par la foule. Entre la menace d'un bombardement et la surexcitation de la population civile, l'anarchie est totale⁴⁹.

Le 25, vers onze heures du matin, alors que le pillage menace de prendre une plus grande ampleur et que les derniers soldats sudistes s'apprêtent à quitter La Nouvelle-Orléans, les généraux Maignan et Juge sont convoqués d'urgence à la mairie. Ils y trouvent une cellule de crise. Monroe refuse obstinément de livrer la ville à l'amiral Farragut. Aussi, pour contenir le mouvement populaire, Monroe n'a d'autre choix que de faire appel aux brigades étrangères. Après avoir brièvement exposé la gravité de la situation aux deux officiers français, il leur demande de battre le rappel de

⁴⁸ John Winters, *The Civil War in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1963, p. 85-99.

⁴⁹ Alfred Pollard, *La cause perdue*, La Nouvelle-Orléans, La Renaissance Louisianaise, 1867, p. 128.

toutes leurs forces et de sauver la ville de l'incendie et du pillage. Avant de prendre congé d'eux, il attribue à chacune des deux brigades un secteur d'intervention. Dans la précipitation, Monroe rédige à la hâte un ordre confiant au général Paul Juge, eu égard de l'antériorité de son grade (*senior officer*), le commandement en chef des milices étrangères. Outré, Maignan élève aussitôt quelques protestations. Les circonstances présentes, s'entend-il répondre, appellent à davantage de désintéressement. L'heure n'est plus aux luttes d'influence. Il faut prendre les armes pour réprimer l'insurrection⁵⁰.

Au milieu de ces graves événements, le comte Méjan entend garder un droit de regard sur les services des brigades étrangères. « Il est essentiel, écrit-il à Monroe, que la position de nos miliciens soit bien comprise par les autres autorités avec lesquelles ils pourraient se trouver en contact ». En vertu des précédents accords, leurs devoirs sont « purement civiques et ne peuvent en aucun cas causer de conflit avec l'ennemi »⁵¹. La mise au point est d'une grande clarté. Méjan a d'ores et déjà anticipé l'entrée des forces fédérales dans la « reine des villes ». Astreints à un service de police, les étrangers n'ont pas reçu le mandat de refouler les Nordistes à la pointe de leurs baïonnettes. Leur mission consiste à faire régner l'ordre, à assurer la protection des biens et des personnes jusqu'à la prise en main des Fédéraux. Ni plus ni moins. Quoi qu'il advienne, ils ne sauraient donc être tenus responsables de la chute de La Nouvelle-Orléans.

La situation reste explosive. Agacé par la lenteur des négociations, l'amiral Farragut menace de bombarder la ville. Au même moment, dans les rues de La Nouvelle-Orléans, l'effervescence populaire atteint son paroxysme. « On aurait dit Paris aux pires heures de la Révolution » écrira

⁵⁰ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 26 avril 1862 ; *New Orleans Daily Picayune*, 26 avril 1862 ; Alcée Fortier, *A History of Louisiana*, New York, Goupil & Co., 1904, IV, p. 18.

⁵¹ *Ibid.*, Lettre de Méjan à Monroe, La Nouvelle-Orléans, 25 avril 1862.

un témoin horrifié⁵². Décidés à faire de la cité « une nouvelle Moscou », les pillards et les incendiaires poursuivent leur œuvre de destruction dans la confusion la plus totale. Armés de revolvers, de barres de fer et de couteaux de chasse, ils mettent à sac les établissements situés le long de la levée. Certains s'introduisent dans les maisons, terrorisent leurs occupants et en ressortent chargés de butin. Le tournant intervient au milieu de l'après-midi du 25 avril. Alors que les émeutiers cherchent à étendre leurs déprédations aux quartiers avoisinants, les « Jambes rouges » entrent en action. Répondant aux ordres de leurs officiers, leurs manœuvres au pas cadencé, en rangs serrés et baïonnettes au canon, dispersent bientôt la foule. Un face-à-face avec une poignée de têtes brûlées ne dure que quelques instants. Les miliciens, qui ont menacé d'ouvrir le feu sur les insurgés, se rendent maîtres des lieux. Leur intervention prompte et salutaire ne rétablit pourtant qu'un semblant d'ordre. Les heurts se poursuivent jusque tard dans la nuit. Les « Jambes rouges », dont le nombre croît au fil des heures, sont la cible de jets de projectiles. Plusieurs départs d'incendie sont maîtrisés à temps. Des familles éplorées se mettent sous la protection des nouveaux représentants de l'ordre. Au prix de grandes difficultés, l'essentiel est néanmoins préservé. Pour l'heure, les milices étrangères sauvent la ville d'une destruction quasi certaine⁵³.

Le lendemain, après une courte accalmie, l'émeute reprend de plus belle. L'escadre de l'amiral Farragut ayant jeté l'ancre devant la ville, les trublions ont juré de ne rien laisser qui puisse servir à l'ennemi. À pied d'œuvre tout au long de la journée, les miliciens peinent d'autant plus à contenir le mouvement populaire qu'un grave différend oppose les généraux Juge et Maignan. Bien que l'état d'urgence ait été décrété, les officiers de la *French Brigade* refusent de se plier plus longtemps à la chaîne de commandement

⁵² John Wilkinson, *The Narrative of a Blockade Runner*, New York, Sheldon & Co., 1877, p. 50.

⁵³ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 26 avril 1862 ; *New Orleans Daily Picayune*, 26 avril 1862.

conçue par le maire. Estimant ses intérêts lésés et blessé dans son amour-propre, Maignan demande à Monroe de reconsidérer son choix⁵⁴. Après un rapide échange de billets, les deux états-majors rivaux se retrouvent à l'Hôtel de Ville. D'après le témoignage que nous en a laissé un greffier, la scène est surréaliste. Alors que La Nouvelle-Orléans menace d'être livrée aux flammes et au pillage, que la flotte fédérale a pointé ses canons et que les vivres manquent, une quinzaine d'officiers français, sanglés dans des uniformes resplendissants, leurs sabres cliquetant sur le sol marbré, se toisent du regard dans les bureaux de la mairie, décidés à régler une affaire d'honneur ! Aussi le Conseil municipal improvise-t-il une cour militaire. Au final, les délibérations confortent le premier choix de Monroe. Paul Juge conserve le commandement en chef des corps étrangers.

« Je me rappellerai toujours, écrira le même témoin, le visage ému du vainqueur quittant la salle du tribunal, agitant son képi en triomphe, suivi de près par les membres de son état-major en tenue d'apparat »⁵⁵.

De retour à son quartier général, Victor Maignan réunit ses officiers. La résolution est prise à l'unanimité de déposer les armes et de licencier la brigade en guise de protestation. Cette attitude dangereuse laisse l'*European Brigade* assumer seule le maintien de l'ordre public dans une ville en pleine fermentation. Le consul de France joue alors un rôle décisif. Avec beaucoup d'insistance, il prie Maignan d'écartier toute considération personnelle et de se rallier au nouvel ordre des choses pour le bien commun et l'honneur du nom français en Amérique. Au regard des circonstances, l'officier accepte de faire ce « douloureux sacrifice » et de revenir sur sa décision⁵⁶. Telle n'est pourtant pas la volonté de la majorité de ses hommes, notamment des membres de la Légion. Si l'on en croit le

⁵⁴ Library of Congress, Papers of Eugène Méjan, Lettre de Maignan à Monroe, La Nouvelle-Orléans, 26 avril 1862.

⁵⁵ Robert Johnson, Clarence Buell (ed.), *Battles and leaders of the Civil War*, New York, The Century Co., 1885, II, p. 97-98.

⁵⁶ Library of Congress, Papers of Eugène Méjan, Lettre de Maignan à Monroe, La Nouvelle-Orléans, 27 avril 1862.

rapport de Joseph Deynoodt, consul de Belgique, le comte Méjan passe vingt-quatre heures « en pourparlers et scènes fort désagréables » dans les casernes de la *French Brigade* à persuader ses nationaux de suivre les conseils de leur chef et d'accomplir leur devoir civique au nom de l'intérêt général. Soutenu par ses collègues européens, le consul de France parvient finalement à lever les dernières hésitations⁵⁷.

Si les rapports entre Juge et Maignan restent tendus, les deux corps ont bien mérité de la ville. Pendant plus d'une semaine, ils assurent de façon efficace le maintien de l'ordre et la protection d'une population désarmée contre les bandes de pillards et d'incendiaires. De jour comme de nuit, les « Jambes rouges » patrouillent dans les rues, éteignent les foyers d'incendie, procèdent à des interpellations et montent la garde devant les entrepôts, les édifices publics et les consulats. S'ils évitent tout contact avec les soldats fédéraux venus parlementer ou planter symboliquement la bannière étoilée, ils s'efforcent de dissiper les inquiétudes des Orléanais. Pour inciter les négociants à rouvrir leurs commerces, le général Juge place des piquets à proximité des magasins. Si l'indécision du maire reste problématique, la ville semble peu à peu à l'abri désormais d'un coup de force de ses ennemis de l'intérieur. La presse orléanaise est unanime pour saluer la performance des corps étrangers. Le 29 avril, d'ailleurs, ceux-ci reçoivent les félicitations publiques du Conseil municipal⁵⁸.

Le débarquement de Butler change la donne. Le 1^{er} mai, lorsque les Nordistes prennent enfin possession de la ville, la question du licenciement des brigades étrangères est débattue. D'emblée, les consuls font savoir aux deux unités que leur rôle cesse et qu'elles doivent se dissoudre dans les plus brefs délais. Maignan et Juge expriment eux aussi leur volonté de laisser la responsabilité de l'ordre public aux Fédéraux⁵⁹. Mais à la

⁵⁷ Cité par Francis Balace, « Les unités belges de la milice louisianaise », *Revue belge d'histoire militaire*, XVI, 1966, p. 397.

⁵⁸ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 30 avril 1862.

⁵⁹ *Ibid.*, Lettre de Maignan à Méjan, La Nouvelle-Orléans, 2 mai 1862.

demande du Conseil municipal et de citoyens influents, qui craignent des heurts sanglants avec les Fédéraux, les unités de la milice continuent leurs services durant les premières heures de l'occupation⁶⁰.

Le vendredi 2 mai, les troupes fédérales sont en nombre suffisant pour quadriller la ville. Après une nuit d'angoisse, le calme est revenu à La Nouvelle-Orléans. À onze heures du matin, le général Juge est convoqué à la mairie, où il rencontre le chef d'état-major de Butler. Au nom de la neutralité, l'officier français refuse l'offre qui lui est faite de maintenir son corps en activité sous l'égide des autorités fédérales et rédige l'acte de licenciement de ses troupes⁶¹. La démobilisation s'opère avant la tombée de la nuit⁶².

En vain Butler insiste-t-il à plusieurs reprises dans les jours suivants pour s'assurer le concours des deux brigades étrangères. En militaire avisé, il sait que ses fantassins sont mal préparés à lutter contre une éventuelle guérilla urbaine. Le 4 mai, il convoque ainsi les consuls à l'Hôtel Saint Charles, où il a établi ses quartiers. Son offre est rejetée en termes catégoriques⁶³. Deux jours plus tard, il réitère sa demande auprès de Paul Juge, qu'il essaie maladroitement de séduire en lui promettant des avantages en nature. Conseillé par Méjan, ce dernier s'y refuse en s'abritant derrière la neutralité du gouvernement impérial. Le général Butler, toutefois, n'est pas dupe. Il sait où vont les préférences des « Jambes rouges ». À ses yeux, les étrangers se livrent à un abject double jeu. Les consulats et les brigades, écrit-il, sont des « nids de rebelles ». Ils ont aidé la Confédération en sous-main depuis un an. De surcroît, les

⁶⁰ *Ibid.*, Lettre de Monroe aux membres du Conseil municipal, La Nouvelle-Orléans, 30 avril 1862.

⁶¹ *Ibid.*, Lettres de Juge à Méjan, La Nouvelle-Orléans, 5 et 6 mai 1862; *New Orleans Daily Picayune*, 3 mai 1862; *New Orleans Commercial Bulletin*, 3 mai 1862.

⁶² *New Orleans Delta*, 4 mai 1862.

⁶³ AMAE, CPC, États-Unis, XI, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 5 mai 1862, n° 51, fol. 247-251.

espions fédéraux recueillent bientôt des informations qui ne laissent plus aucun doute sur les manquements aux règles de la neutralité dont se sont rendus coupables les miliciens. Ivre de colère, Butler apprend que la compagnie des *British Guards*, soit une soixantaine d'hommes appartenant à l'*European Brigade*, a envoyé clandestinement ses armes et ses uniformes à l'armée du général Beauregard au moment de sa démobilisation⁶⁴. Le commandant fédéral met également la main sur le serment pro-confédéré imposé aux membres de la Légion française et accuse ses officiers d'avoir transporté en connaissance de cause des valeurs confédérées à l'abri du consulat de France⁶⁵. En représailles, Butler exige le désarmement complet des corps. Celui-ci n'intervient qu'au début du mois de juillet, lorsque les services secrets de l'Union apprennent que des sympathisants rebelles ourdissent un complot au sein de la cité créole. Les consuls contestent d'abord cet ordre sous le prétexte que les armes sont en majorité des propriétés individuelles et que leurs nationaux en ont besoin pour se défendre contre les bandes de pillards et d'éventuels soulèvements d'esclaves. Mais rien n'y fait. Durant l'été, l'administration fédérale se durcit. En butte à l'hostilité du général nordiste, le comte Méjan doit s'occuper de dossiers autrement plus préoccupants⁶⁶.

Reste encore aux Orléanais à féliciter les brigades étrangères pour les services rendus durant ces jours d'effroi. Les compliments fusent de toutes parts. Le maire n'a pas attendu le débarquement des forces fédérales pour leur adresser des félicitations publiques. La presse est unanime pour saluer la performance des « valeureux gardiens de la cité »⁶⁷. Pour le

⁶⁴ James Parton, *General Butler in New Orleans. History of the Administration of the Department of the Gulf in the Year 1862*, New York, Mason Brothers, 1864, p. 95-96.

⁶⁵ Benjamin Butler, *Private and Official Correspondence of General Benjamin Butler*, Norwood, The Plimton Press, 1917, I, p. 433-434 et 595-596.

⁶⁶ *Ibid.*, II, p. 52.

⁶⁷ *New Orleans Daily Crescent*, 3 mai 1862; *New Orleans Commercial Bulletin*, 3 mai 1862.

comte Méjan, leur rôle a été « magnifique » et a fait « l'admiration de la ville entière ». Dans des circonstances dramatiques, rappelle-t-il, les corps ont su « maintenir la paix publique sans froisser les passions » et « prévenir les désordres pour n'avoir pas à les réprimer par la force ouverte »⁶⁸. Arrivé le 28 avril, le capitaine Cloué souligne lui aussi la contribution essentielle des milices étrangères, « surtout les nôtres »⁶⁹. Dans leurs mémoires, des civils et des officiers nordistes tiendront également à leur rendre hommage⁷⁰.

Les services rendus par les unités étrangères de la milice orléanaise restent peu connus dans l'histoire de la guerre de Sécession. À La Nouvelle-Orléans, le souvenir des « Jambes rouges » s'est perdu dans le premier tiers du XX^e siècle avec la disparition des derniers témoins. Plus que n'importe quel autre groupe d'immigrants, les Français y ont tenu un rôle important. Sous les auspices du consul Méjan, ils ont fourni les plus grands contingents et se sont hissés à la hauteur de leur tâche. Au milieu d'un imbroglio politico-diplomatique, des luttes d'influence et de la fermentation populaire, ils ont sauvé la cité créole d'une destruction certaine. C'est dire à quel point cette page pittoresque de la guerre civile américaine mérite d'être exhumée de la poussière de l'oubli.

⁶⁸ AMAE, CPC, États-Unis, XI, Méjan à Thouvenel, La Nouvelle-Orléans, 2 mai 1862, n° 50, fol. 232-234.

⁶⁹ AMAE, CP, États-Unis, 127, Cloué à Mercier, La Nouvelle-Orléans, 29 avril 1862, fol. 143.

⁷⁰ Thomas Murray, *History of the Ninth Regiment, Connecticut Volunteer Infantry, in the War of the Rebellion*, New Haven, Price, Lee & Adkins Co., 1903, p. 97 ; Marion Southwood, *Beauty and Booty: The Watchword of New Orleans*, New York, Doolady, 1867, p. 21.

Les immigrés irlandais dans l'Ouest écossais

(Airdrie, Coatbridge et Greenock), 1851-1918 – politique, religion et identités

GÉRALDINE VAUGHAN

« L'être qui cherche à démêler les fils directeurs dans l'histoire de sa propre vie, écrit le philosophe Wilhelm Dilthey, crée une cohérence dans son existence, un ordre qui est à la source de toute compréhension historique. La puissance et le souffle de nos propres vies et l'énergie que nous déployons à les explorer sont au fondement de toute vision historique »¹.

Ainsi, en suivant Dilthey, il me faut commencer par exposer ce qui, dans ma propre expérience, m'a conduite à travailler sur l'immigration irlandaise en Écosse. Trois éléments se sont combinés lorsque j'ai entrepris un travail de maîtrise en 1998 : un échange Erasmus avec l'Université de Durham ; mon professeur de khâgne Pierre Albertini, qui m'a soufflé une idée de sujet ; et mon grand-père, un Irlandais féru d'histoire, qui était né et avait grandi en Angleterre. C'est ainsi que j'ai été amenée à rédiger une maîtrise sur l'immigration irlandaise à la fin du dix-neuvième siècle à Newcastle, grande cité industrielle. Et lorsque j'ai entrepris un travail de DEA deux ans plus tard, sous la direction de Robert Frank, j'ai cherché les « fils directeurs », pour reprendre l'expression de Dilthey, qui pourraient entremêler l'histoire des immigrés irlandais avec ma « patrie » au sens

• Thèse soutenue en novembre 2007 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne devant un jury composé des professeurs : Robert Frank (directeur, Paris I), Jean-François Chanet (Lille II), Thomas M. Devine (University of Edinburgh), Nancy L. Green (EHESS), Catherine Mignant (Lille III) et François Poirier (Paris XIII).

¹ Wilhelm Dilthey, *Pattern and Meaning in History : Thoughts on History and Society*, New York, Harper and Brothers, 1962.

littéral, c'est-à-dire la contrée de mon père, l'Écosse. Or, à la fin des années 1990, il restait encore de nombreuses pistes à explorer sur la question des Irlandais en Écosse.

Quiconque a voyagé dans l'ouest de l'Écosse, a conscience d'un phénomène qui approche parfois une ambiance digne de Belfast – il suffit, par exemple, de penser au football, avec les fameuses rixes entre partisans des *Celtic* (côté catholique) et partisans des *Rangers* (côté protestant). Le vieil antagonisme religieux remonte au XIX^e siècle, et le point de départ de ma thèse porte sur le début des années 1850, période d'immigration² irlandaise massive après la Grande Famine (fin des années 1840), et phase de fixation des flux migratoires. 1851 a donc été l'année retenue pour commencer cette étude (elle correspond au premier recensement moderne mené au Royaume-Uni). J'ai choisi de clore l'enquête en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale, pour deux raisons fondamentales : tout d'abord, il fallait examiner les répercussions du conflit, désigné par « le temps suspendu », sur le processus d'intégration des immigrés irlandais ; ensuite, l'année 1918 correspond au passage de la loi sur l'éducation écossaise qui intègre les écoles catholiques (bâties par l'Église et nos immigrés) au système public d'éducation. L'angle d'observation a été déterminé par une démarche dont les outils sont empruntés à la microhistoire et qui se fonde sur l'étude de trois villes industrielles moyennes de l'ouest écossais : Airdrie, Coatbridge et Greenock. La perspective de la thèse est celle de l'intégration, si on l'entend comme le fait de « trouver une place » au sein de la société d'accueil, c'est-à-dire une possibilité pour Irlandais et Écossais de « vivre/être ensemble » au sein du paysage social, politique et religieux

² Juridiquement parlant, les Irlandais, en tant que sujets britanniques, ne sont pas des étrangers (*aliens*). Cependant, la catégorisation des Irlandais en Écosse n'est pas toujours très claire chez les contemporains : les autorités locales font parfois référence à eux en tant qu'*aliens*. Or, pareille confusion n'existe pas pour les autres migrants britanniques, qu'ils soient anglais ou gallois, et c'est pour cette raison que les termes d'*immigré* et d'*immigration* ont été retenus pour désigner les Irlandais.

écossais. À cet effet, la temporalité s'articule autour de trois grandes phases, qui correspondent à l'espace de trois générations : le premier moment de rupture, l'année 1872, a été défini comme limite à la période initiale parce qu'il coïncide, d'une part, avec la fondation du mouvement nationaliste en Grande-Bretagne et, d'autre part, avec le passage de la loi sur l'instruction primaire obligatoire qui fait entrer les Irlandais catholiques dans une institution municipale clef, celle des conseils d'école. Ensuite, le début du XX^e siècle, l'année 1901 précisément, point de départ de la troisième partie de cette thèse, concorde avec un ralentissement net des flux migratoires irlandais, avec l'unification du mouvement nationaliste irlandais – et un changement de perception du sort des immigrés irlandais, ces derniers considérant que la période noire du milieu et de la fin du XIX^e siècle s'efface pour laisser la place à une aube nouvelle de l'intégration.

A priori, je ne pensais pas que la vie politique locale serait un des apports majeurs de ma thèse, mais cette dimension s'est imposée à moi naturellement au fil de mon travail de débroussaillage dans les archives municipales. Ce travail de va-et-vient entre la pensée et les archives – qui fonde le métier d'historien – a cette dimension mystérieuse qui donne, à mon sens, sa nature profondément joyeuse à un travail dont l'austérité et la solitude sont parfois désarmantes. Il fallait précisément que j'aie élaboré un angle d'approche pour affronter la masse de journaux locaux et catholiques, la correspondance du clergé, les rapports des conseils municipaux et paroissiaux – pour ne citer que les principales sources – et, dans le même temps, ces archives laissaient apparaître de nouveaux horizons au fur et à mesure que je dépouillais des fonds. C'est ainsi que j'ai commencé à comprendre que le rôle des petites élites irlandaises dans la vie politique municipale était essentiel, et que cette dimension avait été trop longtemps négligée.

Une approche classique du phénomène migratoire

De nouvelles pistes ont été élaborées dans cette thèse pour la compréhension de la définition sociale, professionnelle et identitaire, grâce à un travail d'échantillonnage statistique portant sur les recensements. Ce travail d'histoire quantitative offre donc une perspective de comparaison entre les profils socioprofessionnels irlandais et écossais, dans les trois villes en 1851 et 1871. Pour ce qui est du rôle de l'Église catholique (pierre d'angle centrale à toute étude de la diaspora irlandaise), outre la description classique de la renaissance de l'institution dans une terre presbytérienne – grâce à l'analyse de la correspondance des prêtres et des archives diocésaines –, l'étude a montré que l'image traditionnelle du prêtre quelque peu tyrannique était à nuancer. Par ailleurs, j'ai tenté de dresser, malgré la rareté des sources, une vue d'ensemble du monde des Irlandais protestants. Sur la question de la violence sectaire, on a montré que les conflits de cette nature opposent avant tout les Irlandais entre eux (catholiques contre protestants) plutôt qu'Irlandais et Écossais. Les autres aspects de l'approche traditionnelle de l'immigration irlandaise, tels que le nationalisme et son essor, n'ont pas été négligés : les divisions internes qui existaient au sein de ce mouvement en Écosse ont été mises en lumière. Enfin, une attention particulière portée à la fête de la Saint-Patrick ajoute beaucoup à la compréhension de la malléabilité des identités irlandaises en terre écossaise.

Un regard « neuf » : la dimension locale du phénomène migratoire

Ce regard « neuf » a trait à cette importance du « local », qui est à l'origine de la définition de ce qu'est l'Écosse à l'époque victorienne et edwardienne. Car c'est précisément dans les institutions politiques urbaines que l'Écosse trouve une marge de manœuvre par rapport à l'État

britannique qui l'a incorporée près de trois siècles plus tôt. Il en découle donc que les Irlandais ont joué un rôle dans des institutions spécifiquement écossaises, et partant, se sont amalgamés ou heurtés à ce qui faisait partie intégrante, non de l'identité britannique mais de l'identité écossaise. Je pense avoir montré dans ma thèse cette articulation particulière entre la dimension locale et nationale : ainsi, l'étude des institutions politiques municipales et paroissiales m'a permis de tracer les contours de l'identité écossaise confrontée à l'Autre, c'est-à-dire à l'Irlandais qui tient à jouer un rôle au sein de ces instances locales dès le début des années 1850.

Multiplicité des expériences et plasticité des identités

L'approche locale a permis de cerner au plus près deux aspects essentiels du phénomène migratoire irlandais dans l'ouest écossais. En premier lieu, il s'agit de la multiplicité fondamentale des expériences immigrées. En réalité, il n'existe pas *une* immigration irlandaise qui ferait face de manière monolithique à *une* société urbaine écossaise constituée en bloc. Ainsi, le travail accompli à partir des sources municipales et locales met en lumière les fortes divisions au sein du monde irlandais, tant socioprofessionnelles (élites et ouvriers) que paroissiales. À cet égard, le monde des prêtres et des laïcs peut présenter un front commun, lorsqu'il s'agit par exemple de défendre les nécessiteux catholiques, mais également se diviser pour des questions de politique locale. Le problème de la tempérance illustre bien ce phénomène : lors des élections locales, il y a d'un côté les cabaretiers et, de l'autre, les prêtres et les avocats de la tempérance que l'on trouve chez les autres commerçants et les artisans.

En second lieu, apparaissent clairement la confrontation des identités nationales et la plasticité des identités. Comme l'identité n'est pas un processus qui agit en vase clos, mais le fruit d'une interaction, les identités irlandaises et écossaises se construisent et se définissent les unes par

rapport aux autres. En effet, comme nous l'avons montré dans notre étude, l'immigration irlandaise coïncide avec une phase de remodelage de l'identité écossaise. Dans ce sens, l'entrée des Irlandais au sein de l'espace politique écossais, c'est-à-dire celui des instances urbaines de pouvoir, conduit les Écossais à mettre en avant ce qu'ils considèrent comme l'essence même de leurs pratiques politiques. Il s'agit effectivement d'un jeu de reflets et de miroirs – et, de même que les identités irlandaises sont façonnées par la migration en Écosse, les Écossais sont à leur tour, obligés de se redéfinir par rapport à l'« étranger ».

En guise de conclusion, il faut revenir sur le cheminement que ces cinq années de recherches ont constitué, à mon sens. De même que les Irlandais se sont frayé un chemin dans la société urbaine écossaise, en intégrant à la fois les instances politiques et sociales locales, à l'échelle de nos trois villes, j'ai moi-même parcouru la distance qui sépare ce que je pensais au départ étudier, c'est-à-dire la seule immigration irlandaise, et ce que je découvrais au fur et à mesure de mon enquête : un pan oublié de l'histoire écossaise, celle du devenir des instances de pouvoir municipales et locales. Or, de mon point de vue, une perspective fondamentale devrait présider à toute entreprise de compréhension de l'identité nationale écossaise à l'époque victorienne puis edwardienne. Mais, en réalité, très peu d'études portent sur la question. C'est donc sur ce thème, à la croisée des échelles locales et nationales, que j'envisage de porter mes futures recherches en histoire écossaise.

L'Orient russe

Représentations de l'Orient et identité russe
du début du XIX^e siècle à 1917

LORRAINE DE MEAUX

Lorsqu'on parle de la Russie, l'évocation de son caractère « oriental » est un lieu commun. Pourtant, cet aspect de l'identité russe n'avait jamais fait l'objet d'une étude rigoureuse, pluridisciplinaire et portant sur une longue période. Si les liens de la Russie et de l'Occident sont bien connus, cette thèse permet de lever le voile sur une autre face de la Russie, qui sans être véritablement cachée, se dérobe souvent à notre compréhension.

Dans cette Russie du XIX^e siècle, « l'Orient » sous ses différents avatars est omniprésent. Engagé dans la construction d'un vaste empire colonial, le pays cherche, de façon souvent obsessionnelle, à définir son identité, tout en gagnant ses galons de grande puissance sur les plans économique, politique et culturel. Se prolongeant sur plus d'un siècle, la construction impériale s'accompagne d'importants bouleversements. Ainsi, entre la fondation de Saint-Pétersbourg, fenêtre ouverte sur l'Occident en 1703, et la création de Vladivostok « maître de l'Orient » en 1860, un véritable processus d'« orientalisation » de l'Empire s'est mis en branle.

Les représentations de l'Orient ont alors été multiples. Les écrits des militaires, des diplomates, et autres savants orientalistes comme ceux des écrivains, des théologiens et des artistes en général, offrent un dense et

-
- L'auteur a présenté et soutenu une thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Marie-Pierre Rey, à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, automne 2007, 3 volumes, 923 pages.

passionnant réseau d'images, d'analyses et de connaissances, contribuant à nourrir un « imaginaire » collectif toujours actuel dans la Russie du XXI^e siècle. Ce travail fut facilité par un corpus bibliographique particulièrement bien fourni, fruit du renouvellement de l'historiographie russe depuis les années 1990, notamment en Russie, aux États-Unis et en France.

Le résultat de cette recherche est un ouvrage en deux parties justifiées par la rupture chronologique de la guerre de Crimée. Consacrée aux années 1801-1855, la première partie explore les enjeux identitaires de l'élaboration d'un Orient russe. Les conflits contre les Montagnards du Caucase, la Turquie, la Perse et la guerre de Crimée montrent que le discours russe sur l'Orient fut profondément marqué par ses origines militaires : dans leurs descriptions et réflexions sur la conquête, l'administration, les expéditions et les guerres, les officiers du tsar posèrent d'emblée le regard russe comme « dominateur » et « médiateur ». Entre préjugés et volonté de connaissance, entre mépris et fascination, ils favorisèrent l'émergence d'une représentation paradoxale de l'Orient. La médiation russe entre Orient et Occident se posa de façon concomitante en termes scientifiques : tandis que les besoins en spécialistes augmentaient, l'État favorisa la formation de linguistes, de géographes, d'historiens et d'ethnologues. Ces savants privilégièrent un « orientalisme de proximité », centré sur le Caucase, le monde caspien et l'Extrême-Orient. L'intérêt pour cet Orient proche se manifesta également dans la littérature romantique, chez Pouchkine, Lermontov, Bestoujev-Marlinski, Tolstoï ou Griboïèdov. S'ils favorisèrent l'enrichissement de la culture russe par la culture orientale, ils introduisirent aussi les premières images d'un Orient intérieur, à la fois séduisant et repoussant. Poètes et écrivains ne furent pas indifférents à la grande *disputatio* sur l'essence de la Russie qui divisa les élites russes : tandis que les « occidentalistes » affichèrent leurs convictions de l'impossibilité d'un développement harmonieux de leur pays en dehors de la civilisation européenne, les « slavophiles » mirent en avant le caractère oriental de l'orthodoxie russe. Au-delà des divergences

politiques, sociales ou idéologiques, le contexte de l'impérialisme favorisa cependant l'émergence d'une idée nationaliste commune du rôle que la Russie était amenée à jouer en Orient.

La deuxième partie évalue les dangers et les paradoxes du rapprochement russo-oriental entre 1855 et 1917 alors que l'Asie centrale et l'Extrême-Orient entraient dans le domaine impérial. Pour mieux comprendre les conséquences identitaires de cette irrésistible attirance pour l'Orient, il est nécessaire d'étudier la portée de la conquête de l'Asie centrale. Considérée dès les années 1850 comme la « colonie » impériale moderne par excellence, cette région fut au cœur de nombreux débats révélant des approches contradictoires sur la « mission » russe en Orient et obligeant une réflexion nouvelle sur les rapports de la Russie et de l'islam. Parallèlement, la main mise sur l'Amour en 1854 et les négociations avec le Japon et la Chine repoussèrent les limites de l'Empire jusqu'au Pacifique. Cette percée expansionniste au cœur de l'Asie renforça le poids des savants sur la scène impériale, de la conquête, qu'ils précédèrent souvent, à l'administration, qu'ils conseillèrent, en passant par l'appropriation culturelle et identitaire dans laquelle ils furent un rouage essentiel. Ils participèrent aux côtés des penseurs, écrivains et publicistes à la formulation d'une « mission » de la Russie en Orient et en Asie. L'ancienne définition slavophile de la Russie comme « terre chrétienne d'Orient » était désormais confrontée à l'intégration de populations musulmanes, bouddhistes et animistes. Tandis que panslavisme, panislamisme et panmongolisme faisaient évoluer le débat identitaire, la défaite russe face au Japon en 1905 était source de remise en question. L'Orient acquit une dimension de plus en plus symbolique, complexe et contradictoire, révélée par la littérature, dans laquelle le thème mongol devenait la métaphore des peurs russes tandis qu'une certaine « orientophilie » caractérisait les œuvres musicales et picturales. Ainsi, à la veille de la révolution de 1917, les références à l'Orient étaient en Russie plus nombreuses, polysémiques et paradoxales que jamais.

Cette étude transversale et pluridisciplinaire éclaire triplement le rôle joué par l'Orient dans la construction identitaire russe :

1. L'Orient est une source de puissance paradoxale. Il est clair que la clef de la puissance russe était en Orient (c'est le lieu des grandes rivalités coloniales où les tsars peuvent se mesurer aux États occidentaux, l'Angleterre notamment). L'avancée russe s'accompagna d'une réflexion sur la mission civilisatrice particulière de la Russie. Comparativement aux autres empires coloniaux, elle devait assurer la médiation entre la civilisation de l'Europe et l'Asie. Et c'est précisément ce rôle de médiateur qui fonda la théorie nationale de l'orientalisme développée par le comte Oubarov. Ce puissant ministre de l'Instruction de Nicolas I^{er} encouragea le développement d'une école orientaliste russe qui s'avéra remarquable. Mettant leurs compétences au service de l'administration, de la diplomatie, de l'armée, les orientalistes étaient des vecteurs actifs de la puissance russe.

Sur le plan économique, le dynamisme de l'Orient russe était également source de puissance, avec notamment le développement de la production de matières premières textiles au Turkestan et l'industrie du pétrole à Bakou. La modernisation des espaces orientaux était indéniablement un gage de prestige pour la Russie.

Mais au-delà de cette image officielle, la confrontation avec l'Orient était aussi un facteur de déstabilisation ainsi que le révèle la longue guerre de pacification du Caucase, qui montre une armée russe inadaptée et cruelle face aux murides de Chamil. L'Orient s'imposa comme un espace de tensions et de menaces (« péril jaune » en Extrême-Orient). Le paradoxe asiatique atteignit son comble sous Nicolas II avec la victoire du Japon et le sacrifice de 200 000 soldats russes. On assiste à un renversement des valeurs : en somme, c'est la Russie autocratique qui paraît brutale et désorganisée, « asiatique » face à un Japon modernisé.

2. L'Orient russe est un idéal évolutif. Il est notamment lié à la définition de la Russie comme « terre chrétienne d'Orient » par les slavophiles à

partir des années 1830, qui firent de la séparation entre les Églises d'Orient et d'Occident un fait radical et donnèrent leur définition d'une Russie orthodoxe, dotée d'une supériorité mystique, liturgique, conforme à la tradition. Cette définition spirituelle s'accompagnait d'un programme politique fondé sur la défense des chrétiens de l'Empire ottoman (question d'Orient). La conquête de Constantinople-Tsargrad par la Russie resta un objectif idéal jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Slavophilisme et panslavisme imprégnèrent la conscience nationale de messianisme puisque la Russie devait accomplir une mission spirituelle dont l'importance était à l'aune du déclin de l'Europe catholique et protestante, déclin diagnostiqué par de nombreux publicistes tels Danilevski ou Dostoïevski. Mais en 1878, après le Congrès de Berlin et l'espoir déçu des panslavistes, le messianisme slavophile de la question d'Orient évolua en asiatisme. Fort de son succès des Frères Karamazov, Dostoïevski insuffla à ses contemporains une nouvelle espérance nationaliste en reconnaissant que les Russes étaient aussi des Asiatiques et qu'ils régénéraient l'Occident en construisant un Empire asiatique.

À partir des années 1880, de nombreuses théories furent élaborées pour affirmer la proximité entre la Russie et l'Asie. Souvent contradictoires, elles faisaient des Russes les héritiers naturels des grandes civilisations, scythe, aryenne, grecquo-hellénistique ou turco-mongole. Ainsi, tandis que la définition slavophile de la mission russe auprès des chrétiens d'Orient conservait ses sympathisants, dans l'entourage proche du tsar Nicolas II, certains théorisaient l'attente du « tsar blanc » chez les peuples bouddhistes de l'Asie, et Gasprinski, chef de file des Tatars réformateurs de Russie, rêvait d'une union russo-musulmane. Loin d'être un idéal consensuel, l'Orient russe fonde une identité souvent contradictoire.

3. Au-delà de cet idéal, l'Orient russe recoupe une réalité : c'est l'existence d'un métissage culturel que l'on repère bien en littérature, en musique et en peinture. Nourris de culture occidentale, mais soucieux de s'en démarquer, les poètes, peintres et musiciens voyaient dans

l'inspiration orientale un ferment essentiel pour l'élaboration d'un art national.

L'orientalisme de la période romantique prit une ampleur particulière en Russie. Ainsi, les œuvres de Pouchkine, dès les années 1820, dessinaient la carte d'un Orient intérieur (avec la Crimée, le Caucase et la Sibérie) et inauguraient une intéressante mixité linguistique (avec l'usage courant des termes aoul, bourka...) ainsi qu'une représentation quasi-ethnographique de la vie des populations orientalo-asiatiques. Lermontov, Griboïèdov ou Tolstoï ont suivi le chemin montré par Pouchkine.

Ce corpus littéraire novateur a exercé une grande influence sur les compositeurs de la nouvelle école russe, qui eux aussi se sont tournés vers la richesse musicale et thématique de l'Orient. À titre d'exemple, on peut citer l'opéra *Le Prince Igor* (1890) de Borodine (achevé par Rimski-Korsakov) dont les danses polovtsiennes faisaient revivre les Polovtzes, peuplade nomade turque de la steppe, adversaires de la Rus du XII^e siècle. Dans le cadre des célèbres Ballets russes de Diaghilev, le spectacle consacré aux *Danses polovtsiennes* proposait un décor réaliste pour le camp des Polovtzes – décor conçu par le peintre Roerikh d'après les connaissances issues des fouilles archéologiques en Sibérie. Les références scythes, mongoles, caucasiennes, centre-asiatiques, byzantines et bouddhistes se sont ainsi mêlées aux enseignements de l'Occident. Lors des tournées européennes des Ballets russes, ce qui apparut aux yeux des publics européens comme l'essence de la culture russe était souvent le fruit d'une fusion russo-orientale. La Russie était alors devenue un intermédiaire culturel entre Occident et Orient, apte à être entendu et compris de part et d'autre de ses frontières. Mais, et ce n'est pas le moindre des paradoxes. C'est parce qu'elle est par essence impériale, que cette culture métissée continue de nourrir aujourd'hui un « imaginaire impérial ».

« Sont-ils fous, ces Américains ? »

L'image des États-Unis dans les informations télévisées françaises

DENIS GUTHLEBEN

« Sont-ils fous, ces Américains ? » La question est posée par Ulysse Gosset sur TF1 en janvier 1995. Le correspondant permanent de la première chaîne aux États-Unis observe ces femmes et ces hommes qui, « par milliers », attendent d'être « soumis à la question du tribunal » pour participer à la grande affaire qui passionne alors l'Amérique : le procès de la star du football O. J. Simpson. « Interrogés sur leur vie privée, leur religion », celles et ceux qui espèrent siéger au jury « ne toucheront au maximum que 90 francs par jour, en dépit des risques psychologiques encourus ». Risques psychologiques ? Oui, parce qu'« entre eux, il y a des conflits terribles, parfois des aventures amoureuses, et en tout cas une pression considérable ». Les États-Unis, pays où la réalité rejoint la fiction, où la justice se transforme en feuilleton à l'eau de rose. Les États-Unis, pays de tous les paradoxes, où le jury gagne péniblement sa vie tandis que l'accusé engrange les billets verts en écrivant ses Mémoires : le livre qu'O. J. Simpson écrit en prison « devrait rapporter un million de dollars ! »

Ces Américains, dont les journalistes de télévision n'hésitent pas à interroger l'équilibre mental collectif, occupent une place de choix dans l'information télévisée. Chaque année et toutes chaînes confondues,

-
- Denis Guthleben est attaché scientifique au CNRS. Il a soutenu sa thèse de doctorat, dirigée par André Kaspi, en mars 2007 à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Ce travail fera l'objet d'une publication en septembre 2008 au sein d'une nouvelle collection, « Penser les médias », en coédition entre l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et les Éditions Le Bord de l'Eau.

plusieurs milliers de séquences leur sont consacrées. Les fonds de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en renferment 10 000 du 1^{er} janvier 1995 au 10 septembre 2001, uniquement pour les journaux télévisés du soir. Depuis, ce nombre a quasiment triplé, au gré des événements intérieurs – parmi lesquels les élections présidentielles de 2004 et de 2008, l'ouragan Katrina et tant d'autres – et extérieurs – notamment les interventions en Afghanistan et en Irak. Les téléspectateurs des actualités de TF1, de France 2, de France 3, de Canal +, d'Arte et de M6 traversent ainsi deux fois plus souvent l'Atlantique que la Manche, le Rhin, les Alpes ou les Pyrénées réunis. Et la proportion reste la même au sein des émissions d'information des chaînes câblées, que l'INA conserve désormais également. En soi, au-delà même du poids des événements, il s'agit d'un constat révélateur de l'attrait qu'exercent les États-Unis sur les rédactions. Il y a mieux cependant : ces milliers de séquences dévoilent la vie politique des Américains, suivent les aléas de leurs relations internationales, observent leurs pratiques spirituelles ou culturelles, apprécient ou critiquent leur dynamisme économique, leur combat contre la criminalité, leurs capacités d'accueil des immigrés. Les universités, la restructuration du secteur automobile, la campagne du prétendant à la Maison Blanche ou au gouvernorat du Texas, les découvertes médicales, l'alimentation – la mauvaise, surtout –, autant de thèmes qui trouvent, parmi tant d'autres, des illustrations à l'écran. En un mot, ces séquences s'intéressent à tout, tout ce qui fait la vie d'un peuple, tout ce qui anime le quotidien de chacun de ses individus. Et aucun autre pays ne profite, dans l'information télévisée, d'une attention aussi diverse et détaillée.

Au final, pour quelle image ? Le singulier, ici, n'est pas de mise : les informations télévisées diffusent des images de l'Amérique, des représentations aussi changeantes qu'évanescentes qui oscillent constamment entre les deux pôles définis par Paul Ricoeur dans la prise en compte de l'altérité, celui de l'accueil et celui du rejet¹. Bref, dans le cas

¹ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, p. 99.

des États-Unis, elles dépeignent tantôt un modèle, et tantôt un repoussoir. Le cinéma américain, par exemple, se situe à l'un des extrêmes. Mythe hollywoodien, films à grand spectacle, pléthore d'effets spéciaux ou de – bons – sentiments, chacune de ses productions reçoit un accueil flatteur dans les émissions d'information. La télévision se distingue d'ailleurs d'une presse écrite toujours plus critique dans ce domaine. Mais peut-il en être autrement, lorsque l'on connaît les liens qui unissent le grand et le petit écran, et que l'on découvre que les films américains assurent à la télévision ses plus beaux succès d'audimat ? À l'inverse, s'il est un sujet qui symbolise à merveille l'autre extrême, celui du rejet et du repoussoir, c'est bien la peine de mort. Dans les reportages qui lui sont consacrés, les États-Unis apparaissent comme les « champions du monde des pratiques barbares », ainsi que l'explique, par exemple, Claude Sérillon sur France 2².

S'il fallait dessiner un graphique, tous les autres thèmes se placeraient entre ces deux extrêmes, à des degrés divers. L'économie américaine, par exemple, fascine parce qu'elle crée des richesses et, surtout, des emplois. Mais, dans le même temps, elle provoque des déséquilibres à l'intérieur du pays – les « laissés-pour-compte » du miracle américain, qui reviennent régulièrement à l'antenne – et génère des inquiétudes à l'extérieur – Boeing, les OGM, les « grandes oreilles » de l'espionnage économique américain. Il en va de même pour la lutte contre la criminalité, dont l'incroyable efficacité ne semble avoir d'égale à l'écran que l'absurdité, voire la monstruosité des moyens mis en œuvre par les autorités : enchaînement des détenus, porter des pancartes infamantes dans la rue, obligation d'ingurgiter de la nourriture avariée pour économiser l'argent du contribuable. Enfin, dernier exemple, celui du traitement télévisuel de la politique étrangère des États-Unis, qui apparaît comme la somme de tous les paradoxes. Témoin cette remarque prononcée par Daniel Bilalian, sur France 2, quelques minutes après l'annonce des attentats du

² *Le journal de 20 heures*, France 2, 21 juin 2000.

11 septembre 2001 : « Les Américains sont un peuple qui a tendance à l'isolationnisme, on le sait, et qui est présent partout dans le monde ».

L'essentiel, toutefois, n'est pas de repérer ces paradoxes ou d'épingler toutes les erreurs de l'information télévisée. Inutile d'ajouter des pages à un bêtisier du journalisme déjà dense. Quoique... Sélection des faits et des images, course aux événements, mirage de la technique, l'observation de l'actualité américaine met en lumière la manière dont l'information est produite à la télévision. Dans le même temps, l'analyse du message télévisuel renseigne sur la construction et la diffusion des représentations du monde – en l'occurrence, ici, des États-Unis, mais les fonds de l'INA permettent de mener des travaux équivalents sur d'autres pays. On connaît alors la formule : dans la mesure où ces représentations influencent la manière dont les peuples interagissent, leur étude vient également éclairer le déroulement des relations internationales. Ne peut-on pas dire en effet que la conduite des Français à l'égard des Américains est en partie dictée par la perception qu'ils en ont, et, de la même manière, que l'image que les États-Unis se font de la France influe sur les relations qu'ils entendent établir avec elle ? Dans ce cas, les chercheurs ne sont-ils pas invités à observer ces images-là où elles restent encore les plus abondantes, en tout cas les plus regardées, c'est-à-dire à la télévision... en attendant qu'elle soit détrônée par l'Internet ?

Mais ce n'est pas tout : la télévision n'est pas le média du sens unique. Fenêtre ouverte sur le monde, elle est aussi un peu miroir à ses heures. Elle montre autant qu'elle reflète et, même lorsqu'elle exhibe l'Amérique et les Américains, elle renvoie aux Français leur propre image, idéalisée le plus souvent, mais dénigrée parfois aussi. Rien de bien surprenant de la part d'une information faite par des Français et pour des Français. L'Amérique violente, héritière de l'Ouest sauvage, volontiers aventuriste, apparaît ainsi comme une anti-France à l'antenne. Pour le meilleur et pour le pire.

Les relations franco-américaines à l'épreuve du Vietnam entre 1954 et 1975

De la défiance dans la guerre à la coopération pour la paix

PIERRE JOURNOUD

L'enjeu historiographique

A l'origine de cette thèse¹ se trouve le désir de participer, à travers le prisme de la guerre du Vietnam, aux efforts historiographiques visant à dépasser une vision manichéenne de la décolonisation et de la Guerre froide. En liant plus étroitement la lente maturation du processus de paix à l'implacable logique de guerre, il s'est avéré possible de reconstituer, en partie, les solidarités franco-américano-vietnamiennes que la France a contribué à tisser après 1954. Ceci au prix d'une authentique mutation intellectuelle qui l'a conduite à défendre la paix au Vietnam après y avoir alimenté la guerre. Longtemps réduit exclusivement à un rôle négatif dans les relations franco-américaines, producteur d'indéniables tensions et de

• Pierre Journoud est chargé de recherches au Centre d'études d'histoire de la Défense, et chercheur associé à l'UMR IRICE.

¹ Cette thèse a été soutenue le 16 novembre 2007 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Le jury était composé de Laurent Cesari, professeur à l'Université d'Artois (rapporteur et président); Philippe Devillers, ancien directeur de recherches au CNRS; Robert Frank, professeur à l'Université Paris I (directeur de thèse), Pierre Melandri, professeur à l'IEP de Paris (rapporteur); David Schalk, professeur émérite au *Vassar College*; et Hugues Tertrais, maître de conférences à l'Université Paris I (expert).

crises récurrentes, le Vietnam a également nourri quantité de contacts, d'échanges et de coopérations, entre diplomates, experts, intellectuels ou militants des deux rives de l'Atlantique, voire entre personnalités politiques. Inspiré du découpage de la thèse en trois grandes parties chronothématiques censées faire le lien entre intérêts, politiques officielles et diplomatie secrète, le résumé qui suit reflète constamment cette dualité.

Le délicat passage de relais au Vietnam (1954-1958)

Rien ne traduit mieux la phase de transition entre la tutelle française et la tutelle américaine au Sud-Vietnam, après 1954, que l'expression forgée autrefois par Philippe Devillers de « passage de relais », qui implique à parts égales, dans une action simultanée, celui qui donne le relais (la France) et celui qui le prend (les États-Unis).

Le repli de la France au bénéfice des États-Unis

Sérieusement mises à mal pendant les deux premières années qui suivent l'électrochoc de Dien Bien Phu, de la négociation de Genève et de la division du Vietnam, les relations franco-américaines finissent par se stabiliser vers 1957-1958. Soulagés d'avoir retiré leur administration et leurs troupes de l'imbroglio indochinois, sans renoncer à y défendre leurs intérêts économiques et culturels, les Français ont pris leur parti du leadership américain en Asie du Sud-Est et les tensions s'apaisent. On aurait tort de penser, toutefois, que la IV^e République s'est alignée totalement sur les États-Unis au Vietnam pour se faire pardonner, ici comme ailleurs, ses affronts et ses échecs. Certes, elle donne clairement la priorité, en dépit d'incidents nombreux et de négociations souvent tendues, à ses relations avec le Sud-Vietnam, au détriment de sa présence

au Nord. Elle accepte aussi de faire partie des membres fondateurs de l'OTASE et s'efface devant la détermination et le dynamisme des Américains, dont le soutien croissant au gouvernement sud-vietnamien ne se dément pas, malgré l'effritement progressif du consensus autour de Ngo Dinh Diem. Sourde aux avertissements prophétiques de certains analystes, elle va même jusqu'à cautionner implicitement, comme les États-Unis, le refus de Diem de procéder aux élections générales prévues par les accords de Genève pour réunifier le Vietnam – et ce sera l'une des origines de la guerre dite du Vietnam. Dans leur inexorable repli, les Français maintiennent pourtant un certain nombre de positions qui vont se révéler par la suite très utiles : la délégation générale de France à Hanoi, par exemple, et surtout, leurs nombreux intérêts matériels au Sud-Vietnam.

La survie d'une présence française au Sud-Vietnam, avec l'appui américain

L'importance de la présence économique et culturelle que les Français parviennent à sauvegarder au Sud-Vietnam démontre, en effet, que ni Diem – qui devait en partie son accession au pouvoir à l'action discrète de réseaux français – , ni les Américains, n'ont cherché à provoquer le retrait total de la France du Vietnam. Bien sûr, la volonté d'indépendance du gouvernement Diem et le caractère massif de l'aide américaine (la contradiction entre les deux sera d'ailleurs fatale au régime sud-vietnamien) ne peuvent que bousculer les conservatismes hérités de la période coloniale et renforcer les ressentiments d'une partie des Français d'Indochine à l'égard du nouveau tuteur. Encouragés par les prises de position initiales d'Eisenhower et de Dulles autant que par les sentiments francophobes d'une partie des élites vietnamiennes, certains représentants de services tels que la CIA ou l'USOM jouent délibérément sur place la carte anti-française. À plusieurs reprises, cependant, les diplomates américains s'efforcent de tempérer les velléités de sanctions, voire de rupture avec la France, manifestées périodiquement par le gouvernement Diem à ses débuts ou par tel des généraux qui lui succédera après 1963.

Comme en d'autres domaines, leur pouvoir d'influence n'est pas illimité sur leur protégé qui entend bien suivre son propre calendrier pour ne pas abandonner aux communistes le monopole du nationalisme et de la lutte pour l'indépendance. Ainsi font-ils savoir qu'ils ne sont pas satisfaits de la hâte avec laquelle Diem prie le gouvernement français, en 1956, de rapatrier son corps expéditionnaire et ses missions militaires du Sud-Vietnam, même si ce sont surtout ses besoins croissants en Afrique du Nord qui imposent à la France des cadences de retrait plus élevées que prévu. Mais surtout, bien des responsables américains ont progressivement réalisé l'intérêt d'une présence culturelle et économique de la France comme gage de stabilité au Sud-Vietnam et contribution commune au combat du « Monde libre » contre « le communisme ». L'historiographie se devait donc de réévaluer le rôle des États-Unis dans le maintien de la présence française au Sud-Vietnam, comme dans la mise en place de coopérations ponctuelles avec la France pour consolider le développement de ce pays. C'est, en revanche, l'affirmation d'une diplomatie indépendante de la France sur la scène indochinoise qui va précipiter la crise entre Paris et Washington.

La « mésintelligence pacifique » dans la guerre (1958-1973)

Après une phase de relative incertitude sur la politique à suivre à l'égard des deux Vietnam, entre 1958 et 1962, le général de Gaulle s'attache, en effet, à démarquer par étapes la politique française de celle des États-Unis, dont il a jugé l'échec inéluctable dès 1959.

L'affrontement (1963-1967)

Première d'une longue série, la déclaration élyséenne du 29 août 1963 signe la fin du « syndrome de Dien Bien Phu », – marqué par une certaine

inhibition de la diplomatie française en Asie –, et le début de la grande querelle publique sur le Vietnam entre Paris et Washington, sur fond de déliquescence de l'autorité politique sud-vietnamienne. Désormais, les grands principes de la solution politique que la France préconise sont connus, puisque le rétablissement de la paix est pour la première fois conditionné à l'unité du Vietnam et au respect de son intégrité territoriale et de son indépendance. Quant aux modalités, de Gaulle se contente de prôner le retour aux accords de Genève, la neutralisation du Sud-Vietnam et la réunion d'une nouvelle conférence internationale incluant la Chine, avec laquelle il établit des relations diplomatiques en janvier 1964. Il espère, sinon obliger les États-Unis à faire un plus sage usage de leur énorme puissance, du moins offrir une alternative à leur politique, tout en œuvrant au retour de l'influence de la France dans une région à laquelle la rattachent bien des liens historiques.

Ce sera l'échec. Obsédée par l'analogie avec Munich, prisonnière de la rhétorique du prestige et de la crédibilité, la nouvelle administration Johnson fait tout pour contrecarrer la force d'attraction réelle de la position française, qu'elle pense non seulement motivée par le ressentiment et la jalousie, mais vendue à une formule de « paix à tout prix » et, de ce fait, délibérément opposée à ses propres intérêts. Spectateur amer et impuissant d'une escalade dont il craint sincèrement les risques de généralisation, de Gaulle est plus que jamais convaincu que les États-Unis se condamnent à une guerre longue et sans issue et que c'est à eux, en raison de leur niveau de puissance et de développement, qu'il incombe de faire le premier pas vers la désescalade. Mais il anticipe parfaitement qu'il leur faudra plusieurs années pour réaliser eux-mêmes la vanité de leur engagement. Refusant de se faire le complice de l'« hégémonisme » américain, il promeut une ambitieuse politique étrangère en faveur du dépassement des blocs et de la détente. Le ton de plus en plus péremptoire de ses déclarations vis-à-vis des États-Unis au fil de l'intensification de la guerre a fait oublier qu'il avait aussi préparé son pays à jouer un rôle pour la paix, en attendant le moment où Washington ferait

marche arrière. Tandis que sa stratégie de détente avec l'URSS, la Chine et les pays communistes de l'Europe de l'Est, a déjà fait l'objet d'importants travaux, il restait à faire l'histoire du rapprochement qu'il opère, à partir de 1965, avec la République démocratique du Vietnam (RDV), suscitant au passage l'irritation du lobby atlantiste du Quai d'Orsay et la rupture des relations diplomatiques avec Saïgon. Sans doute de Gaulle n'éprouve-t-il pas plus de sympathie pour le régime mis en place par Ho Chi Minh que pour tout autre régime communiste. Mais il incline à penser que, sous le paravent idéologique, le Vietnam le plus consistant et le plus dynamique est le Vietnam révolutionnaire, tandis que le régime du Sud lui apparaît comme trop inféodé aux États-Unis et coupé de sa base populaire. Au fond, et cette conclusion met en évidence le contraste avec les positions anticommunistes constamment défendues par lui au cours de la première guerre d'Indochine, de Gaulle accepte désormais l'existence d'un Vietnam réunifié sous la houlette des communistes du Nord. Une véritable trahison pour l'administration Johnson qui, résignée, s'efforce néanmoins de maintenir la querelle dans des limites raisonnables, même lorsque culminent les tensions en 1966-1967.

L'apaisement (1968-1973)

Il faut attendre l'offensive du Têt pour voir s'amorcer, à l'initiative du général de Gaulle, un tournant significatif dans les relations franco-américaines, que l'historiographie attribuait jusqu'à présent aux conséquences de mai 1968 et de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du Pacte de Varsovie au mois d'août. Avant même que Johnson n'annonce les premières mesures de désescalade unilatérales dans son discours du 31 mars 1968, de Gaulle a compris que plus rien ne serait comme avant après l'offensive du Têt, que les États-Unis – du fait notamment du basculement progressif de l'opinion américaine, seraient contraints de réduire leur effort de guerre, et que les belligérants seraient

acculés à la négociation. Preuve de l'importance décisive qu'il en est venu à attribuer au conflit vietnamien dans son raisonnement géopolitique, il décide d'impulser un rapprochement avec les États-Unis dès les premiers frémissements de la désescalade au Vietnam. C'est dire à quel point, entre l'affaire du Vietnam et les relations franco-américaines dans cette deuxième moitié des années 1960, les interactions ont été profondes.

Elles le seront beaucoup moins après 1968. Même s'il comprend mieux les aspirations et la politique gaulliennes, même s'il prétend mettre un terme à la guerre et finit par se rapprocher simultanément de la Chine et de l'URSS – comme de Gaulle le lui avait autrefois recommandé –, le président Richard Nixon provoque bien des désillusions à Paris : son refus d'annoncer une date pour le retrait de ses troupes, son choix d'accentuer la vietnamisation, qui fortifie la guerre civile au détriment de la paix, sa décision de faire bombarder secrètement le Cambodge en mars 1969, paraissent de mauvais augure. D'une certaine manière, Georges Pompidou reste fidèle à l'héritage de son prédécesseur en continuant de critiquer tout ce qui paraît aller à l'encontre de la solution politique préconisée par la France. Il s'en écarte, cependant, en reconnaissant l'existence de deux États vietnamiens – dont un « Sud-Vietnam indépendant et neutre » –, reniant ainsi la conviction gaullienne que le chemin de la paix passait par la réunification du Vietnam. Son style moins déclaratoire et plus discret ne l'a pourtant pas empêché de faire preuve d'une franchise critique dans sa correspondance privée avec Nixon. Mais, en réalité, ce « gaullisme déshonoré » a été inauguré par le Général lui-même, convaincu que son statut d'hôte des pourparlers de paix imposait à la France une certaine réserve et que les négociations, une fois amorcées, seraient irréversibles à défaut d'être rapides.

Les solidarités transnationales au service de la paix (1965-1975)

Quel rôle, précisément, a pu jouer certaines personnalités françaises, au sein ou en marge des chancelleries diplomatiques, dans cette dynamique de dialogue et de paix au Vietnam ?

La contribution significative des intellectuels et des intermédiaires français

Sur les campus universitaires américains plongés dans l'effervescence de la contestation, dans les enceintes des colloques et des conférences, plus rarement dans les coulisses des lieux du pouvoir exécutif et législatif, plusieurs intellectuels français spécialistes du Vietnam à divers degrés – dont Paul Mus, Bernard Fall, Jean Chesneaux, Philippe Devillers ou même Jean Lacouture – ont sensibilisé leurs auditoires lassés par la propagande officielle, à l'histoire du nationalisme et du communisme vietnamiens, à l'urgente nécessité de « ré-humaniser » l'adversaire. Les témoignages recueillis auprès de certains anciens étudiants, diplomates ou journalistes américains, montrent que l'influence des « vietnamologues » français s'est parfois révélée décisive dans leur prise de conscience des responsabilités particulières de la France et des États-Unis dans la guerre, et dans leur décision de s'engager dans le mouvement anti-guerre. Tout un réseau franco-américain a pris corps, non seulement aux États-Unis mais aussi en France où ce mouvement bénéficiait d'un consensus beaucoup plus large dans l'opinion, même si le militantisme y est resté circonscrit à une poignée d'intellectuels et de militants issus pour la plupart de l'extrême gauche, du christianisme social ou de la haute bourgeoisie américaine exilée en France (essentiellement, pour cette dernière, au sein d'un comité méconnu : le PACS ou Paris American to Stop War).

Certains Français ont même contribué plus directement à l'ouverture et à la poursuite du dialogue entre les belligérants. On peut en distinguer deux catégories. D'abord, les diplomates de profession, et plus particulièrement les directeurs d'Asie au Quai, Etienne Manac'h puis Henri Froment-Meurice, dont les Américains eux-mêmes ont reconnu la compétence et le dévouement. Le premier, Manac'h a établi des filières de contact privilégiées avec les représentants de la délégation générale de la RDV à Paris et du FNL du Sud-Vietnam, et certains conseillers de l'ambassadeur des États-Unis. À plusieurs reprises dans le cadre des négociations privées ou secrètes, ses conseils sont entendus... et parfois suivis. Cependant, les dirigeants éprouvent aussi le besoin de s'extraire des pesanteurs bureaucratiques en sollicitant la contribution discrète de non-diplomates qui, par leurs réseaux personnels ou leurs activités professionnelles, bénéficient de facilités d'accès aux plus hauts dirigeants vietnamiens. Connue sous son nom de code *Pennsylvania*, une filière de contact secrète, indirecte mais de haut niveau, s'est ainsi ouverte, en juin 1967, grâce au concours de Raymond Aubrac et Herbert Marcovich. Sans déboucher sur l'ouverture de pourparlers directs, elle sera néanmoins reconnue comme l'une des tentatives qui s'en est le plus approchée. En février 1968, le professeur André Roussel est secrètement mandaté par l'Élysée pour sonder Pham Van Dong, Premier ministre de la RDV, sur l'idée d'une Conférence de la Paix à Paris : il en revient avec une exhortation à prendre l'initiative qui confortera le général de Gaulle dans sa volonté de faire de Paris la capitale de la paix. Enfin, c'est à Jean Sainteny, l'ancien délégué général à Hanoi, que Nixon fait appel, en juillet 1969, pour organiser la première rencontre secrète et directe entre Henry Kissinger et les négociateurs nord-vietnamiens, puis transmettre des messages à Hanoi. Parallèlement à l'incessante activité de la direction d'Asie, ces intermédiaires ont joué un rôle discret mais réel en faveur de l'ouverture de véritables négociations.

Les limites de l'influence française sur le processus de paix

Bien sûr, l'influence de ces tiers sur un processus de paix aussi laborieux et complexe a été d'autant plus limitée que la France était dépourvue de tout moyen de pression efficace sur les Américains – profondément irrités par les sempiternelles critiques de leur impertinent allié –, comme sur les Vietnamiens, toujours méfiants à l'égard des initiatives de l'ancienne puissance coloniale. Et pourtant, la quête de transitivité du général de Gaulle, et plus particulièrement sa décision d'œuvrer au rapprochement avec la RDV, ont sans aucun doute facilité le choix et le rôle des intermédiaires français, au moins jusqu'en 1968, sinon jusqu'en 1975. Dans le contenu des accords auxquels les négociations ont abouti, la marque française est évidemment moins prégnante, mais elle n'est pas nulle : certaines clauses de l'accord de Paris signé le 27 janvier 1973 renvoient à des principes défendus de longue date par le gouvernement français ; d'autres reprennent des formules de compromis suggérées par la direction d'Asie dans le cadre de nombreux entretiens avec les représentants américains et vietnamiens. En revanche, une fois entériné le départ de toutes les troupes américaines, les Français ne peuvent que déplorer leur impuissance à convaincre les frères ennemis vietnamiens de concrétiser les clauses politiques et militaires de l'accord. Car, à Hanoi comme à Saïgon, voire à Washington, la diplomatie n'est encore conçue qu'en complément de l'action militaire et la logique de guerre prévaut jusqu'au printemps 1975. Malgré ses efforts, la diplomatie française de la première moitié des années 1970 s'est sans doute identifiée à l'excès au résultat escompté. L'espoir illusoire du maintien à titre transitoire d'un Sud-Vietnam ouvert à la pluralité des forces politiques, et notamment à la « Troisième force » incarnée tardivement par le général Minh, s'est évanoui définitivement avec la victoire militaire des révolutionnaires vietnamiens à Saïgon, le 30 avril 1975.

L'État français et la conquête des marchés extérieurs au XX^e siècle

LAURENCE BADEL

Le déficit historique de 39 milliards d'euros atteint par le commerce extérieur français en 2007 est venu confirmer les faiblesses structurelles d'un domaine longtemps soutenu de manière intensive par l'État et une nébuleuse d'organisations parapubliques¹. Il souligne de manière impitoyable les limites de l'engagement étatique tandis que la compétitivité des entreprises apparaît comme un facteur décisif pour s'imposer sur les marchés émergents. De fait, lors de ce que les historiens ont identifié comme la « première » mondialisation de l'économie², la réponse apportée en France aux nouveaux défis du XX^e siècle a été une réponse essentiellement institutionnelle qui a conduit à la structuration progressive d'un dispositif qui a fondé sa diplomatie commerciale jusqu'à nos jours. En matière d'information économique, de négociation commerciale, de représentation de la France à l'étranger comme d'aide aux entreprises exportatrices, l'État a créé, autour de la Première Guerre mondiale, les cadres d'une politique reposant sur des services administratifs et des organismes parapublics qui ont également régi la relation particulière

• Maître de conférences à l'Université de Paris I. Membre junior de l'Institut universitaire de France.

¹ Ce texte condense le contenu du manuscrit présenté dans le cadre du dossier d'habilitation à diriger des recherches, présenté par l'auteur le 15 novembre 2007 à la Sorbonne, sur le thème « Pour une histoire de la diplomatie économique : acteurs, cultures, enjeux ».

² Georges-Henri Soutou, « Introduction à la problématique des mondialisations », *Relations internationales*, n° 123, 2005, p. 4.

nouée avec les entrepreneurs. La conquête des marchés extérieurs devient dès lors un nouvel impératif de la politique étrangère de la France au début d'un siècle où les fondements de la puissance se diversifient et où la notion même de puissance va céder le pas, au lendemain d'une autre guerre, à celle d'« influence ».

En 1915, Henri Hauser, l'un des proches conseillers du ministre du commerce et de l'industrie Étienne Clémentel, identifiait avec netteté les quatre piliers qui avaient fondé la force commerciale de l'Allemagne sur les marchés extérieurs depuis son unification en 1871 : les banques, les cartels, les transports et l'État, présent tant dans la formation technique et commerciale que dans la recherche et le développement³. Pourtant, au sortir de la guerre, la France, observant les réformes en cours en Grande-Bretagne, donne la priorité au soutien étatique de l'exportation plutôt qu'elle ne tente d'accroître la compétitivité de ses banques ou de ses entreprises et de leurs produits. Vendre à l'étranger devient dans les années 1920 un moteur de l'action économique internationale de l'État, fondée sur la construction d'un dispositif d'information sur les marchés étran⁴ et la couverture d'une partie des risques pris par les entrepreneurs qui exportent⁵. Les attachés commerciaux deviennent les fantassins de ce vaste programme. Constitués en corps de l'État au sortir de la Seconde Guerre mondiale (décret du 19 avril 1950), ce qui n'a pas été le cas des autres attachés spécialisés des ambassades, ils sont un champ d'expérimentation des charges que l'État peut exercer dans le domaine des relations économiques extérieures et des limites de son action. En leur personne sont fusionnées dès 1919 des fonctions régaliennes, de représentation, d'information et de négociation, et commerciales, de promotion et d'appui aux entreprises, ce qui marque assez le constat,

³ Henri Hauser, *Les méthodes allemandes d'expansion économique*, Paris, Librairie Armand Colin, 1915.

⁴ Loi du 25 août 1919 ayant pour objet la réorganisation de l'Office national du commerce extérieur, la modification du statut (des attachés commerciaux) et la création d'agents commerciaux.

⁵ Loi du 10 juillet 1928 mettant en place l'Assurance-crédit d'État.

précoce, et renouvelé d'une guerre à l'autre, de l'incapacité des entreprises françaises à affronter, seules, la concurrence étrangère⁶. Le dispositif connaît son plein épanouissement après 1945 avec l'accent mis par la nouvelle École nationale d'administration sur la formation conjointe des futurs diplomates et conseillers commerciaux au sein de sa Section des affaires extérieures, par l'encouragement donné au développement de l'expertise économique et financière dans la machine diplomatique – marquée en particulier par l'intégration d'inspecteurs des Finances et d'anciens élèves de l'École des hautes études commerciales au sein du Quai d'Orsay –, par la multiplication de services et de financements fournis aux entreprises et par le partage de la fonction de négociation tant dans le domaine bilatéral que multilatéral entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Économie.

Les années 1920 font du commerce extérieur l'un des éléments nouveaux de la puissance française. Après 1945, cette volonté réapparaît *via* le projet mendésiste d'intégration complète des dimensions extérieure et intérieure de la politique économique, un projet qui participe du renforcement du ministère de l'Économie et des Finances au sein de l'appareil d'État. Aussi la principale répercussion de la politique de Clémentel a-t-elle été de fonder l'alternative qui a structuré jusqu'à nos jours les termes du débat sur la conduite de la politique économique extérieure. S'agit-il de maintenir l'unité de la politique extérieure, tout en admettant que les questions économiques y tiendront une place croissante ? Ou bien admet-on, du fait des positions financières perdues à jamais par la France, que l'équilibre économique global dépendra dorénavant de l'équilibre extérieur ? La réponse apportée en 1919 et confirmée en 1945 est que seul un ministère de l'Économie puissant, hégémonique, est à même d'assurer à la France le maintien de ses

⁶ Laurence Badel, « Pour une histoire de la diplomatie économique de la France », *Vingtième siècle*, n° 90, avril-juin 2006, p. 169-185.

positions à l'étranger et d'éveiller la conscience internationale de ses entreprises, action fondamentale dont la diplomatie française est incapable.

L'unité d'action en matière de politique économique extérieure assurée par le Quai d'Orsay jusqu'en 1918 est donc rompue avec le rattachement des attachés commerciaux au ministère du Commerce. Ce dualisme administratif qui perdure toujours a contribué à façonner la singularité du dispositif français. Toutefois, il ne débouche pas sur une lutte fratricide en dépit de moments de tension récurrents et bien identifiés entre les deux administrations. Une même culture unit dorénavant les hauts fonctionnaires français en charge de la politique commerciale extérieure : une culture concurrentielle modérée, à la fois européiste et mondialiste, en rupture avec le repli impérial et protectionniste des années 1930 accentué et prolongé par la guerre, une culture qui fonde la croissance sur la capacité des entreprises françaises à affronter la concurrence pour peu que l'État se donne les moyens de les accompagner dans leur expansion. Cette convergence s'accroît après 1945 : les directions économiques des deux ministères⁷ rassemblent des hommes soudés par des valeurs communes, par une appréciation lucide des bienfaits potentiels d'une intégration européenne et internationale accrue de l'économie nationale et par une même proximité avec les milieux patronaux dont ils doivent porter les intérêts à l'étranger. La diplomatie commerciale de la France s'est fondée de fait sur une collaboration institutionnalisée entre les pouvoirs publics, les instances représentatives du monde patronal, les entrepreneurs et les banques. Ce mode de concertation entre le secteur public et le secteur privé sur les affaires extérieures, né bien avant la Grande Guerre, porté par

⁷ Il s'agit de la direction des Affaires économiques et financières (DAEF) du Quai d'Orsay née de l'ordonnance du 13 avril 1945 et de la direction des Relations économiques extérieures (DREE) du Quai Branly (secrétariat d'État aux Affaires économiques) née de l'ordonnance du 23 novembre 1944.

des instances consultatives comme les chambres de commerce⁸, s'épanouit après 1945. Directeurs des entreprises ou des sociétés commerciales, et banquiers, interviennent quotidiennement auprès des diplomates pour favoriser la création d'un environnement propice à l'aboutissement de leurs affaires sur les nouveaux marchés de l'Europe de l'Est, de l'Amérique latine ou du Proche-Orient, mais aussi, pour renforcer les mesures d'accompagnement des entreprises à l'étranger. Une banque comme Paribas a été très active pour obtenir l'amélioration des procédures financières, soutenant, par exemple, l'introduction du crédit acheteur dans le système français en 1966. Toutes les grandes entreprises exportatrices des années 1960 et 1970 défilent dans les bureaux du Quai Branly et du Quai d'Orsay : Air Liquide, Alstom, Babcock et Wilcox, Brissonneau et Lotz, Campenon Bernard, CGE Internationale, Dassault, Degremont, Five Lille Cail, Jeumont Schneider, Merlin Gérin, Nord Aviation, Parsons et Whitmore, Pennaroya, Pont-à-Mousson, Renault, Saint Gobain, Schlumberger, Société de construction des Batignolles, Speichim, SPIE, Stein et Roubaix, Sud Aviation, Technip, Thomson Houston, Vallourec, etc. Les compétences acquises par les hauts fonctionnaires et les diplomates, qui les rencontrent quotidiennement, les conduisent, à cette époque, à une seconde vie professionnelle dans les affaires.

Placée au centre du dispositif de conquête des marchés extérieurs, la position de l'État n'a pas été contestée avant la crise de 1973, même si les partenaires internationaux de la France critiquaient depuis longtemps avec vivacité des procédures financières (bonification des taux d'intérêts des crédits à l'exportation, garantie du risque économique) qui revenaient de plus en plus à subventionner les exportations françaises. Le coût croissant des procédures pour le Trésor public, la normalisation progressive exigée par la CEE et l'OCDE (accord du « Consensus » de février 1976), la

⁸ Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2004.

dénonciation plus générale des aides publiques consenties aux principaux groupes industriels⁹ conduisent à une remise en cause globale du système. Le « tournant libéral » que connaît la France à partir du milieu des années 1980¹⁰ entraîne une réflexion rapidement mise en œuvre sur les finalités et l'efficacité du dispositif de soutien au commerce extérieur et conduit à son démantèlement partiel. La réflexion sur la « réforme de l'État », serpent de mer du discours politique français depuis les années 1920 qui a resurgi à cette date, s'applique de manière précise à ce domaine. Le coup d'envoi de la réforme est donné lors de l'arrivée en juillet 1984 de Pierre Bérégovoy au ministère de l'Économie, des Finances et du Budget. Constitution d'un grand marché unifié des capitaux, réduction de la part des prêts bonifiés, rénovation des techniques de régulation monétaire, telles sont les grandes réformes conduites de septembre 1984 au début de 1986¹¹. Les procédures de financement du commerce extérieur commencent à être démantelées. Par ailleurs, l'influence croissante du mouvement de réforme des politiques publiques (« New Public Management » [NPM]), les conclusions du rapport *L'État en France. Servir une nation ouverte sur le monde* – remis en mai 1994 par Jean Picq, conseiller-maître à la Cour des Comptes –, la réflexion spécifique qu'il a conduite l'année précédente, de mi-avril à septembre 1993 – à la demande d'Alain Juppé –, sur la nécessaire adaptation des structures de la diplomatie française, ces facteurs divers ont donc des conséquences importantes sur les structures administratives ayant régi l'expansion économique de la France depuis 1945. Les postes d'expansion économique et les agences financières fusionnent et donnent naissance en mai 2002 aux Missions économiques. Les fonctions d'exécution, ou

⁹ L'inspecteur des Finances Hervé Hannoun produit en 1978 une série de rapports virulents sur ce thème.

¹⁰ Cf. les articles de Jean-Charles Asselain et d'Olivier Feiertag, in Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-Louis Bianco (dir.), *François Mitterrand. Les années du changement, 1981-1984*, Paris, Perrin, 2001 ; ainsi que le rapport introductif de Michel Margairaz, p. 341.

¹¹ Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, *Livre blanc sur la réforme du financement de l'économie*, Paris, La Documentation française, 1986.

« commerciales », de la diplomatie sont « externalisées » au sein d'Ubifrance, agence française pour le développement international des entreprises, créée par l'article 50 de la loi sur l'initiative économique du 1^{er} août 2003. D'autre part, le resserrement de l'activité diplomatique sur les fonctions régaliennes conduit à l'extinction du corps de l'Expansion économique à l'étranger et à la naissance de celui des conseillers économiques en novembre 2004. Parallèlement, la direction des Relations économiques extérieures (DREE), reliquat de la Libération, disparaît et donne naissance à une direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE) à la même date. Le Livre blanc de 2007 se fixe pour objectif prioritaire « d'approfondir la stratégie actuelle de "professionnalisation" du métier d'appui aux entreprises »¹² et d'amener un nombre beaucoup plus important d'entreprises à l'exportation en inscrivant le dispositif public au cœur des politiques de développement économique. Il est encore difficile de juger des effets de ces réformes, mais une enquête récente auprès des conseillers du commerce extérieur, vieille institution créée en 1898 qui rassemble les entrepreneurs français tenus pour les plus dynamiques, les montre dubitatifs vis-à-vis des services rendus en 2007-2008 par les Missions économiques et Ubifrance¹³.

Si dans le domaine commercial, comme dans d'autres domaines de l'activité diplomatique, on constate une volonté d'émancipation vis-à-vis de l'État, les liens avec la puissance publique sont loin d'avoir été complètement rompus. L'on discutera encore longtemps pour mesurer la responsabilité de celle-ci dans l'entretien d'une certaine inertie des entreprises face à la conquête des marchés extérieurs. Aujourd'hui, un partage des responsabilités plus net semble s'instaurer entre le ministère

¹² Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, *Livre blanc sur la modernisation du réseau international du MINEFE*, juillet 2007, p. 25.

¹³ « Des spécialistes du commerce extérieur jugent la France », *Le Figaro*, numéro du lundi 5 mai 2008, p. 21.

des Affaires étrangères qui continue d'apporter son appui politique aux affaires portées par les très grands groupes¹⁴ et Ubifrance, qui a la charge de favoriser, dans les années qui viennent, une augmentation considérable du nombre des entreprises exportatrices¹⁵.

¹⁴ « La mission entreprises », *Les Correspondances du ministère des Affaires étrangères et européennes*, n° 63, p. 10-11.

¹⁵ « Changement de culture pour les conseillers économiques », *Acteurs publics*, 44, mai 2008, p. 62-63.

Les étrangers en France à travers les archives du ministère de l'Intérieur

JEAN-PHILIPPE NAMONT

Les archives du ministère de l'Intérieur se révèlent d'emblée indispensables à l'historien qui étudie les questions liées aux étrangers en France, immigrés ou non. Conservées aux Archives nationales, elles sont réparties entre le Centre historique des Archives nationales (CHAN), à Paris – pour la période antérieure à 1958, et le Centre des Archives contemporaines (CAC), à Fontainebleau. Ce dernier est d'un très grand intérêt, non seulement pour la période contemporaine, mais aussi, pour les cartons qui y ont été rapatriés depuis 1994 de Russie, concernant l'entre-deux-guerres.

Selon la période qui le concerne, l'historien peut ainsi se rendre au CHAN, où la sous-série F7 (« police générale ») commence avec la Révolution et l'Empire avec, par exemple, des cartons portant sur les « Étrangers de passage à Paris » de l'an X à 1814 (cote F7*/2231 à 2255). Ainsi, au moment du mouvement philhellène dans les années 1820-1830, on surveille les « agitateurs grecs en France » et les « philhellènes français ou étrangers de passage en France » (F7/6722-6725, 1816-1830) : de la Restauration jusqu'au Second Empire, on peut trouver en effet de nombreux renseignements sur les étrangers en France. Mais c'est avant tout avec la troisième République que l'on trouve une matière riche, notamment avec la « police des étrangers » (F7/12581-12625, années 1871-1918) ou les questions d'espionnage et de surveillance des étrangers (F7/12626-12649, 1877-1917). Les sources, qui augmentent en volume à mesure que l'on s'approche de la Grande Guerre, s'attardent

particulièrement sur les années 1914-1918, mais concernent aussi l'entre-deux-guerres (F7/13418-13519. Relations internationales, étrangers en France entre 1922 et 1934). Le Centre des Archives contemporaines de Fontainebleau contient la suite de cette série F7 : la police des étrangers y est ainsi abordée sous la cote 19900352 (article 1) pour les années 1946-1985, tandis que l'on peut lire des « textes, notes et rapports sur les étrangers et l'immigration, notamment sur la régularisation et le renouvellement des titres de travail et de séjour des étrangers » entre 1945 et 1980 (19950337 art. 11), ainsi que de nombreux dossiers sur les travailleurs clandestins, les demandeurs d'asile ou les réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Grâce à ces dizaines de cartons, on peut envisager plusieurs approches.

On peut, tout d'abord, étudier telle ou telle communauté étrangère. On verra par exemple, pour les Portugais, la question de leur surveillance dans les années 1809-1830 (F7/6731-6737), celle des réfugiés en 1821-1833 (F7/12112-12119), ou encore celle des anarchistes présents en France au début du XX^e siècle (F7/13068, 1908-1916), que l'on peut compléter au CAC par la question de l'immigration clandestine et l'aide aux immigrés portugais dans les années 1945-1966 (19890151 art. 9-10). On trouve au CAC des cartons sur les Algériens, les Chiliens et les Yougoslaves en 1973, les activités des organisations de réfugiés espagnols en France en 1939-1952, ou encore des notes sur les communautés arménienne, turque et kurde dans les années 1980-1990. Les statistiques, notes et rapports sur les associations ou les opinions politiques des étrangers côtoient les études sur la situation socioprofessionnelle de toutes les communautés, européennes puis extra-européennes, qui sont ainsi évoquées à Paris comme à Fontainebleau.

La grande diversité des documents conservés permet aussi de mesurer la variété des situations qui conduisent des étrangers à se trouver en France. Il s'agit de réfugiés, comme on vient de le voir : belges en 1793 (F7/4420), espagnols en 1830-1835 (F7/12076-12111) ou en 1939-1952 (19890158 art. 2-6), polonais dans les années 1870 (F7/12708), russes

dans les années 1920-1930 (F/7/159532) ou encore hongrois pendant la Guerre froide (CAC, 19890576 art. 1-5). On trouve aussi le cas des prisonniers étrangers en France, et ceci du premier Empire (Autrichiens, Espagnols ou encore Anglais) jusqu'aux lendemains de la Libération (F/7/15318. Libération, 1944-1946, prisonniers de guerre allemands employés dans l'agriculture). La plupart des cartons traitent cependant des immigrés présents dans le pays pour des motifs économiques, immigrants individuels ou venus en vertu d'un recrutement collectif et organisé. Ces étrangers sont aussi considérés en tant qu'acteurs, notamment ceux qui déploient des activités politiques (les anarchistes et communistes espagnols dans les années 1920-1930, par exemple) ou qui représentent un État étranger (F/7/15140-15141. Documentation sur J. Opočenský, consul de Tchécoslovaquie à Paris, 1934-1942).

La gestion par l'État français, et particulièrement par le ministère de l'Intérieur, de la présence d'étrangers sur son sol montre que ces derniers constituent une préoccupation croissante des pouvoirs publics du point de vue sécuritaire (comme le montrent les exemples déjà cités), mais aussi socio-économique et juridique. Le CAC possède ainsi des dossiers préparatoires et des dossiers de travail pour les enquêtes conduites par les membres de l'Inspection générale de l'administration portant sur la police des étrangers de 1946 à 1985 (Cabinet du ministre), tandis que le fonds de la Direction générale de la police nationale nous renseigne sur les questions du contrôle des clandestins, des expulsions, du terrorisme international, ou encore sur les missions et activités de la police de l'air et des frontières. D'autre part, avec les cartons de la Direction générale de l'administration (rapport sur les migrants et sur les bidonvilles en région parisienne en 1960, par exemple) et de la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (dossiers d'associations et de groupements étrangers ou statistiques des étrangers, envoyés par les préfectures entre 1950 et 1978, etc.), on perçoit très concrètement les conditions de vie des immigrés et la façon dont ceux-ci organisent des activités d'entraide. Enfin, la situation juridique des étrangers peut être appréhendée à travers

les textes encadrant l'immigration, le droit d'asile et le séjour des étrangers des années 1920 jusqu'aux accords de Schengen (Direction des libertés publiques et des affaires juridiques), ou encore les questions de délivrance des titres de travail et de séjours jusque dans les années 1980 et la question de la participation à titre consultatif de représentants des communautés immigrées aux conseils municipaux en 1989 (Cabinet du ministre).

Ces deux fonds sont fréquemment consultés et exploités dans les études déjà publiées. Insistons donc un instant sur les archives rapatriées de Moscou et réunies au CAC. La Russie les détenait en effet depuis 1945-1946 : après qu'elles aient été saisies par les Allemands à partir de 1940, elles ont été utilisées pendant la guerre à des fins de répression, puis transportées en Allemagne, et enfin récupérées par les troupes soviétiques sur le territoire du Reich (Allemagne, Silésie et Tchécoslovaquie), en même temps que des fonds saisis par les Allemands dans toute l'Europe occupée. Emmenées en URSS, elles furent regroupées au sein des Archives centrales spéciales d'État, dans un bâtiment situé au nord de Moscou, placées sous l'autorité du NKVD (puis du KGB), et reclassées par les archivistes russes. Un accord signé en octobre 1992 entre les gouvernements français et russe a engagé la restitution du fonds, opérée en trois versements en 1994, 2000 et 2001. Parmi les dizaines de milliers de cartons concernés, tous ne relèvent pas du ministère de l'Intérieur, mais d'autres organismes publics et de fonds privés ou de personnes morales, associations, partis politiques et syndicats (SFIO, Parti radical, LICRA, Ligue des droits de l'Homme, Comité d'aide aux réfugiés espagnols de France, par exemple). On trouve en tout cas avec ces « archives de Moscou » un complément de la série F7, notamment en ce qui concerne les étrangers en France.

D'une part, de nombreux cartons proviennent du fonds de la direction de la Sûreté du ministère de l'Intérieur (cotes 19940493 à 19940504). Reprenant l'organigramme de la direction de la Sûreté en 1938, divers chapitres se distinguent et livrent une extraordinaire quantité

de renseignements. On trouvera en premier lieu la « surveillance de la presse » (française et étrangère, notamment communiste, éditée ou non en France), puis la « surveillance des personnes » (notamment les mesures spécifiques aux étrangers, telles que les demandes de naturalisation, dossiers nominatifs, listes d'étrangers, expulsions, arrestations, rapatriement des Polonais, réfugiés espagnols, sarrois, associations étrangères allemandes, polonaises, russes, etc.), l'« organisation de la défense nationale » (étrangers appelés sous les drapeaux), la « surveillance du territoire » (lutte contre l'espionnage), et enfin la « surveillance des partis et organisations politiques » (communistes, trotskistes, Russes blancs, fascistes, organisations de soutien aux républicains espagnols, notamment).

D'autre part, le versement 19940508, arrivé en 1994 et 2000, correspond au « Fichier central » de la Direction générale de la Sûreté nationale du ministère de l'Intérieur, comprenant à son arrivée, 5 554 tiroirs métalliques renfermant chacun une moyenne de 400 à 500 fiches individuelles, soit environ 2 500 000 fiches. Ce fichier, créé en 1935, compile en fait des fichiers qui existaient déjà. Les fiches nominatives les plus anciennes, portant la mention Contrôle des étrangers, datent ainsi de la fin du XIX^e siècle (les premières sont de 1887). La grande majorité des fiches concerne des étrangers : beaucoup ont été ouvertes lors d'une demande ou du renouvellement d'une carte d'identité ; certaines concernent des individus suspectés d'espionnage. Une partie de ces fiches renvoie à des dossiers conservés au CAC. Ces derniers (classés 19940432 à 19940492, 19940505, 19940506 et 19940507) correspondent à des questions de cartes d'identité d'étrangers ou de passeports, mais ils portent aussi sur la surveillance ponctuelle de Français ou d'étrangers ayant à un moment donné attiré l'attention de la police. L'accès à certains cartons, suspendu jusqu'en avril 2006 en raison d'un désamiantage consécutif aux conditions de conservation en Russie, est désormais possible et offre à l'historien un corpus documentaire encore largement inédit et consultable avec profit.

Prendre pour objet d'étude les étrangers en France conduit le chercheur à aborder des thèmes variés, allant de l'économie à la composition de la société française, du droit à la vie politique, ou encore du rapport entre l'État et les populations dont il a la charge aux relations internationales ; mais il lui faut aussi se rendre d'archives départementales et municipales en bibliothèques et fonds privés, partout en France. Les archives du ministère de l'Intérieur, au CHAN comme au CAC, apparaissent essentielles dans ses pérégrinations, qui comptent ainsi une étape entre le Marais et Fontainebleau, lui évitant cependant le détour par Moscou.

Autour du « Congrès de l'Europe » à La Haye (1948-2008)

Colloque international, Paris, 15-17 mai 2008

JENNY RAFLIK

Aujourd'hui, le constat est fréquent : l'Europe, dominée par des principes techniques et économiques, « ne fait plus rêver ». De plus, dans une Europe à 27, le 9 mai 1950 ne fonctionne plus comme lieu de mémoire commun. C'est en partant de ces remarques que Jean-Michel Guieu (Université Paris I Panthéon-Sorbonne) et Christophe Le Dréau (Université Paris I Panthéon-Sorbonne), les organisateurs du colloque international réuni du 15 au 17 mai 2008, à Paris, se sont demandés si le congrès de La Haye pourrait constituer un meilleur lieu de mémoire de l'Europe unie. Ce colloque était organisé par l'UMR IRICE, en partenariat avec le réseau RICHIE et le Centre virtuel de la connaissance de l'Europe (CVCE), grâce au soutien de l'Agence exécutive européenne (« Action Jean Monnet »).

En outre, avec une historiographie essentiellement focalisée sur la dynamique des institutions communautaires, la plupart des ouvrages sur la construction européenne ne consacrent aujourd'hui à cet événement que des lignes rapides, insistant surtout sur l'opposition célèbre entre unionistes et fédéralistes. Il se trouve, en effet, que la mémoire du Congrès de La Haye a été essentiellement entretenue par certains militants fédéralistes – tel Jean-Pierre Gouzy, venu témoigner lors de cette conférence, avec son ouvrage *Les pionniers de l'Europe communautaire*, paru en 1968.

• Université de Cergy-Pontoise.

Il était donc important qu'historiens et politistes comblent cette lacune historiographique en analysant plus en détail ce « Congrès de l'Europe » de mai 1948. C'est ce qui a été fait dans le cadre de cinq demi-journées, expliquant d'abord le pourquoi et le comment du congrès, pour ensuite s'intéresser aux participants, puis aux débats et leur contexte, et enfin à la postérité de la rencontre de mai 1948.

La phase préparatoire et l'organisation du Congrès de La Haye en mai 1948

Étant donné le procès en paternité opposant fédéralistes et unionistes à propos du congrès de La Haye, il était important de revenir sur la phase de genèse et de préparation du congrès. Tout d'abord, dans un contexte de Guerre froide, il faut rappeler la présence américaine à La Haye, par le biais d'observateurs lors des débats et par quelques financements. Pour les États-Unis, le congrès de La Haye marque le début de l'intérêt pour l'idée européenne (Veronika Heyde, Institut für Zeitgeschichte, München). Pour autant, La Haye n'est pas la première rencontre consacrée à l'idée européenne après la Seconde Guerre mondiale. L'importance de la manifestation de mai 1948 ne doit pas faire oublier ses antécédents, notamment les congrès internationaux organisés par les fédéralistes en Suisse : Hertenstein (15 au 15 septembre 1946), Montreux (27 au 27 août 1947), mais aussi Gstaad et le 1^{er} congrès de l'Union Parlementaire Européenne de Coudenhove-Kalergi du 8 au 10 septembre 1947 (Tamara Ehs, Université de Vienne). C'est l'importance de tous ces mouvements qui a justifié l'effort de coordination de La Haye.

Pour autant, l'organisation d'une réunion de cette ampleur, dans un pays marqué par les conséquences de la Seconde Guerre mondiale, dans une Europe en proie aux difficultés de ravitaillement et à la reconstruction, n'allait pas de soi. Le choix de la ville de La Haye, déjà, fut le résultat de

longs débats, marqués surtout par la volonté britannique de choisir une ville périphérique, qui ne sera pas en mesure de devenir la capitale de l'Europe. La phase d'organisation en fut d'autant plus difficile : destructions de la guerre, peu d'infrastructures hôtelières, manque de financement... (Marloes Beers, Université de Cergy-Pontoise). Le voyage des délégations nationales pour rejoindre La Haye fut lui aussi souvent épique (Christophe Le Dréau, Université de Paris I). Mais l'ampleur des difficultés illustre aussi la motivation des délégués réunis au congrès de La Haye.

Les congressistes : diversités et origines

Ces congressistes se caractérisent par la grande diversité de leurs origines, de leurs parcours, de leurs idées. Pour cette raison, de nombreuses communications ont été consacrées à l'étude de ces délégations, constituées sur des bases nationales. Ainsi, partant des études détaillées des délégations française (Bernard Lachaise, Université de Bordeaux III), britannique (Christophe Le Dréau, Université de Paris I), belge (Geneviève Duchenne, Université catholique de Louvain), hollandaise (Annemarie van Heerikhuizen, Université d'Amsterdam), italienne (Simone Paoli, Université de Padoue), grecque (Alexandra Patrikiou, Université d'Athènes), hongroise (Gergely Fejerdy, Université de Paris IV), tchécoslovaques (Peter Svik, École Normale Supérieure de Paris et Slovak Academy of Sciences, Bratislava), ou d'itinéraires précis, comme ceux de Hjalmar Procopé et Arvo Horm, délégués finlandais et estonien (Pauli Heikkilä, Institut für Europäische Geschichte, Mayence), ou de Denis de Rougemont (Nicolas Stenger, Universités de Paris VIII et de Genève), on a pu mettre en valeur le nombre, la diversité et la qualité des personnalités qui firent la route jusqu'à La Haye. Au total, le congrès a officiellement rassemblé 740 délégués ou observateurs, chiffre discutable étant donné les incertitudes qui pèsent sur le voyage d'un certain nombre de délégués. Malgré ces estimations, on retrouve essentiellement dans ces

congressistes les représentants de quatre pôles de la société : les politiques (environ 44,5% des congressistes), les intellectuels (25,5%), les représentants du pôle économique (dirigeants d'entreprise et représentants du patronat, 14% des délégués), et les syndicalistes (4,5%) (Antonin Cohen, Université de Picardie¹). Mais au sein de ces catégories, la disparité reste de rigueur, puisqu'on trouve, pour les politiques par exemple, à la fois un ancien chef d'État, des ministres en exercice, des députés, ou de simples militants.

Dans leur immense majorité, les délégués confirment donc l'image d'un congrès d'élites, d'un « congrès de notabilités », selon l'expression d'Edouard Bonnefous. C'est la raison pour laquelle l'organisation du congrès a cherché à associer les habitants de la ville aux manifestations, en drapant tous les bâtiments officiels d'un drapeau blanc sur lequel figure un « E » rouge, symbolisant dans toutes les langues la future Europe unie (Marloes Beers, Université de Cergy-Pontoise). Pour la même raison, un meeting populaire rassemblant plus de 10 000 personnes est organisé le 9 mai après-midi sur le Dam, au pied du palais royal d'Amsterdam (Étienne Deschamps, Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe [CVCE], Luxembourg).

Dans ce tableau général, le cas particulier des socialistes a retenu l'attention, puisque dès les premières démarches, fin 1947, de nombreux représentants du parti travailliste britannique se sont insurgés contre une présence jugée trop importante des conservateurs. La direction du *Labour* s'est donc efforcée de dissuader ses adhérents de se rendre à La Haye. Par solidarité avec leurs camarades britanniques, de nombreux militants socialistes européens décident alors de censurer l'événement, ce qui n'empêche toutefois pas certains responsables politiques socialistes et des syndicalistes de prendre part, mais à titre personnel, aux travaux de

¹ Antonin Cohen, « De congrès en assemblées. La structuration de l'espace politique transnational européen au lendemain de la guerre », *Politique européenne*, n° 18, hiver 2006, p. 105-125.

La Haye (Denis Lefebvre, OURS, Paris, Christophe Le dréau, Université de Paris I, Pierre Tilly, Université catholique de Louvain).

La Haye : un combat pour l'Europe de la démocratie et des libertés

Les débats des congressistes furent particulièrement vifs et souvent tendus. L'opposition célèbre entre unionistes et fédéralistes a fortement imprégné l'atmosphère du congrès, comme d'ailleurs elle marque l'historiographie. À l'applaudimètre, ce sont les fédéralistes qui l'emportent. Brugmans est plus applaudi que Churchill. Pourtant, sur le long terme, La Haye marque le début du déclin du mouvement fédéraliste (Bertrand Vayssière, Université de Toulouse II-Le Mirail).

Néanmoins, la défaite des fédéralistes est loin d'être totale. Ils l'emportent par exemple sur la question culturelle (Anne-Marie Autissier, Université de Paris VIII), comme l'illustre le parcours de Denis de Rougemont (Nicolas Stenger, Universités de Paris VIII et Genève) : Conseil de l'Europe, Centre européen de la culture, Collège de l'Europe à Bruges, autant d'initiatives résultant des débats de La Haye, ce « formidable forum des idées européennes »².

Une autre ligne de clivage essentielle lors du congrès se dessine autour des questions sociales et de la participation des travailleurs à la « direction de l'économie ». Socialistes et syndicalistes remarquent dès le début des débats l'absence presque complète des problématiques sociales dans le document de travail de la commission, mais leurs amendements sont discutés et pour partie intégrés au texte (Pierre Tilly, Université catholique de Louvain).

² Édouard Bonnefous, « Le congrès de La Haye hier et aujourd'hui (1948-1998) », *Revue des Deux Mondes*, Septembre 1998, p. 79-85.

Le « moment » La Haye : le congrès et son contexte

En fait, pour comprendre les débats de La Haye, il importe de replacer le congrès dans son double contexte : celui de la Guerre froide et celui des premières initiatives européennes.

La Guerre froide est essentielle à la compréhension des positions prises et des résultats du congrès. L'impact du coup de Prague (Peter Svik, École Normale Supérieure de Paris et Slovak Academy of Sciences, Bratislava) a joué un rôle important dans l'ancrage occidental de l'Europe en gestation, et explique l'intérêt américain (Veronika Heyde, Institut für Zeitgeschichte – München). Dans le bloc occidental, le cas de la Grèce ravagée par la guerre civile, est révélateur : la présence à La Haye d'une délégation grecque marque un pas important en faveur de la consolidation de la Grèce comme pays occidental (Alexandra Patrikiou, Université d'Athènes). La Guerre froide conditionne également le regard des régimes de l'Est sur l'Europe en construction (Peter Svik, École Normale Supérieure de Paris et Slovak Academy of Sciences, Bratislava). Toutefois, les organisateurs souhaitent maintenir l'idée de la « grande Europe » et tiennent pour cela à ce que l'Espagne et les pays d'Europe centrale et orientale soient représentés par des personnalités exilées à l'Ouest (Aniko Macher, IEP de Paris, Gergely Fejerdy, Université de Paris IV), présence qui signifie que les organisateurs n'acceptent pas comme définitive la coupure de l'Europe en deux.

Dans le contexte des projets européistes, il était important de replacer La Haye dans le temps long, afin de déterminer s'il est, comme ses principaux acteurs ont eu tendance à le présenter, un point de départ, un « événement fondateur »³ selon l'expression de Bonnefous, ou bien seulement une étape, dans la continuité des autres initiatives européistes.

Sur le court terme, déjà, le congrès de La Haye s'insère chronologiquement à la suite de décisions d'impulsion étatique, en faveur

³ Édouard Bonnefous, « Le congrès de La Haye... », article cité, p. 79-85.

d'un rapprochement des États européens. En effet, juste avant le congrès, a été signé le Pacte de Bruxelles (17 mars 1948), dont les dimensions économiques, sociales et culturelles recouvrent certains aspects évoqués à La Haye (Jenny Raflik, Université de Cergy-Pontoise). Mais surtout, les initiatives économiques encadrent La Haye. L'OECE (16 avril 1948) a été créée pour la mise en œuvre et la répartition du Plan Marshall, influençant par là même la nature de l'Europe en voie de construction (Gérard Bossuat, Université de Cergy-Pontoise).

Sur le plus long terme, on observe une continuité avec les projets européens de l'entre-deux-guerres et de l'immédiat après-guerre. Dans les débats économiques, ce sont bien les idées de l'entre-deux-guerres qui dominent : la question monétaire (dévaluations), et celle de la liberté des échanges et de la libre circulation des capitaux (Frédéric Clavert, Université de Strasbourg III et Centre Virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE), Luxembourg). En matière de modèle économique, l'accord se fait sur une certaine forme de régulation, y compris dans les milieux patronaux, comme par exemple les patrons italiens de la Confindustria qui souhaitent une régulation privée certes – et non pas publique –, mais qui ne sont pas des libéraux (Francesco Petrini, Université de Padoue).

Quelle postérité pour le congrès de La Haye ?

Au final, le congrès de La Haye illustre la dichotomie entre l'Europe des élites et l'Europe des peuples. Congrès de notabilités, il laisse la place à une Europe technique, une Europe décidée par le sommet, et non à une Europe des peuples (Alexander Reinfeld, Université de Hamburg), et ce, même si d'autres projets font écho ensuite aux propositions de La Haye, comme celui de François de Menthon, pour une constitution fédérale des

États-Unis d'Europe (Clara Isabel Calheiros da Silva de Melo Serrano, Université de Coimbra).

Dès le 9 mai 1950, l'esprit de La Haye est clairement mis de côté, avec la victoire de la méthode Monnet. Sans cette méthode, l'Europe ne se serait sans doute pas faite. Ce n'est donc pas La Haye qui a fait l'Europe. Ainsi la méthode Monnet laisse apparaître le déficit démocratique, le déficit d'imaginaire, le déficit d'émotion... Comment enthousiasmer les gens avec des sigles ? Pourtant, La Haye avait permis d'attirer l'attention sur le mouvement européen, à l'image des diplomates portugais, sensibilisés aux questions européennes, malgré le régime de Salazar (Maria Manuela Tavares Ribeiro, Université de Coimbra).

Dans ce cas La Haye serait-il un lieu de mémoire européen possible pour les 27 ? C'est bien ainsi que François Mitterrand l'entend. L'étude des mentions de sa participation à La Haye – dans ses discours présidentiels – montre que le congrès apparaît comme un moyen de légitimer ses initiatives européennes (Georges Saunier, Institut François Mitterrand et Université de Cergy-Pontoise). La mention du congrès de La Haye dans les manuels scolaires français et allemand prouve également l'émergence progressive de La Haye comme lieu de mémoire européen (Stephanie Krapoth, Université de Franche-Comté). Dans ses conclusions du colloque, Robert Frank (Université de Paris I Panthéon-Sorbonne), a lui aussi démontré que La Haye incarne ce moment d'émotion dont l'Europe a besoin, et qui pourrait s'imposer comme ce point de rencontre recherché entre les 27.

Enfin, il est important de noter que ce colloque s'inscrivait dans le cadre d'un projet plus vaste de recherches sur le congrès de La Haye, matérialisé par la mise en ligne, sur le site du Centre virtuel de la connaissance pour l'Europe, d'un dossier documentaire extrêmement riche, composé de documents inédits, et de témoignages sur le congrès de La Haye

(www.ena.lu). Étienne Deschamps (Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE), Luxembourg) est venu présenter cette base documentaire – indispensable à la poursuite des travaux amorcés pendant cette conférence –, dont les actes seront publiés en avril 2009 aux éditions Peter Lang.

